

Une histoire de l'éducation des adultes



2007

Apprendre tout au long de la vie...

Avant-propos

Le ministère de l'Éducation est créé en 1964 à l'époque de la Révolution tranquille. Puis, en 1966, le gouvernement libéral de Jean Lesage met en place les premières structures officielles de l'éducation des adultes au Québec, que l'on nomme la Direction générale de l'éducation permanente (DGEP), qui deviendra en 1973 la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA), puis la Direction de la formation générale des adultes (DFGA) en 1990.

Le présent document retrace l'histoire de l'éducation des adultes depuis le début de la colonisation française en Amérique du Nord jusqu'à aujourd'hui. Les périodes décrites y sont inégales tant pour leur contenu que pour le nombre d'années qu'elles couvrent; cela s'explique par leur importance relative et par l'existence ou non de documentation sur chacune de ces périodes.

L'absence de structures administratives officielles avant la Révolution tranquille n'est pas sans avoir compliqué les recherches pour retracer l'histoire de l'éducation des adultes au Québec. Cependant, le survol de toutes ces décennies a permis de mettre en évidence les événements, les courants de pensée et les réformes qui ont inspiré les grands axes du développement de l'éducation des adultes au Québec telle qu'on la connaît aujourd'hui.

L'histoire est la mémoire de toute société. Elle permet de comprendre le présent et, entre autres choses, de mieux cerner les causes de problèmes contemporains en éducation comme celui de l'analphabétisme.

Finalement, l'histoire permet aussi de comprendre pourquoi les citoyennes et les citoyens doivent participer à un processus de formation continue dans un contexte de mondialisation et de mouvance.

Structure du document

Le document comporte sept chapitres de longueurs inégales. Ceux-ci débutent par une citation d'une personnalité du monde religieux, politique, économique, éducatif ou sportif illustrant l'importance accordée à l'éducation des adultes dans différentes sphères d'activité à toutes les époques.

Pour le bénéfice des lectrices et des lecteurs, certains chapitres comportent une introduction et un résumé.

Nous avons agrémenté le texte de citations, de statistiques, d'illustrations, de caricatures et de graphiques.

« L'éducation des adultes répond à des définitions multiples : elle est le substitut de l'éducation première pour une très grande part des adultes dans le monde; elle est le complément de l'éducation élémentaire ou professionnelle pour de nombreux individus qui n'ont reçu qu'un enseignement très incomplet; elle prolonge l'éducation de ceux qu'elle aide à faire face aux exigences nouvelles de leur environnement; elle perfectionne l'éducation de ceux qui possèdent une formation d'un niveau élevé; elle constitue enfin un mode d'épanouissement individuel pour tous.

Edgar Faure

Edgar Faure a été président de la Commission internationale sur le développement de l'éducation à l'UNESCO dans les années 1970¹.

¹ [<http://www.academie-francaise.fr/immortels/base/academiciens/fiche.asp?param=657>]

Table des matières

INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 :	
UNE SOCIÉTÉ AGRICOLE CONSERVATRICE (1608-1850)	9
L'apprentissage par l'exemple	
Quand éducation rime avec évangélisation	12
La Conquête : un changement appréhendé	13
Un exemple de prise en charge collective	14
Les premiers balbutiements de l'éducation des adultes	14
La naissance d'un réseau de commissions scolaires	15
CHAPITRE 2 :	
UNE SOCIÉTÉ FORCÉE AU CHANGEMENT (1850-1900)	17
Une éducation populaire naissante	
L'Institut canadien : lieu d'éducation populaire	20
Le monde rural en mutation	20
L'agronome : un formateur itinérant	21
Les cercles agricoles : un moyen d'éducation populaire	22
Les journaux et la vulgarisation des innovations techniques	23
La première grande réforme de l'éducation	23
L'éducation populaire en milieu anglophone	25
Le milieu universitaire et l'éducation des adultes	26
La formation des instituteurs : une urgence	27
L'éducation : chasse gardée de l'Église	28
Honoré Mercier : un visionnaire	29
CHAPITRE 3 :	
UNE SOCIÉTÉ TOURNÉE VERS LE XX ^e SIÈCLE (1900-1960)	31
L'adaptation de la formation aux besoins du marché	
L'exode rural	34
L'École de laiterie	35
Les journaux : instruments d'éducation populaire	35
L'apparition des écoles techniques	36
La lente évolution du rôle de la femme	37
Les mouvements d'action catholique	40
L'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA)	42
Les médias : instruments d'éducation populaire	43
L'UNESCO et la formation permanente	45

CHAPITRE 4 :

UNE SOCIÉTÉ PORTÉE PAR LA RÉVOLUTION TRANQUILLE (1960-1970) .. 47

La recherche d'une spécificité

Le Québec tourne la page	50
L'opération rattrapage	50
L'engagement de l'État	50
Une vision nouvelle de la formation	51
Une pédagogie nouvelle	52
L'État québécois comme maître d'œuvre	52
Un projet de société aussi ambitieux qu'excitant	52
Une date mémorable	53
L'éducation des adultes : une pièce maîtresse de la réforme	53
L'Opération 55	54
La Direction générale de l'éducation permanente (DGEP)	54
La mobilisation des femmes	55
L'alphabétisation : un défi de taille	55
La première structure d'enseignement agricole pour les adultes	56
À vos marques!	57
Radio-Québec : une télévision éducative naissante	58
La formation en milieu coopératif	59
La formation postsecondaire à temps partiel	60
La formation en milieu syndical	60
Un exemple de programme non scolaire en éducation populaire	60
Les équivalences : une question épineuse	61
La formation professionnelle : une compétence partagée	61

CHAPITRE 5 :

UNE SOCIÉTÉ CONFRONTÉE À LA CRISE ÉCONOMIQUE (1970-1980) 63

La priorité à la formation : un cap difficile à maintenir

Une crise sociale sans précédent	66
Un consensus fragile	66
Une nouvelle approche s'impose	68
La modification des structures	68
Le rayonnement de l'éducation des adultes (début 1970)	69
La formation professionnelle privilégiée	70
Les femmes prennent leur place	70
L'éducation populaire met l'accent sur l'alphabétisation	71
Le besoin de démocratisation du milieu agricole	71
La mission éducative de Radio-Québec mise en doute	72
La formation à distance	73
Le Programme multimédia	73
La création de la TRÉAQ	74

CHAPITRE 6 :	
UNE SOCIÉTÉ INSPIRÉE PAR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES (1980-1990)	75
Une demande de formation croissante	
Les contrecoups d'un contexte économique difficile	78
La commission Jean	80
L'éducation des adultes en 1980	80
Les besoins des années 1980	81
Les voies proposées au gouvernement par la commission Jean	82
Des buts et des actions sont identifiés	83
Le gouvernement passe à l'action	84
Une plus large accessibilité	86
L'alphabétisation	86
Un nouveau partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Main-d'œuvre et du Revenu	88
Les progrès en éducation populaire et en animation communautaire	89
La reconnaissance légale de l'éducation des adultes	89
CHAPITRE 7 :	
VERS UNE SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE (1990 à aujourd'hui)	91
La formation tout au long de la vie	
L'alphabétisation : un défi majeur	94
Le partenariat entre les ministères	98
Un régime pédagogique propre au secteur de l'éducation des adultes en 1994	99
Les États généraux sur l'éducation	100
Prendre le virage du succès	101
La Déclaration de Hambourg de 1997	101
La réforme du curriculum	103
La culture : une dimension de la formation continue	105
La formation à distance se structure	106
L'éducation populaire : un instrument de promotion sociale	108
Un plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue 2002-2007	109
CONCLUSION	112
BIBLIOGRAPHIE	115
ANNEXES	120
Annexe 1 : Les ministres de l'Éducation	120
Annexe 2 : Les réformes en éducation	122
Annexe 3 : La description de l'analphabète	123

Introduction

L'éducation des adultes a toujours existé au Québec. Elle a revêtu des formes variées et a évolué avec la société. La reconnaissance de sa spécificité et sa prise en charge par l'État au début des années 1960 constituent à la fois un aboutissement et un défi. En effet, l'État, en devenant le maître d'œuvre de ce secteur de l'éducation, a dû relever des défis organisationnels sans précédent causés notamment par une forte augmentation de la demande de formation et par la volonté de trouver un modèle d'enseignement adapté aux adultes.

Entre 1608 et 1850, la société québécoise est essentiellement agricole, fortement analphabète et plutôt figée dans ses traditions. La transmission des habiletés de base se fait surtout oralement et à l'intérieur du noyau familial. Cependant, nous verrons au chapitre 1 que les premiers jalons d'un système d'éducation sont posés par les communautés religieuses et que les premiers cours pour adultes apparaissent au début du XIX^e siècle.

Le deuxième chapitre est consacré à la première phase d'industrialisation du Québec. Au XIX^e siècle, le cadre agricole traditionnel se fissure : c'est le début de l'exode rural. L'industrialisation et la spécialisation des fermes obligent les travailleurs des campagnes comme des villes à acquérir une meilleure formation s'ils veulent s'adapter à ce nouveau mode de production qui exige des compétences plus spécialisées.

Au chapitre 3, nous verrons que la période de 1900 à 1960 est marquée par une accélération des changements sociaux et économiques provoqués, notamment, par la deuxième phase d'industrialisation et les deux guerres mondiales. L'exode rural et l'introduction rapide de technologies nouvelles et complexes provoquent une pression irrésistible sur le développement économique. L'analphabétisme et la sous-scolarisation sont des freins au développement et la mobilisation sociale se fait sur tous les fronts pour combler les lacunes (écoles, organismes d'éducation populaire, syndicats, coopératives, etc.). Devant l'incapacité du secteur privé de faire face à la demande de formation, l'État s'engage davantage dans la production de programmes d'enseignement et de cours.

Le chapitre 4 porte sur les années de la Révolution tranquille. L'année 1960 marque la fin du conservatisme d'État de l'époque duplessiste. La Révolution tranquille du gouvernement de Jean Lesage bouleverse les valeurs et les structures de la société

québécoise. En éducation, les changements se font sous le signe de la démocratisation des structures et touchent le secteur des jeunes comme celui des adultes. En 1966, la création d'une direction générale distincte pour l'éducation des adultes, soit la Direction générale de l'éducation permanente (DGEP), est une reconnaissance officielle du caractère spécifique de ce secteur. Le monde de l'éducation des adultes est en réflexion et en expérimentation.

Au cours des années 1970, la nouvelle Direction générale d'éducation des adultes (DGEA) complète la mise en place de structures qui répondent à la demande en formation générale et professionnelle ainsi qu'en éducation populaire. Nous verrons au chapitre 5 combien le consensus entre le monde du travail et celui de l'éducation est difficile à maintenir pendant cette période. Pour répondre aux impératifs d'une économie en pleine mutation technologique, il faut donner la priorité à la formation. Ce dilemme entre une approche centrée sur le développement intégré de la personne et les besoins pressants du marché du travail ralentit la progression de l'éducation des adultes vers l'atteinte des objectifs de démocratisation, d'alphabétisation et d'équité.

Le sixième chapitre porte sur le Québec des années 1980, qui suit le mouvement de mondialisation de l'économie, lequel impose de nouvelles règles à l'ensemble de la planète. Ce contexte de compétitivité économique pousse le monde de l'éducation à intervenir davantage dans le domaine de la formation professionnelle pour créer les conditions propices à une amélioration rapide de la productivité.

Au terme des années 1980, malgré les contraintes de nature budgétaire, les objectifs d'accessibilité, d'équité, d'adaptation et de concertation ciblés dans le rapport Jean et repris par l'Énoncé de politique du gouvernement québécois sont en partie atteints. Par contre, l'éducation des adultes fait juridiquement un pas de géant lorsque la nouvelle Loi sur l'instruction publique (projet de loi 107) reconnaît le droit des adultes à l'éducation au même titre que les jeunes ainsi qu'à la gratuité des services de formation.

À partir des années 1990, le défi de l'éducation des adultes sera de trouver des voies originales qui permettront de concilier les exigences du travail avec celles de l'éducation dans un contexte de société où l'on insiste de plus en plus sur la formation continue, c'est ce que nous verrons au septième chapitre.

Chapitre 1

Une société agricole conservatrice

(1608-1850)

L'apprentissage par l'exemple

« L'éducation, le mal nécessaire. »

Georges-Étienne Cartier

George-Étienne Cartier, homme d'affaires et politicien, fut un des précurseurs des grandes réformes en éducation vers 1855.²

² [<http://www2.ville.montreal.qc.ca/chm/clic/clic9.htm>]
(27 janvier 2007).

Au début de la colonisation de la Nouvelle-France jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la transmission du savoir se fait surtout oralement, de père en fils et de mère en fille, à l'intérieur du noyau familial. Dans ce contexte, la maîtrise de la lecture et de l'écriture n'est pas une nécessité.

Entre 1822 et 1829, dans les rares écoles et les sociétés d'éducation fréquentées par une minorité de jeunes Canadiens français, on applique la pédagogie lancastrienne, qui veut que les plus vieux transmettent leur savoir aux plus jeunes.

Les anglophones, de leur côté, mettent en place les écoles royales. L'enseignement y est mieux structuré. Toutefois, il faudra attendre l'ouverture du Montreal Mechanics' Institute en 1828 pour assister aux premières initiatives en matière de formation des adultes.

Quand éducation rime avec évangélisation

Au début de la colonisation de la Nouvelle-France, les Jésuites et les Récollets sont les promoteurs de l'éducation en Amérique du Nord puisqu'ils ont pour mission l'éducation et, avant tout, l'évangélisation des âmes.

En 1635, les Jésuites fondent à Québec le premier collège en Amérique du Nord pour les garçons des 300 colons de la Nouvelle-France et, 20 ans plus tard, ils offrent le cours classique complet. En 1665, les religieux perçoivent une dîme pour aider les garçons des colons pauvres à fréquenter l'école et à y apprendre un métier.

Quatre ans après l'ouverture de l'école des garçons, le couvent des Ursulines ouvre ses portes aux filles des colons et aux Amérindiennes. On pense ainsi assimiler ces dernières, mais c'est plutôt le contraire qui se produit, car les jeunes filles des colons adoptent très rapidement les manières amérindiennes. On y enseigne le catéchisme, la lecture, l'écriture et l'arithmétique. En 1658, Marguerite Bourgeoys accueille ses premiers élèves à Montréal.

Le Petit Séminaire de Québec, fondé par Monseigneur François de Laval, ouvrira ses portes en 1668.

Au milieu du XVIII^e siècle, chaque village possède son école. Le Canada « [...] avait un système d'enseignement qui se comparait alors favorablement à ceux des autres pays du monde nord-atlantique³ ».

3 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Une histoire de l'éducation au Québec*, Québec, ministère de l'Éducation, 1989, p. 6.



Source : C. W. Jefferys, *The Picture Gallery of Canadian History*, Archives nationales du Canada, p. 137.



Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Une histoire de l'éducation au Québec*, Québec, 1989, p. 5.



Collège et église des Jésuites, à Québec, 1^{er} septembre 1761. Source : [http://www.civilisations.ca/vmnf/education/img08_f.html]

La Conquête : un changement appréhendé

La conquête britannique de 1759 est dramatique pour les Canadiens français. La Proclamation royale de 1763 abolit les lois françaises et impose les écoles anglaises et protestantes. Les catholiques refusent de fréquenter ces écoles, ce qui entraîne une augmentation de l'analphabétisme chez les Canadiens français. À la fin du XVIII^e siècle, on estime d'ailleurs « [...] qu'un seul habitant sur douze sait lire et écrire [...] »⁴.

En 1774, l'Acte de Québec rétablit les lois civiles françaises et donne plus de latitude à l'Église catholique, qui exerce, sans partage, sa suprématie sur la population canadienne-française peu instruite. L'idéologie ultramontaine de l'époque vise à subordonner le pouvoir de l'État au pouvoir clérical. « L'Église est la seule à posséder la vérité et peut seule se permettre de répandre cette vérité. L'État n'a aucune religion et n'a pas le droit d'enseigner.⁵ »

C'est en 1801 que l'État fait une première tentative de structuration de l'éducation. La Loi scolaire pour l'établissement d'écoles gratuites et l'avancement des sciences dans cette Province est votée au parlement du Bas-Canada. Promue par le gouverneur, la Loi vise la création de petites écoles partout au Québec afin d'y enseigner les bases de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique. Ces écoles ne parviennent pas à intéresser la population catholique francophone parce qu'elles sont mises de l'avant par les anglophones anglicans et que leurs coûts de construction sont aux frais des habitants.



École de l'Institution royale à St-Roch-des-Aulnaies, construite vers 1820.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Une histoire de l'éducation au Québec*, Québec, 1989, p. 11.

⁴ A. DUFOUR, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1997, p. 19.

⁵ A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, Québec, ministère des Communications, 1982, p. 5.

Un exemple de prise en charge collective

Pour contrer le fort taux d'analphabétisme, les Canadiens français mettent sur pied spontanément entre 1822 et 1829 plusieurs sociétés d'éducation. Avec de modestes moyens qui reposent sur la générosité populaire et le bénévolat, ces sociétés permettent aux enfants les plus démunis des grandes villes de recevoir une éducation élémentaire. En 1833, la Société d'éducation de Québec accueille 415 élèves⁶.

Les sociétés d'éducation

Malgré le peu de popularité des écoles royales dans les milieux canadiens-français, le vide n'était pas complet. Il faut, en effet, souligner l'apport des sociétés d'éducation. Créées à l'initiative et grâce à la générosité de personnes ou de groupes préoccupés du problème de l'ignorance chez les enfants les plus défavorisés, ces sociétés contribuèrent à maintenir, surtout dans les villes, des écoles accessibles aux plus démunis. Les sociétés d'éducation, dont les moyens étaient fort modestes, utilisaient ce qu'on appelait la pédagogie Lancastrienne, c'est-à-dire que les plus doués des élèves apprenaient ce qu'ils savaient aux moins doués. Elles prônaient des classes mixtes et autorisaient la présence d'un grand nombre d'élèves dans le même local grâce à l'intervention de moniteurs de groupe. Précisons que, dans le cas des élèves de langue française, garçons et filles faisaient classe à part. S'appuyant exclusivement sur le bénévolat, ces sociétés recevaient de temps à autre l'aide financière de l'Institution Royale et s'adressaient presque uniquement aux enfants pauvres de niveau élémentaire.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Une histoire de l'éducation au Québec*, Québec, 1989, p. 13.

Les premiers balbutiements de l'éducation des adultes

En 1828, on assiste aux premiers balbutiements d'une organisation destinée spécifiquement aux adultes : le Montreal Mechanics' Institute destiné aux travailleurs adultes. Dans les cours offerts le soir, l'ouvrier y apprend à lire, à écrire et à compter et il acquiert des connaissances nécessaires à l'exercice de son travail.

⁶ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Une histoire de l'éducation au Québec*, Québec, ministère de l'Éducation, 1989, p. 13.

Les quelques exemples présentés dans l'encadré qui suit témoignent d'un début d'organisation de l'éducation des adultes.

Initiatives de formation des adultes

- 1868 Création de l'école du soir de la Société Saint-Vincent-de-Paul
- 1869 Création du Conseil des arts et manufactures
- 1870 Création par l'abbé Chabert de l'Institution nationale des beaux-arts
- 1872 Organisation des écoles de métiers du Conseil des arts et manufactures
- 1873 Création de l'École polytechnique à Montréal

Source : A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : point de repère*, Québec, ministère des Communications, 1982, p. 26.

C'est 1829 que l'on voit apparaître la première université québécoise anglophone, l'Université McGill à Montréal. Celle-ci offre une formule d'éducation pour les adultes. Dans un prospectus de l'époque, on peut lire : « [...] un projet a été étudié qui permettra aux jeunes hommes d'affaires de poursuivre des études universitaires et d'obtenir un diplôme universitaire sans que cela nuise à leurs obligations professionnelles [...] »⁷. Les deux initiatives citées sont cependant l'apanage du milieu anglophone. La population francophone est peu touchée par ces innovations. Il faudra attendre en 1852 pour voir naître la première université francophone québécoise, l'Université Laval à Québec.



L'Université McGill fondée en 1832.

Source : MC GILL UNIVERSITÉ ARCHIVES.
Illustration : Faculté des Arts, [En ligne], (2003),
[http://www.archives.mcgill.ca/public/hist_mcgill/campus/campus.htm] (2 mars 2004).

La naissance d'un réseau de commissions scolaires

Le Canada-Uni (le Québec et l'Ontario actuels) se dote, en 1845, d'un réseau de commissions scolaires qui relève d'un surintendant nommé par le gouvernement. La Loi sur l'instruction publique (1856) met en place ses premières structures financières, administratives et pédagogiques. Par la suite, on promulgue la Loi du Conseil de l'instruction publique, dont les membres ont pour tâche de conseiller le surintendant. Les représentants de l'Église catholique sont les maîtres d'œuvre de cette institution pendant dix ans.

⁷ Cité par S.-B. Frost, 1971, p. 21, dans A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, Québec, ministère des Communications, 1982, p. 11.

En résumé, pour la période allant de 1608 à 1850, le clergé dirige ce qui a trait à l'éducation dans la colonie. La société entièrement agricole et rurale du Québec est presque analphabète puisqu'un habitant sur douze sait à peine lire et écrire, mais on assiste graduellement à l'implantation d'écoles dans les villages.

Les progrès en éducation sont freinés par la conquête de 1760. Les Canadiens français délaissent alors l'école puisqu'elle est maintenant protestante anglaise et ne correspond donc pas à leur culture.

Finalement, on peut avancer que c'est le Montreal Mechanics' Institute qui met en place les premières structures pour la formation des adultes en accueillant les ouvriers pour leur apprendre à lire et écrire. L'Université McGill emboîte ensuite le pas en offrant des cours du soir aux hommes d'affaires.

Chapitre 2

Une société forcée au changement

(1850-1900)

Une éducation populaire naissante

« Notre indépendance économique est entièrement liée à notre libération intellectuelle, on ne peut obtenir l'une sans l'autre. »

Julien Saint-Michel

Julien Saint-Michel est le pseudonyme d'une femme nommée Éva Circé-Côté (1871-1949). Cette dernière dissimulait son identité sous un nom d'homme afin de tenir des propos radicaux et féministes dans les journaux de l'époque, tels *Le Monde Ouvrier*, *L'Avenir*, *L'Étincelle*, *Le Pays*. Elle réclamait une éducation libre, laïque, gratuite et obligatoire. Éva Circé-Côté est aussi la fondatrice de la Bibliothèque de Montréal¹.

¹ [<http://radio-canada.ca/refuge/reportages.asp?id=698>] (6 août 2004).

La remise en question des structures sociales traditionnelles est précédée et accompagnée de discussions sur la place publique, où tenants du conservatisme et libéraux libres-penseurs s'affrontent. Les élites canadiennes-françaises réclament des réformes alors que l'Église y voit une grave menace pour la survie du peuple canadien-français.

L'exode rural vers les villes canadiennes et les États-Unis correspond au début de l'industrialisation. Les nouveaux citadins occupent des emplois qui requièrent un nouveau savoir-faire. Dans les campagnes, les cercles agricoles se multiplient et constituent un premier modèle d'éducation des adultes basé sur une idéologie populaire.

Le premier ministre Honoré Mercier, convaincu de l'urgence d'alphabétiser les ouvriers, met à leur disposition des écoles du soir gratuites (1887). Du côté anglophone, le YMCA (Young Men's Christian Association) est l'organisme d'éducation des adultes qui répond aux besoins des jeunes travailleurs. C'est à cette époque que l'on commence à parler véritablement d'éducation des adultes.

La Loi sur l'instruction publique présentée par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau en 1856 constitue la première réforme scolaire du Canada-Uni. Les structures scolaires mises en place en 1867 le resteront jusqu'à la Révolution tranquille et à la création du ministère de l'Éducation en 1964.

L'Institut canadien : lieu d'éducation populaire



En 1849, la première bibliothèque de l'Institut canadien de Québec est située au coin des rues Buade et Dauphine.
Source : Site Internet de l'Institut canadien de Québec.

La naissance de l'Institut canadien à Montréal en 1844 et d'un deuxième à Québec en 1848 secoue la société québécoise. Cette institution québécoise se veut avant tout un « [...] lieu d'instruction sans distinction de classe, de fortune, de rang, de religion et de langue² ». C'est également un lieu de conférences et de discussions pour ses membres, qui ont à leur disposition une bibliothèque laïque garnie de nombreux écrits provenant d'Europe et d'Amérique du Nord. L'Institut canadien se donne comme mission « [...] d'organiser un mode d'instruction publique au moyen de diverses séries de lectures sur des sujets propres à répandre [...] le goût de l'instruction, des arts, des sciences, et d'étendre les connaissances utiles et pratiques pour l'avantage général de la société et principalement pour l'utilité des membres de ladite association et de ceux qui en feront partie à l'avenir³ ».

L'Église catholique tentera, en cette deuxième moitié du XIX^e siècle, de réduire au silence l'intelligentsia qui commence à exprimer des idées trop libérales pour l'époque et imposera la censure des bibliothèques de l'Institut canadien. Malgré la pression énorme que le clergé exerce sur les membres de l'Institut, celui-ci reste bien en place. Les idées libérales prônées par les libres-penseurs membres de l'Institut canadien vont inspirer les dirigeants canadiens-français au cours des décennies suivantes.

Le monde rural en mutation

Au cours des années 1850, la crise agricole qui sévit au Bas-Canada impose aux Canadiens français, ancrés dans un profond traditionalisme, un changement sur le plan social et économique.

La première phase d'industrialisation provoque l'exode rural des cultivateurs à la recherche d'un travail rémunéré à la ville ou dans les manufactures de la Nouvelle-Angleterre. Cet exode inquiète l'Église qui craint de perdre la ferveur de ses ouailles. C'est pour cette raison que l'Église fait la promotion des bienfaits de l'agriculture, stipulant qu'un peuple ne peut s'épanouir qu'à la campagne et en milieu agricole. Des religieux, appuyés par des sociétés de colonisation, prennent alors la tête de mouvements de colonisation vers de nouvelles régions du Québec, comme le Lac-St-Jean (1842), la Mauricie (1852), le Nord de Montréal (1868) et le Témiscamingue (1883).

² A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, Québec, ministère des Communications, 1982, p. 32.

³ Site Internet de l'Institut canadien de Québec, [www.icqbdq.qc.ca/icq/mission/mission.html]

Les nouveaux colons, isolés sur des terres souvent improductives, comme celles des *Pays d'en Haut*, restent longtemps pauvres, faute de connaissances et de techniques de travail adaptées à leur nouveau milieu. Ces cultivateurs ont d'énormes besoins de formation. Ils se rencontrent le soir, surtout entre les mois de novembre et d'avril, pour discuter de leurs problèmes communs. La plupart ne savent ni lire ni écrire. Tout se fait oralement.

L'agronome : un formateur itinérant

L'agronome, un nouvel acteur important, commence à sillonner assidûment la campagne québécoise. Sa mission est d'aider le cultivateur à prendre en mains sa destinée.

À partir de 1858, des écoles d'agriculture forment des agronomes qui iront œuvrer directement dans les campagnes québécoises. Leur présence permet aux cultivateurs d'augmenter leur niveau de compétence et de se spécialiser dans les industries laitière et bovine dès 1870 pour émerger d'une économie de subsistance, d'une agriculture autarcique qui ne cadre plus avec une économie de marché.

La formation populaire ainsi donnée prend des formes variées et pratiques qui assurent son succès. Les cultivateurs prisent par-dessus tout les conférences agricoles et les causeries données par l'agronome Édouard-A. Barnard. Des fermes et des stations expérimentales apparaissent dans le paysage rural québécois vers 1857 et il en est un des instigateurs.

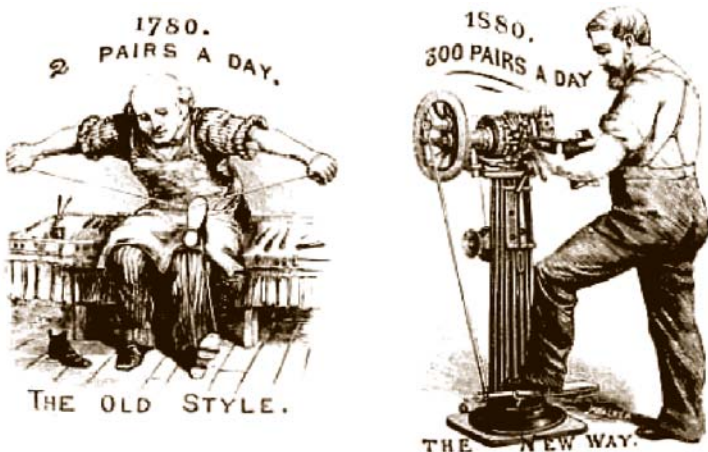
Les agronomes ont joué un rôle important à travers les époques comme en font foi les témoignages de Napoléon Leblanc et de Claude Touchette, des pionniers de l'éducation des adultes.

Édouard-A. Barnard
Technicien et agronome. Directeur de l'Agriculture. Conférencier vedette auprès des cultivateurs canadiens-français.
Source : M.-A. Perron, *Un grand éducateur agricole Édouard-A. Barnard, 1835-1898*, publié en 1955.



En 1859, la première école d'agriculture au Québec et au Canada est fondée sous l'initiative du Collège de Sainte-Anne-De-La-Pocatière.

Source : LE KAMOURASKA.
La Pocatière – Ancienne école d'agriculture, [En ligne], 2003, [http://www.kamouraska.com/Patrimoine/Architecture/FrameArchi.html] (5 avril 2004).



De l'artisanat à l'industrie.

Source : L. CHARPENTIER et autres, *Nouvelle histoire du Québec et du Canada*, Montréal, CEC, 1990, p. 235.

Témoignages de pionniers de l'éducation des adultes

« En 1939, je faisais ma première année d'agronomie et le père Poulin, un franciscain, publiait un livre sous le titre *L'adulte est-il éduicable?* et je dirais que cette lecture a été tonifiante en ce qui concerne mon cheminement personnel. Parce que la profession d'agronome était considérée comme un travail social rural : être en contact avec des exploitants de ferme, les informer des dernières données de la science, d'être assez souvent leur confident, de les conseiller non seulement pour des matières à proprement parler professionnelles d'agriculture mais aussi, parfois, dans leurs affaires personnelles. Et coïncidence intéressante, l'École supérieure d'agriculture et l'École des pêcheries, venaient de mettre sur pied, en 1938, un service social économique, dont la fonction était de procéder par éducation pour les pêcheurs de la Gaspésie et de les préparer, de les former, en vue de la mise sur pied de coopératives de pêcheurs. Nous sommes à l'Université Laval, plus précisément à La Pocatière, où était située à ce moment-là la faculté d'agriculture. »

Napoléon Leblanc

Source : M. CHABOT, *L'éducation des adultes au Québec (1930-1980)*, Montréal, Éditions Saint-Martin, p. 22.

« Très tôt, dans le fond, l'éducation des adultes au Québec a très bien marché tant qu'on a été une société rurale. Et la première grande école pour la formation des éducateurs d'adultes, ça a été l'Institut agricole d'Oka, avec des agronomes qui étaient à la fois des agents de changement dans chaque territoire de la province de Québec, et des personnes-ressources pour l'Institut [...]. »

Claude Touchette

Source : *Ibid.*, p. 22.

Les cercles agricoles : un moyen d'éducation populaire

Le développement de l'industrie laitière dans la deuxième moitié du XIX^e siècle oblige bon nombre de cultivateurs à se spécialiser pour survivre. Un nouveau mode de formation mieux adapté à leurs besoins apparaît : « [...] la conjonction de plusieurs facteurs a mené à la constitution de nouveaux lieux de formation, les cercles agricoles⁴ ».

Les cercles agricoles

« Les cercles agricoles définissent un modèle d'éducation des adultes reposant sur une idéologie populaire : là, au cercle, celui qui possède quelques connaissances en fait d'agriculture, se fait un devoir et un bonheur d'en faire part aux autres. »

Source : *Gazette des campagnes*, 29 décembre 1887.

⁴ A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, Québec, ministère des Communications, 1982, p. 24.

Un véritable réseau constitué de cercles agricoles et de « fabriques-écoles » assure la formation des cultivateurs pendant la saison morte. Les cercles agricoles sont des lieux de concertation qui tracent un modèle d'éducation populaire pour les adultes. Ils visent l'amélioration de la vie économique et l'instruction des cultivateurs. Cette approche est très appréciée dans le milieu, car elle rejoint les adultes sur leur lieu de travail. Le nombre des cercles agricoles passe de 43 en 1883 à 530 en 1900.

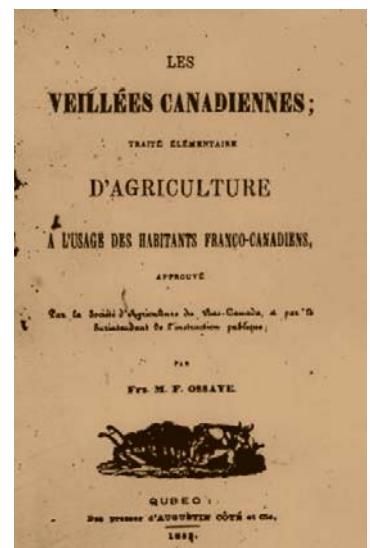
Les journaux et la vulgarisation des innovations techniques

Les journaux représentent aussi un mode de diffusion et de vulgarisation des innovations techniques en milieu rural. Outre les journaux tels que *La Gazette des campagnes* (1861) et *Le Journal d'agriculture*, qui sont voués entièrement à la promotion de l'agriculture, on trouve des feuillets agricoles dans la majorité des journaux, que ce soit *Le Canadien* (1805), *La Minerve* (1826), *Le Cultivateur* (1874), *Le Journal des campagnes*, *Le Courrier du Canada* ou *La Semaine agricole*.

La première grande réforme de l'éducation

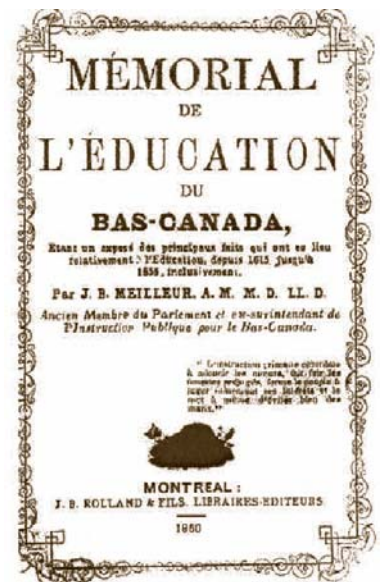
Le recensement de 1851⁵ révèle que 80 p. 100 de la population rurale canadienne-française ne sait ni lire ni écrire.

Devant la gravité de la situation, l'Assemblée du Bas-Canada crée la commission Sicotte (du nom de son président, le député Louis-Victor Sicotte). Cette commission a le mandat d'enquêter sur la situation de l'éducation au Québec. Le rapport Sicotte mettra en lumière les faiblesses de l'organisation du système scolaire et le peu de qualification des maîtres.



Source : Frs.-M.-F. OSSAYE, *Les veillées canadiennes – Traité élémentaire d'agriculture à l'usage des habitants franco-canadiens : approuvé par la société d'agriculture du Bas-Canada et par le Surintendant de l'Instruction publique*, Québec, Augustin Côté et compagnie, 1852, viii-150iip.

Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, qui devient surintendant de l'instruction publique en 1855, présente un projet de loi sur l'organisation de l'éducation qui conduit, en 1856, à la première réforme du système scolaire. Cette réforme met en place le Conseil de l'instruction publique pour la gestion du réseau scolaire (qualification du personnel, programmes d'enseignement, matériel pédagogique, etc.), institue le *Journal de l'Instruction publique*, crée un fonds de pension pour les enseignants et prévoit la création d'écoles normales pour la formation des maîtres.



Source : [http://www2.bnquebec.ca/numtexte/160432.pdf] (27 janvier 2007).



Pierre-Joseph-Olivier Chauveau
Surintendant de l'Instruction publique jusqu'en 1867 et initiateur de la première réforme scolaire de la province de Québec.
Source :
[http://www.assnat.qc.ca/fra/membres/notices/c/Chauptjo.htm]

Le Conseil de l'instruction publique demeure en place plus de 100 ans, soit jusqu'à la Révolution tranquille, au moment où la province se dote, en 1964, d'un véritable ministère de l'Éducation.

Il ne faut pas oublier de mentionner qu'avant Chauveau, Jean-Baptiste Meilleur a écrit un ouvrage intitulé *Mémorial de l'éducation du Bas-Canada*, qui relate des faits en éducation de 1615 à 1855.

La lettre qui suit, témoignage d'un père de famille de Weedon en Estrie, en dit long sur la rédaction, la qualité du français et la perception de la population concernant l'importance d'améliorer la situation de l'éducation⁶ :

Weedon 19 décembre L'an 1856

Monsieur Pierre J O Chauveau Surintendant vous nous demander ou nous ans somme rendu pour nos écoles vous voulez connaître le nombre et bien je vas assaier dans ces quelques mots a vous faire a connaître la situation de Weedon d'après une assemblée des commissaire décollé de Weedon ont déviser les arrondissements le 14 décembre l'assemblée a eu lieu on a deviser les arondissement pour la population d'aujourd'hui et le nombre des enfans est de 125 dage d'aler a lécolle et un grand nombre qui sont audessus de cette âges qui aurais un grand besoin d'aler a lécolle qui ont aucune instruction jusqu aujourd'hui tous les abitants aurais bien désirer que leur enfans fus a lécolle mais on a toujour été très pauvre et au jour dhui ont est plus pauvre que jamais par lamauvaise récolte de cette anné mais ont ne peu plus retarder ces un grand maleur pour nos anfans siont ne peu point commencer cette otone et deplus ont a dénommé un segrétaire trésorier et son nom est Mr Charles Gauthier et deplus on ne connais pas beaucoup les lois de lecolle ont

⁶ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Une histoire de l'éducation au Québec*, Québec, ministère de l'Éducation, 1989, p. 29.

arecu des livres cette anne ils sont an anglais et ont ne peu pas s'an servir ils nous faudrais une direction pour commenser les ecolles mais si ont a pas un grand secoure pour nous aider a commencer cette année sa vas être très défécile davoit des ecolles cette anné ont a besoin d'un grand sécour de vous Mon Chauveau surintendant dans léducation aiey la bonté de nous anvoier par écris la manière de commenser nos écolle pour quon est pas de trouble et pour ancourager nos abitans nous marquon la somme que votre bonté veux bien nous accorder cette année je ne suis pas présidant de lassemblée mais ont crois que si ont écris pas sa vas passer comme sa toujours fais jusquajourdhui rien de plus ont espere Jesuis votre humble.

F.X. Gauthier

L'éducation populaire en milieu anglophone

En 1851, un organisme anglophone entièrement voué à l'éducation des adultes voit le jour : le Young Men's Christian Association (YMCA). Inspiré du modèle britannique, l'organisme touche à différents volets de l'éducation des adultes et permet ainsi de répondre aux besoins des jeunes travailleurs. En 1870, on y offre des cours de commerce et d'économie. En 1926, les cours et les écoles du YMCA seront regroupés pour donner naissance au collège Sir George Williams, qui sera le premier établissement scolaire à décerner des diplômes aux élèves suivant des cours du soir.

Le Collège Sir George Williams

Le Collège Sir George Williams est, depuis 1926, un modèle d'institution d'enseignement supérieur destiné aux adultes des milieux urbains. Ce collège a été créé grâce aux premières initiatives pédagogiques du Young Men's Christian Association (YMCA).

En 1926, les différents cours et écoles du YMCA sont regroupés pour former le Sir Georges Williams. À partir de cette date, on admet des femmes à tous les cours, on engage un orienteur à temps plein, on signe une entente avec les International Correspondance Schools of Canada, pour que les élèves inscrits aux cours du soir de niveau secondaire puissent suivre un cours de formation professionnelle. Le Collège Sir George Williams est devenu le premier établissement à décerner des diplômes aux élèves des cours du soir. Deux baccalauréats ont été décernés en 1936. Le collège a obtenu le statut d'université en 1959.

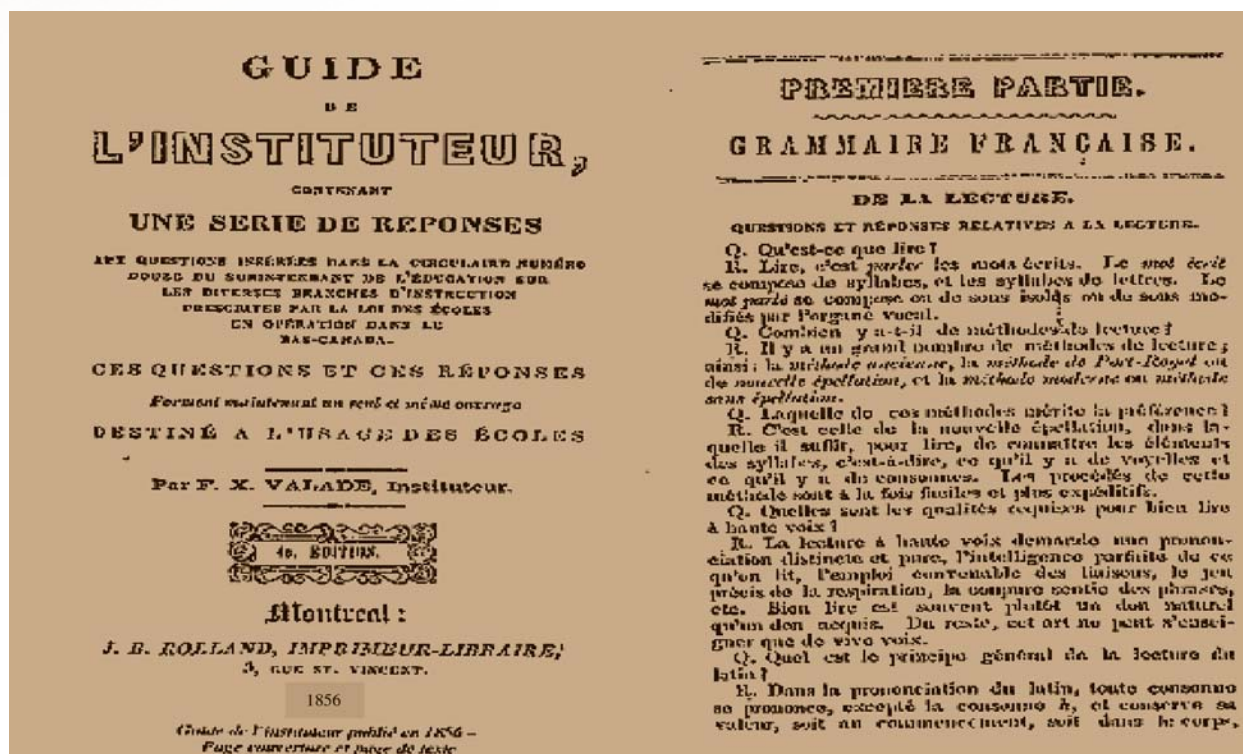
Par la gamme étendue de ses services, le Collège Sir George Williams s'est appliqué à faire de l'éducation une activité qui peut se poursuivre toute une vie.

Source : G. JONES et J. MCCORMICK, eds., *The Illustrated Companion History of Sir George Williams University*, Montréal, Université Concordia, 1977, p. 17.

Le milieu universitaire et l'éducation des adultes

En 1852, 23 ans après la fondation de l'Université McGill, on assiste à la création de la première université francophone en Amérique du Nord : l'Université Laval à Québec. Cette université est dotée de quatre facultés : théologie, droit, médecine et arts. Celle-ci offre aussi des cours du soir, accessibles aux adultes, qui portent sur la philosophie, l'histoire du Canada, la littérature, la physique, la chimie, la minéralogie et la culture générale.

L'Université McGill offrait déjà en 1829 des cours aux adultes afin d'intéresser les jeunes industriels à poursuivre des études universitaires.



Source : F.-X. VALADE, *Guide de l'instituteur*, J.-B. Rolland Imprimeur-libraire, 1856.

La formation des instituteurs : une urgence

La priorité de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau est la formation des instituteurs. En 1857, trois écoles normales ouvrent leurs portes : deux à Montréal et une à Québec. Celles-ci constituent les premières écoles de formation professionnelle financées par l'État. Près de la moitié des futurs instituteurs choisissent de fréquenter l'école normale, mais les femmes devront attendre jusqu'en 1899 pour avoir accès à ces écoles.

À la suite d'une enquête sur la situation de l'éducation au Québec, le rapport Sicotte propose de verser un salaire minimum de 600 \$ par an aux instituteurs. Ils l'obtiendront près de 100 ans plus tard. En effet, c'est seulement à partir de 1965 que la rémunération des enseignants augmentera.

Dans les encadrés qui suivent, on peut voir quelques exemples des différences salariales à travers le temps.

Salaires annuels moyens du personnel enseignant (en \$)

	1930-1931	1932-1933	1934-1935
Instituteurs catholiques	1 647	1 603	1 459
Instituteurs protestants	2 596	2 543	2 034
Institutrices catholiques	402	361	315
Institutrices protestantes	1 127	1 125	980

Source : A. LINTEAU, *Histoire du Québec contemporain*, 1989, p. 103.

Payée en nature

En 1858, mademoiselle Adeline Roy, une institutrice de l'école Saint-Arsène de Montréal, se plaint à monsieur Chauveau d'être injustement payée. En effet, les commissaires de l'école obligent les institutrices à recevoir la moitié de leur traitement en produits agricoles dont ils fixent le prix, celui-ci devenant beaucoup plus élevé que celui du marché.

Source : *Montréal Clic*, bulletin du Centre d'histoire de Montréal, n° 9. [<http://www2.ville.montreal.qc.ca/chm/clic/clic9.htm>] (22 août 2003).

Mais, sans sortir de chez nous, mettons seulement en regard les salaires payés par les protestants de la province de Québec et ceux que nous, les catholiques, nous donnons à nos instituteurs.

Les statistiques officielles nous mettent sous les yeux l'état déplorable suivant :

Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés :

	Chez les catholiques	Chez les protestants
Dans les villes	\$394	\$1.285
" campagnes	255	550

Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées :

	\$174	\$378
Dans les villes		
" campagnes	118	161

Source : Banque d'images pédagogiques et de scénarios (BIPS) en partenariat avec les commissions scolaires de la Rivière-du-Nord et des Laurentides, de la Polyvalente Saint-Jérôme et de la Société GRICS. [<http://www.bips.qc.ca/lenord/1905/meli5c.htm>] (27 janvier 2007).

Afin d'augmenter le nombre d'instituteurs dans le réseau de l'enseignement, les bureaux d'examineurs, issus de la Loi sur l'instruction publique de 1856, font passer un examen pour lequel des connaissances minimales suffisent. Cet examen permet l'obtention de la certification d'instituteur au même titre que la formation donnée par les écoles normales. Les bureaux « sont cependant préférés par plus de 85 p. 100 des futurs maîtres⁷ ».

Des associations de normaliens tentent aussi d'offrir des suppléments de formation à leurs membres à l'aide du premier journal pédagogique québécois, le *Journal de l'Instruction publique*. Ce journal est ouvert à tous et veut contribuer à l'enrichissement intellectuel du plus grand nombre de citoyens possible : instituteurs, parents, commissaires, etc. C'est « un véritable journal de famille ».



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

À l'intérieur du volume, on peut lire les quatre mots suivants : religion, liberté, sciences, progrès.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Une histoire de l'éducation au Québec*, 1989, p. 24.

L'éducation : chasse gardée de l'Église

En 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorde aux provinces le pouvoir exclusif dans le domaine de l'éducation. Le Conseil de l'instruction publique garde son caractère bicéphale : un comité catholique et un comité protestant. Le comité catholique est formé de tous les évêques du Québec et d'autant de laïcs. En 1869, une loi provinciale confirme la séparation complète des deux gestions. L'Église catholique y trouve son compte puisqu'elle a un pouvoir plus étendu que l'État en éducation au Québec, et les anglophones s'accommodent de cette « [...] souveraineté-association [...] ». Pendant près d'un siècle, ce fut le régime des deux solitudes scolaires⁸, soit jusqu'en 1964.

⁷ A. DUFOUR, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1997, p. 64.

⁸ J.-P. CHARLAND, *L'entreprise éducative au Québec, 1840-1900*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2000, p. 101.

Honoré Mercier : un visionnaire

Entre 1872 et 1890, l'industrialisation et la mécanisation entraînent le développement des écoles de métiers, où des cours sont dispensés aux adultes pendant les heures de travail et en soirée.

Pourtant, c'est avec l'arrivée au pouvoir d'Honoré Mercier (1887) qu'une nouvelle vision, très démocratique et en avance sur son temps, fait son apparition. Mercier est convaincu de l'urgence d'alphabétiser les ouvriers⁹ et « donne un coup de barre » en ce sens. Pendant quelques années, il tente d'ouvrir une brèche dans le monopole qu'exerce l'Église dans le domaine de l'éducation. En 1889, le secrétariat d'État met sur pied des écoles du soir gratuites, d'une durée de six mois et accessibles à tous les adultes de plus de 16 ans.

Certaines formations y sont données entre novembre et avril afin de s'adapter aux disponibilités des travailleurs. La pénurie d'instituteurs compétents, mais surtout les déboires politiques de Mercier, provoquent la disparition des écoles du soir. Elles répondaient pourtant à un réel besoin. Cette sensibilisation à l'urgence d'un changement d'approche dans l'éducation des adultes ne sera prise en compte officiellement que 70 ans plus tard.



Honoré Mercier
Premier ministre du Québec (1887-1891). Instigateur des cours du soir pour les adultes.
Source : G. PROULX, *Les premiers ministres du Canada et du Québec*, Trécarré, 2002, p.104.

« Les jeunes et les adultes désireux de parfaire leur instruction peuvent fréquenter les écoles du soir. Ces écoles offrent des cours de français et, en particulier à La Malbaie, des cours d'anglais afin que la population puisse répondre aux besoins des villégiateurs. »

Source : N. PERRON et Serge GAUTHIER, *Histoire de Charlevoix*, 2000, p. 150.

⁹ Le recensement de 1891 va révéler que le Québec a le plus haut pourcentage d'illettrés au Canada dans la catégorie des plus de 20 ans. (P.-A. LINTEAU et autres, *Histoire du Québec contemporain*, 1979, p. 250.)

En résumé, la période de 1850 à 1900 est caractérisée par la première phase d'industrialisation. Les nouvelles façons de faire demandent aux ouvriers d'être mieux formés. Les cultivateurs qui voient leur ferme prendre de l'expansion doivent aussi acquérir de nouvelles connaissances pour devenir ou rester prospères. Leurs besoins de formation se font donc sentir. Les cultivateurs mettront sur pied des cercles agricoles, recevront de la formation par des agronomes itinérants, qui, par la suite, créeront des fermes expérimentales. En milieu urbain, l'Université McGill et l'Université Laval accueillent des adultes dans différents domaines de formation.

Nous assistons, en 1856, à la première réforme de l'éducation avec Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, qui met en place le Conseil de l'instruction publique. Cette institution ne sera modifiée qu'avec la Révolution tranquille des années 1960.

L'intelligentsia de l'époque pouvait fréquenter l'Institut canadien qui devient un lieu d'éducation populaire en accueillant tous les adultes sans distinction de langue ou de religion. En plus de mettre à la disposition des adultes une bibliothèque, l'Institut était aussi un lieu de discussion où l'on pouvait assister à des conférences.

Chapitre 3

Une société tournée vers le XX^e siècle

(1900-1960)

L'adaptation de la formation
aux besoins du marché

*« La solution aux problèmes agricoles n'est pas
une question de culture de veaux mais bien
une culture de cerveaux. »*

L'abbé Léon Beaulieu

L'abbé Léon Beaulieu a été aumônier de l'union régionale de l'Union catholique des cultivateurs (UCC) et principal de l'école normale de Sainte-Rose-du-Dégelis, au Témiscouata¹.

¹ *Le problème de l'enseignement rural*, UCC, Montréal, 1943, p. 26.

À l'aube du XX^e siècle, le bilan scolaire québécois est peu reluisant. L'enseignement élémentaire ne rejoint pas toutes les classes de la société. À la campagne, où vit près de 60 p. 100 de la population, les filles et les fils de cultivateurs y ont un accès limité. De plus, les rares initiatives dans le domaine de la formation des adultes se sont butées à un manque de financement chronique.

Après les deux grandes guerres mondiales (1914-1918 et 1939-1945) entrecoupées par la crise économique de 1929, la société québécoise, comme toutes les sociétés du monde, doit s'adapter aux changements. Les ouvriers font face à de nouvelles technologies. Les cultivateurs, de moins en moins nombreux, produisent davantage et deviennent par la force des choses des hommes d'affaires. Les femmes, qui ont occupé les emplois laissés vacants par les hommes pendant les deux guerres, désirent ensuite rester sur le marché du travail. Après la Seconde Guerre surtout, le rôle social des femmes change donc considérablement.

Le cultivateur comme le citoyen doivent presque obligatoirement se recycler. On voit alors apparaître de nouveaux lieux de formation au sein de coopératives et de syndicats. L'État intervient indirectement en soutenant financièrement les organismes d'éducation populaire et s'engage dans la formation professionnelle et technique. L'Église y participe également par le biais des mouvements d'action catholique et des syndicats de travailleurs ouvriers et agricoles. Les nouveaux moyens de communication comme la radio, la télévision et le cinéma deviennent, avec les journaux, des outils d'éducation populaire.

L'éducation des adultes se développe peu à peu et fait dorénavant partie du quotidien des Québécois. Une approche globale en matière d'éducation des adultes voit le jour et sera une source d'inspiration au moment des grandes réformes de l'éducation qui surviendront pendant la deuxième moitié du XX^e siècle.

L'exode rural

Au Québec, au cours des trente premières années du XX^e siècle, le taux d'urbanisation passe de 36 à 60 p. 100² et la croissance démographique s'accroît. Bon nombre de cultivateurs quittent la campagne pour la ville, où les industries se multiplient. Ceux qui restent fidèles à la terre modernisent leurs installations pour augmenter leur production. Durant ces années, le Québec devient la province la plus urbanisée de tout le pays.

Au début des années 1900, les coopératives se multiplient et l'esprit d'association et d'entraide qui s'y développe fera le succès de cette formule.

Le mouvement coopératif va se développer rapidement dans tous les secteurs, que ce soit l'agriculture, les pêches, la forêt, la consommation, l'habitation ou les assurances générales. Au fil des ans, on offrira de la formation sur le mouvement coopératif.

Un siècle d'urbanisation rapide

« La population québécoise à 75 % rurale en 1861 était devenue en 1961 urbaine dans la proportion de 75 %. »

Source : P. BÉLANGER, *Éducation permanente*, mars-avril 1977, n° 38, p. 46.

2 A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, Québec, ministère des Communications, 1982, p. 50.



La Grande Allée, vers 1900.

Source : J. PAQUET et J. PROVENCHER, *Québec : les images témoignent*, 2^e éd., Québec, Commission de la capitale nationale du Québec et Éditions Sylvain Harvey, 2004, p. 100.



La place D'Youville, vers 1900.

Source : J. PAQUET et J. PROVENCHER, *Québec : les images témoignent*, 2^e éd., Québec, Commission de la capitale nationale du Québec et Éditions Sylvain Harvey, 2004, p. 62.

L'École de laiterie

Au tournant du XX^e siècle, le cultivateur québécois délaisse l'agriculture traditionnelle et se tourne vers la spécialisation laitière ou bovine afin de répondre à la demande croissante des marchés anglais. Dépourvu des connaissances nécessaires au développement de cette industrie, le cultivateur prend conscience de son besoin de formation.

L'agronome qui au siècle dernier était considéré comme un travailleur social en milieu rural, devient avec le temps un conseiller et un formateur. En 1913, le ministère de l'Agriculture lui accorde le statut officiel de formateur itinérant.

À partir de 1912, le certificat de l'École de laiterie de Saint-Hyacinthe (1892-1962) devient obligatoire pour exploiter une entreprise laitière. On voit alors se développer des réseaux de stations de démonstration, des fermes-annexes et des fermes-centrales dont le rôle est de promouvoir la recherche partout au Canada. La formation qu'on y donne prend la forme de stages, de visites et de conférences.

L'École de laiterie de Saint-Hyacinthe ouvre ses portes en janvier 1893.

Source : P.-A. LECLERC et J. SAINT-PIERRE, *La vie rurale 1866-1953*, Les publications du Québec, 2001, p. 171.



Source : Coopérative fédérée de Québec, « L'industrie laitière », *Le coopérateur agricole*, vol. 33, n° 3, mars 2004

Les journaux : instruments d'éducation populaire

À compter de 1926, les écoles moyennes proposées par l'Union catholique des cultivateurs (UCC, 1924) accueillent les cultivateurs qui ont réussi leur 7^e année et désirent parfaire leur formation. Cette formation se donne de novembre à mai, dure deux ans et comprend des cours de formation générale ainsi que des cours d'agriculture.

Le réseau des écoles moyennes « [...] met à la disposition du monde agricole des outils d'éducation : journaux, livres, service de cours à domicile épaulé par des équipes d'études, chantiers-écoles coopératifs en milieu forestier, stages de formation sociale, émissions de radio et centre de formation rurale³ ».

Entre 1929 et 1968, le journal *La Terre de chez nous* diffuse une série de 43 cours à domicile. Le journal et les cours sont sous l'égide de l'UCC. C'est d'abord l'Institut agricole d'Oka (1893-1962) qui prépare les cours, puis l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1859-1962). Cette formule rejoint environ 25 000

3 A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, Québec, ministère des Communications, 1982, p. 50.



Source : *Bienvenue sur la terre.ca, le portail agricole du Québec*,
[En ligne], [http://www.laterre.ca/?action=abonLaterre] (7 avril 2004).

personnes regroupées en 3 000 groupes d'études⁴. Les cultivateurs se réunissent une fois par semaine pour discuter des sujets abordés dans ces cours livrés à domicile.

Plus tard, dans les années 1970, le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le Service général des moyens d'enseignement, offrira des cours par correspondance à près de 6 000 personnes⁵.

Les cours à domicile

« J'ai connu l'éducation des adultes alors que j'étais enfant. Aussi loin que je puisse me rappeler, c'est la fin des années 1930, alors que l'UCC, l'Union catholique des cultivateurs, organisait ce qu'on appelle les équipes d'études. Les gens de rang se réunissaient l'hiver, de novembre à avril, une fois la semaine, autour d'abord du cours à domicile de l'UCC. L'UCC publiait dans son journal, *La terre de chez nous*, pendant la saison morte, chaque semaine, le cours à domicile, et cela pendant 40 ans. Et chez nous, mon père y allait régulièrement. Ma mère et nous, les enfants, l'accompagnions aussi à ces soirées dans les familles, dans le rang, et où les hommes surtout – les femmes et les enfants se retiraient en arrière – et les hommes autour de la table, lisaient le cours à domicile, et en discutaient, puis pouvaient aussi soulever un certain nombre de questions plus locales, en rapport avec des projets qu'ils pouvaient nourrir à la suite de la lecture du cours à domicile. Je dirais que, bien souvent, les cours à domicile ont permis l'éclosion d'organismes coopératifs. Car il y avait un large éventail de sujets. »

Léo Vigneault

Source : M. CHABOT, *L'éducation des adultes au Québec (1930-1980)*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2002, p. 21.

L'apparition des écoles techniques

C'est du côté anglophone qu'apparaissent les premières écoles techniques. En 1908, le Montreal Technical Institute offre des cours de formation technique aux travailleurs du métal pour qu'ils puissent acquérir des compétences susceptibles d'améliorer leur situation.

Même si des écoles techniques publiques ouvrent leurs portes dès 1911, ce n'est que le 3 février 1914, avec le Bill 10, que l'Assemblée législative du Québec adopte officiellement une loi qui crée les écoles techniques ou écoles de cours professionnels. La formation qu'on y donne s'adresse autant aux ouvriers qu'aux apprentis de l'industrie et est offerte autant de jour que de soir. Le but recherché par la création de ces écoles

⁴ Ibid., p. 74.

⁵ P. BÉLANGER,
« L'éducation des adultes
au Québec ou le projet
difficile d'une éducation
permanente » *L'éducation
permanente*, n° 38,
mars-avril 1977, p. 48.

techniques est de répondre aux besoins de qualification de la main-d'œuvre locale ou régionale. Ces écoles peuvent s'affilier, si elles le désirent, à une école technique commerciale ou agricole déjà existante et la corporation qui les administre délivre elle-même les diplômes aux élèves. Le taux d'échec est cependant très élevé dans les écoles techniques; il atteint même les 75 p. 100. Cela est dû à la déficience de la formation de base chez bon nombre de ces élèves qui ont quitté l'école dès la 6^e année du primaire.

Les années 1920 donnent lieu à une réforme des programmes des écoles d'arts et métiers, qui jusqu'à cette époque, s'adressaient surtout aux hommes. Dorénavant, les arts ménagers, au même titre que l'agriculture, le commerce et l'industrie, feront partie du curriculum de ces écoles.

Le domaine des arts est desservi, pour sa part, dès 1922, par la création d'écoles des beaux-arts à Québec et à Montréal.



École des beaux-arts, Montréal – Séance de fermeture de l'École de dessin.

Source : *L'opinion publique*, vol. 10, n° 16, 17 avril 1879, p. 186.

La lente évolution du rôle de la femme

La société traditionnelle du début du XX^e siècle a de la difficulté à imaginer la femme hors de son rôle de mère et d'épouse au foyer. À l'instar des écoles d'arts et métiers qui profitent de la réforme des programmes, des écoles ménagères spéciales postsecondaires pour adultes ouvrent leurs portes aux filles et aux femmes de tous les milieux qui n'ont pas de formation minimale. Toutefois, cette formation ne conduit à aucun métier; elle sert plutôt à encourager la vocation de ménagère dévouée. Selon le premier ministre du Québec de l'époque, Louis-Alexandre Taschereau (1920-1936), la mission de la femme est de se consacrer à sa famille, à la religion et aux bonnes œuvres.

Perception de l'action catholique

« [...] On espère qu'une arrivée de femmes de maison dépareillées pourra combattre efficacement les dangers du communisme, du socialisme et du matérialisme américain qui menacent la famille. »

Source : N. THIVIERGE, *L'enseignement ménager familial au Québec, 1908-1970*, Québec, Université Laval, 1981, p. 429.

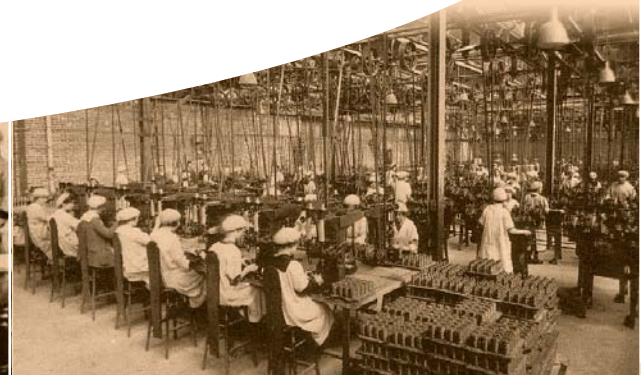
Au début des années 1950, les écoles ménagères deviennent des instituts familiaux tout en conservant leur vocation première. Les matières de base (le français, l'arithmétique, l'histoire et l'anglais) y sont perçues comme un complément à la préparation à la vie d'épouse et de mère.

Ayant eu à occuper la place des hommes sur le marché du travail pendant la Seconde Guerre mondiale, beaucoup de femmes ne veulent plus retourner à leur rôle de parfaite ménagère quand la guerre prend fin. Elles veulent continuer de travailler à l'extérieur du foyer. Les femmes revendiqueront donc le droit au travail, un meilleur accès à la formation ainsi que le droit de vote, lequel avait été obtenu au fédéral en 1917. Le droit de vote leur sera accordé au provincial en 1940 seulement.

Ainsi, les deux guerres mondiales, qui ont rendu nécessaire le travail des femmes dans les usines de guerre, et la grande crise économique de 1929, ont eu pour conséquence que la femme, pour nourrir sa famille, a peu à peu pris sa place sur le marché du travail. Si la fin de la Première Guerre mondiale a vu un retour des femmes dans leur foyer, ce n'est pas le cas après la Seconde Guerre mondiale. Les femmes ont conservé des emplois dans le secteur manufacturier, où les exigences en ce qui a trait à la scolarisation sont presque inexistantes.



Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Une histoire de l'éducation au Québec*, Québec, 1989, p. 43.



Travailleuses dans une usine de munitions.

Source : L. CHARPENTIER et autres, *Nouvelle histoire du Québec et du Canada*, Montréal, CEC, 1990, p. 273.

Pendant que les femmes accèdent au marché du travail, le nombre d'inscriptions des filles dans les collèges classiques, entre 1924 et 1954, est multiplié par 20, passant de 36 à 766⁶. Grâce à l'instruction, les femmes, surtout celles des milieux bourgeois⁷, ont accès successivement à la pratique de la médecine, de la comptabilité, du droit et du notariat.

La résistance aux collèges classiques pour filles

« [...] l'abbé Albert Tessier, fervent propagandiste des écoles ménagères, souhaitait que les collèges classiques de filles soient supprimés pour les remplacer par des Écoles de Bonheur. Il semble que les étudiants de l'Université Laval, anciens élèves de collèges classiques, aient montré aussi de l'hostilité face aux collèges de filles, celles-ci étant vues comme des voleuses de vocation. »

Source : R. DUHAMEL, *Notes sur la femme et la culture*, cité dans M. J. GAGNON, *Les femmes vues par le Québec des hommes*, Montréal, Éditions du Jour, 1974, p. 33.

L'instruction des filles telle que perçue par la société québécoise traditionnelle dans les années 1950

« Les hommes ne veulent pas des femmes érudites. Le problème du Québec, c'est qu'on oriente les filles vers le cours classique, snobisme nouveau. Ne serait-il pas opportun de marquer clairement que la culture, pour une femme, n'est pas du tout la même que pour les hommes, et qu'à la différence des natures et des fonctions domestiques doit correspondre une différence dans la formation des intelligences et des cœurs et dans l'information scolaire des cerveaux. »

Source : M. PÉRUSSE, « Autrefois, naguère, aujourd'hui; l'instruction au féminin », *Éducation Québec*, janvier 1979, p. 16, cité dans A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, p. 103.

⁶ Chiffres tirés du *Mémoire des collèges classiques de jeunes filles sur les problèmes constitutionnels*, Montréal, 1954, p. 58.

⁷ L'État ne subventionne pas les collèges classiques pour filles et n'accorde pas de bourses d'études aux filles.

Les mouvements d'action catholique



La Jeunesse ouvrière catholique à Desbiens – Rassemblement jociste à la salle paroissiale.

Source : Site Internet de la ville de Desbiens;
[<http://www.ville.desbiens.qc.ca>]
(27 janvier 2007).

Après la Première Guerre mondiale (1914-1918), parallèlement aux cercles d'études, l'Église lance des mouvements d'action sociale en milieu rural. Chaque paroisse a son comité d'action sociale, religieuse et culturelle. La méthode de travail de ce mouvement, dont la devise est *Voir, juger, agir* est analytique et très collée au quotidien. Initiée à partir des situations de vie (*Voir*), cette méthode s'inscrit dans un processus de formation populaire, qui favorise les regroupements et le développement de l'humain (*juger et agir*).

On trouve d'ailleurs dans le rapport Corbo (1974), sur les profils de formation, quelques similitudes avec la méthode « jociste » (Jeunesse ouvrière catholique, JOC) : « Rendre capable de juger et d'agir de façon responsable ».

En milieu urbain, le mouvement d'action sociale le plus connu et le plus important est celui de Jeunesse ouvrière catholique (JOC) fondée en 1932. Trois ans plus tard, naîtra en milieu rural le pendant de ce mouvement, la Jeunesse agricole catholique (JAC).

L'Action catholique

Voici ce qu'était la philosophie de l'action JOC : « [...] **voir** c'est ce qu'on appelle l'enquête sociale qui porte sur des faits répétés, généraux et qui révèlent une situation capable d'influence. L'enquête révélera ainsi la vie réelle et, en même temps, apprendra à voir juste; **juger** c'est voir les faits et les situations avec des yeux jocistes [...] d'ouvriers et d'ouvrières catholiques; on peut maintenant **agir**, c'est-à-dire intervenir par une action précise ».

Source : A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, Québec, ministère des Communications, 1982, p. 56.

8 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Rapport du groupe de travail sur les profils de formation au primaire et au secondaire*, document préparé par Claude Corbo, Québec, ministère de l'Éducation, juin 1994.

Claude Ryan s'exprimait ainsi sur le bien-fondé de la méthode de travail du mouvement de l'action catholique, qui a eu beaucoup d'influence partout dans la province à une certaine époque⁹.

« J'ai commencé ma carrière adulte dans les mouvements d'action catholique, en 1945, comme secrétaire de l'Action catholique canadienne, un organisme qui regroupait tous les mouvements et organismes d'action catholique et d'apostolat laïc au Canada français. Prenons la Jeunesse agricole catholique par exemple. Il y avait une structure dans chaque paroisse, il y avait une section avec des équipes de travail. Des fois c'étaient des équipes de rang, parfois des équipes par secteur d'intérêt, loisirs ou formation professionnelle, etc. Il y avait un programme annuel, un programme social, un programme religieux. La méthode de travail était la même pour tous les mouvements : "voir, juger, agir". Prenons l'exemple de la Jeunesse ouvrière catholique, une section type. Il y avait des réunions à tous les quinze jours et chacun était censé avoir un calepin et ramassait des faits de vie dans son calepin, dans son milieu. S'il voyait un incident, une conversation, un problème qui se posait, il notait ça et il amenait ça à la réunion suivante. Chacun arrivait avec son fait de vie. Et là on se disait : "Qu'est-ce qu'on pense de ça. Est-ce que c'est correct, est-ce que c'est juste, qu'est-ce qu'on peut faire?" Il y a toutes sortes de services qui ont été développés par ces mouvements-là, chacun dans leur milieu propre. Là, ce qu'il y avait de formidable, c'est que chaque section était reliée à une fédération diocésaine et les fédérations diocésaines étaient rattachées à une confédération nationale.

Alors, ça donnait de l'ampleur, les gens n'étaient pas renfermés dans leur milieu. Il y avait de l'initiative, ils étaient appelés à embrasser des problèmes dans une perspective plus large. Comme la démarche partait de la vie, il y avait la jonction avec la réalité sociale et culturelle. Et chaque mouvement avait un ou quelques journaux. En plus du journal qui s'adressait à un public plus large, il y avait un bulletin de travail pour les militants, lequel indiquait les questions devant être abordées à chaque étape de l'année, et proposait aussi des moyens de développement, à la fois humains et spirituels. En plus, il y avait un sujet d'enquête nationale chaque année qui était propre à toutes les unités. Par exemple, la JOC avait découvert depuis longtemps que le problème du chômage avait en grande partie ses racines dans la pauvreté des familles, puis dans le manque de scolarisation des jeunes. »

Claude Ryan

⁹ M. CHABOT, *L'éducation des adultes au Québec (1930-1980)*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2002, p. 26.

L'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA)

La Société canadienne d'enseignement postsecondaire (pendant francophone de la Canadian Association for Adult Education) apparaît en 1946 pour devenir, en 1952, la Société canadienne d'éducation des adultes. Cette Société, dont le nom décrit bien la mission d'éducation populaire, se consacre à la promotion de l'éducation des adultes auprès de la population canadienne-française. En 1956, elle devient l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA). Cet organisme met l'accent sur une approche globale de l'adulte. Cette vision de l'éducation des adultes, qui suppose la démocratisation des structures, va inspirer les grandes réformes de l'éducation des adultes qui auront lieu pendant la deuxième moitié du XX^e siècle.

Le 13 janvier 2004, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) est devenu l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA). L'ICEA continue, encore aujourd'hui, de promouvoir le droit des adultes à l'éducation et à la formation et l'exercice de ce droit.

Un nouveau nom qui reflète mieux la réalité des mouvements d'action catholique

« En 1952, on a changé le nom de la société. J'étais dans les mouvements d'Action catholique et ce n'était pas de l'enseignement postsecondaire, c'était de l'éducation populaire que nous faisions à cette époque, comme beaucoup d'autres organismes. Alors, on n'aimait pas trop cette appellation d'enseignement postsecondaire : c'était trop scolaire, didactique. En 1952, on a donc changé le nom pour celui de la Société canadienne d'éducation des adultes et en même temps, on campait clairement notre champ d'action vis-à-vis de la Canadian Association for Adult Education : autonome, parallèle et avec certains projets d'intérêt commun quand il y avait lieu. »

Claude Ryan

Source : M. CHABOT, *L'éducation des adultes au Québec (1930-1980)*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2002, p. 33.

Les médias : instruments d'éducation populaire

Les Québécois s'intéressent beaucoup à la radio dès son apparition dans les années 1930. Elle devient pour eux un moyen de se remémorer leur passé (émissions et feuillets à contenu historique et folklorique) tout en leur permettant de s'ouvrir à d'autres valeurs. Elle est aussi un instrument d'éducation populaire et de démocratisation.

C'est dans le domaine agricole que la radio, en tant que moyen d'éducation, fait d'abord une percée. Radio-Canada y diffuse des émissions qui font la promotion de la colonisation et du monde rural.

Ainsi, dès sa création en 1938, l'émission *Le Réveil rural* a pour but d'établir un lien entre citadins et ruraux. On y diffuse de l'information sur l'actualité agricole, les nouvelles technologies agraires, la météorologie, les cours du marché agricole de même que le divertissement.



L'expérience de Radio-Collège

« Radio-Collège est fondée en 1941 par Aurèle Séguin, qui en est le premier directeur, et Augustin Frigon, directeur à l'époque de Radio-Canada. Radio-Collège, qui disparaîtra en 1956, constitue une expérience pratiquement unique d'utilisation des ondes radiophoniques à des fins éducatives. Son mandat est, sans équivoque, d'initier le grand public à diverses disciplines comme complément aux études [...]. C'est surtout dans les années 1950 que Radio-Collège connaît un succès remarquable compte tenu du haut niveau de son contenu. En effet, on distribue de 25 000 à 40 000 programmes par an, sur demande seulement. »

Source : A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, Québec, ministère des Communications, 1982, p. 107.

À partir de 1940, l'Office national du film (ONF) se met au service de diverses associations pour promouvoir l'éducation populaire. Les cinéastes de l'ONF se déplacent alors partout dans la province avec leur matériel.

L'Office national du film et l'éducation populaire

« On avait un comité intersyndical du film en lien avec l'ONF. On faisait de l'animation culturelle dans les assemblées syndicales. Il n'y avait pas la télévision dans ce temps-là, alors je me promenais avec un projecteur et un écran. On prenait une demi-heure, on faisait des films assez courts, qui touchaient des questions syndicales mais qui effleuraient aussi des questions de droits de l'homme, droits de la femme et ainsi de suite. Et quand on pouvait et qu'on avait assez de temps, on organisait des forums. Alors ces réseaux-là étaient utiles parce qu'on se trouvait à toucher un vaste public, comme ça, dans les assemblées. On se promenait partout, à mesure qu'on produisait les films. »

Jacques-V. Morin

Source : M. CHABOT, *L'éducation des adultes au Québec (1930-1980)*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2002, p. 29.

L'arrivée de la télévision au Québec (1952) constitue une véritable révolution dans le domaine des communications. Elle devient un formidable instrument de démocratisation de la formation dorénavant accessible à l'ensemble de la population. Au cours des décennies qui vont suivre, la télévision va jouer un rôle de premier plan dans la diffusion de la culture populaire partout au Québec.

Par exemple, l'émission *Point de mire*, animée par René Lévesque en 1955-1956, peut être considérée à la fois comme un cours de sciences politiques, de sociologie et de géographie. Elle est une démonstration du potentiel immense que possède cette nouvelle technologie.

L'ICEA et Radio-Canada réalisent conjointement des émissions sur l'actualité politique, telle *Les idées en marche* (1948), qui ont largement contribué à rejoindre les adultes dans leur foyer.



L'émission *Point de mire* animée par René Lévesque.

Source : Site Internet de Radio-Canada.



L'enseignement par le film. Agronome de formation, l'abbé Maurice Proulx a enseigné à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, mais il s'est fait connaître surtout comme cinéaste documentaire. On le voit ici pendant le tournage du film *Les ennemis de la pomme de terre*, considéré comme l'un des premiers documentaires scientifiques au Québec. L'abbé Proulx a réalisé plus de deux cents films dont deux longs métrages sur la colonisation de l'Abitibi et de la Gaspésie.

Source : P.-A. LECLERC et J. SAINT-PIERRE, *La vie rurale, 1866-1953*, p. 170.

L'UNESCO et la formation permanente

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), les soldats de retour au pays constituent un nouveau bassin de main-d'œuvre ayant besoin de formation. L'éducation des adultes devient encore plus sollicitée. La Loi sur la coordination de la formation professionnelle de 1942 permettra le développement de projets professionnels pour 13 000 militaires démobilisés et chômeurs. L'UNESCO (fondée en 1946) fait la promotion de l'éducation des adultes partout dans le monde, notamment lors d'une première conférence à Elsenør au Danemark en 1949 et ensuite à Montréal en 1960.

C'est l'UNESCO qui mettra de l'avant le concept d'éducation permanente, lequel deviendra plus tard la formation continue telle que nous la connaissons aujourd'hui. L'UNESCO indique la voie à suivre pour les décennies à venir.

Extrait du rapport de l'UNESCO

« [...] l'éducation des adultes a pris une telle importance pour la survivance de l'homme qu'une attitude nouvelle s'impose à son égard. Il faut donc que l'éducation des adultes vienne à être reconnue par tous les peuples comme un élément nécessaire du système d'enseignement de n'importe quel pays. [...] On ne dira plus bientôt : il y a un temps de la vie pour étudier et un autre pour gagner son pain. On ne parlera plus seulement d'enseignement formel, d'éducation de base et d'éducation des adultes, mais aussi d'éducation permanente. »

Source : *Rapport du comité d'étude sur l'éducation des adultes*, présenté à Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, février 1964, p. 10.

Au cours des années 1950, après une période de bouillonnement intense, mais contenu par les autorités religieuses et les politiques duplessistes, l'État québécois se prépare à assumer un rôle de chef de file dans toutes les sphères de développement de la société québécoise, y compris dans celle de l'éducation des adultes.

Toujours à cette époque, l'Institut Thomas More, un organisme laïc, fait la promotion de la formation universitaire pour les adultes. Il reconnaît les acquis expérientiels, une pratique qui prendra par la suite une place de plus en plus importante en éducation des adultes.

L'Institut Thomas More

« Fondé à Montréal en 1945 [...] l'Institut Thomas More pour adultes a comme mandat : 1) d'offrir des cours de niveau universitaire aux adultes qui ne peuvent poursuivre leur formation dans les universités ordinaires; 2) de conclure des ententes avec les autres universités existantes, afin que soient accordés des crédits et des diplômes aux étudiants de l'Institut; 3) de stimuler l'intérêt et la participation du public à l'éducation des adultes par la publication de livres, de brochures et de périodiques, et par l'organisation de congrès et de cercles d'études. La formation offerte par l'Institut s'inscrit dans une tradition classique et humaniste de l'éducation. Son enseignement aux adultes n'est ni une formation professionnelle, ni un enseignement technique. Il s'agit plutôt d'une formation plus générale de la sensibilité et de l'esprit. »

Source : Cité par W. F. HITSCHFIELD, vice-principal à la recherche, Université McGill, à l'occasion de la remise d'un doctorat honorifique en droit à Eric O'CONNOR, S. J., lors de l'assemblée du 3 juin 1980.

En résumé, l'encadré qui suit nous en apprend davantage sur les nombreuses activités de l'éducation des adultes.

Un foisonnement d'activités

« Les années qui ont précédé la Révolution tranquille constituent, pour ce qui est de l'éducation des adultes, une période, ambiguë sans doute, mais extrêmement riche. Il y avait un véritable foisonnement d'activités : c'est effarant le nombre et souvent la qualité des activités de formation d'adultes qu'il y avait alors un peu partout au Québec et au Canada. On a parfois l'impression qu'il a fallu attendre 1960 pour libérer la créativité. Mais il y avait alors un passé très riche déjà. Par exemple : tout ce qui se passait dans le mouvement associatif, ce qui a entouré la création des caisses populaires. Et Radio-Collège, avec ses émissions régulières. Et l'École des parents. Dans tout le vaste mouvement d'Action catholique, dans les associations diverses, dans les villages et dans les quartiers, on faisait une bonne place à la formation. En somme, il y avait une vie associative très riche, avec plein d'activités de formation. »

Guy Bourgeault

Source : M. CHABOT, *L'éducation des adultes au Québec (1930-1980)*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2002, p. 19.

Chapitre 4

Une société portée par la révolution tranquille

(1960-1970)

La recherche d'une spécificité

*« Je sacrifierais une partie de ma gloire
pour être plus instruit. »*

Maurice Richard

Maurice Richard, surnommé le « Rocket », a joué pour le club de hockey le Canadien de Montréal de 1942 à 1960 et portait le chandail numéro 9¹.

1 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
*Une histoire de l'éducation au
Québec*, ministère de l'Éducation,
Québec, 1989, p. 53.

Au début des années 1960, le changement de régime politique permet à la société québécoise d'émerger du traditionalisme de Duplessis. L'emprise de l'Église s'effrite et cède la place à l'État. La Révolution tranquille du gouvernement de Jean Lesage crée un vent de changement.

Les bouleversements sociaux, en particulier la remise en question du système d'éducation avec le rapport Parent et le Comité d'études sur l'éducation des adultes (1961), vont obliger le Québec à moderniser son système d'éducation, à combler son retard dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre et à entreprendre la grande réforme de l'éducation des adultes. Le concept de l'éducation permanente mis en lumière par l'UNESCO en 1960 servira de toile de fond à cette grande réforme. On est à la recherche d'un modèle original permettant de respecter les besoins spécifiques des adultes.

La lutte à l'analphabétisme est aussi un défi de taille. La télévision éducative, l'éducation populaire en milieu syndical et coopératif, la formation postsecondaire, la formation professionnelle, la reconnaissance des acquis extrascolaires font partie de la réflexion qui mènera à des initiatives originales. On assiste alors à une vaste opération de recensement des ressources éducatives au Québec, l'opération DÉPART (1967).

Dès 1966, les premières structures de l'éducation des adultes sont en place; la nouvelle Direction générale de l'éducation permanente (DGEP) vise plus que la simple formation technique pour les adultes : elle veut développer l'idée de l'école tout au long de la vie.

Le Québec tourne la page



Maurice Duplessis idéalisait la vie rurale et les valeurs de l'Église catholique.

Source : Site Internet *Bilan du siècle*, Université de Sherbrooke [<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/photos/561.html>] (27 janvier 2007).



**Jean Lesage
L'éveil d'une nation!**

Source : Site Internet *Le rond-point des sciences humaines* [<http://www.assnat.qc.ca/FRA/membres/notices/j-l/lesaj.htm>] (27 janvier 2007).

L'année 1960 marque la fin du régime conservateur de Maurice Duplessis et de l'influence prépondérante de l'Église en santé et en éducation. On assiste à la laïcisation du personnel scolaire et médical. La montée des revendications économiques et sociales des classes populaires qui secouent le Québec - grève de l'amiante à Asbestos (1949), du textile à Louiseville (1952), des mineurs à Murdochville (1957) - trouve son aboutissement dans la réforme majeure des institutions québécoises qu'entreprend le gouvernement de Jean Lesage (1960-1966). La Révolution tranquille va répondre d'une façon plus adéquate aux besoins d'une société engagée dans une nouvelle structure de production qui fait appel à une main-d'œuvre plus qualifiée.

L'opération rattrapage

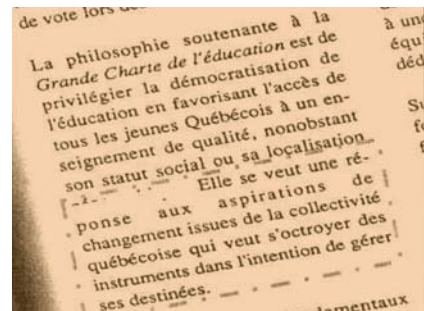
L'explosion de la population scolaire à la fin des années 1950 et le retard à combler dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre font ressortir l'urgence, pour l'État, de mettre en place un processus d'institutionnalisation de l'enseignement à tous les niveaux : pour les jeunes et les adultes.

En 1960, on adopte la Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle, qui sera suivie d'un accord fédéral-provincial en ce domaine.

L'engagement de l'État

La Grande Charte de l'éducation de 1960 consacre le caractère démocratique des réformes majeures à entreprendre.

La démocratisation de l'enseignement dont rêvait Honoré Mercier 70 ans plus tôt se réalise. Désormais, l'accès à l'école est gratuite et la fréquentation scolaire, obligatoire jusqu'à 16 ans.



Source : R. LECLERC, *L'histoire de l'éducation au Québec*, Québec, 1989, p. 91.

L'aventure du « Bill 60 »

Dès avril 1963, les médias font l'éloge du rapport Parent, qui propose un changement en éducation et souligne l'urgence d'une réforme. Le débat s'engage entre les différents groupes intéressés à l'éducation. Une cinquantaine d'interventions sont faites pour aboutir à la publication d'un rapport qui propose la création d'un ministère de l'Éducation, le « Bill 60 », avec un Conseil supérieur consultatif et deux comités confessionnels. L'épiscopat québécois soulève cependant suffisamment d'inquiétude pour faire reporter le projet à la session parlementaire suivante.

Afin d'expliquer à la population le bien-fondé du projet et de prendre le pouls de l'opinion publique sur la création d'un ministère de l'Éducation, l'équipe du « Bill 60 », formée entre autres du ministre de la Jeunesse Paul Gérin-Lajoie, fait une tournée dans la province. L'accueil et les réactions de la population démontrent qu'elle est favorable au projet avec certains amendements.

Une quarantaine d'organismes proposent des changements et des amendements au texte original. L'épiscopat dépose un mémoire qui se démarque des autres. Après quelques modifications, on s'entend finalement sur le fond et la Loi instituant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'Éducation est sanctionnée le 19 mars 1964.

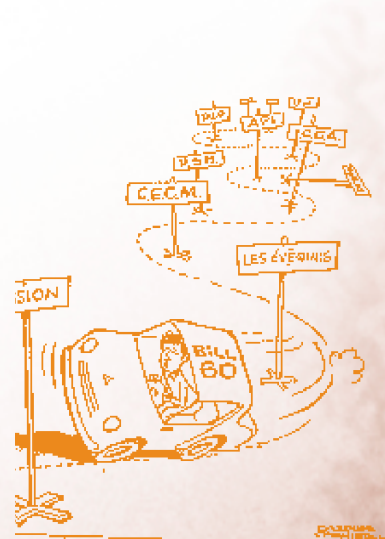
Afin d'expliquer à la population le bien-fondé du projet et de prendre le pouls de l'opinion publique sur la création d'un ministère de l'Éducation, l'équipe du « Bill 60 », formée entre autres du ministre de la Jeunesse Paul Gérin-Lajoie, fait une tournée dans la province. L'accueil et les réactions de la population démontrent qu'elle est favorable au projet avec certains amendements.

Une vision nouvelle de la formation

En 1961, le gouvernement Lesage met sur pied un comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel dont il confie la présidence au sous-ministre de l'Éducation, Arthur Tremblay. Son rapport, qui paraît l'année suivante, met de l'avant le principe selon lequel l'éducation doit prendre en compte les aptitudes et les talents de tous et propose que le clergé cède la place aux laïcs dans le domaine de l'éducation.

Le concept d'éducation permanente mis de l'avant en 1960 est appelé à devenir la toile de fond des discussions qui vont mener à la réforme de l'éducation des adultes au Québec.

L'objectif visé par cette réforme est d'intégrer de façon cohérente l'ensemble des institutions qui interviennent dans la formation des adultes en une seule structure.



Source : Paul GÉRIN-LAJOIE, *Combat d'un révolutionnaire tranquille*, 1989, p. 273.

Une pédagogie nouvelle

Les années 1960 voient apparaître une pédagogie nouvelle. C'est « [...] le début de l'implantation des programmes par objectifs (PPO) et de l'enseignement individualisé au sein de la formation générale des adultes, d'une approche centrée sur les conditions de vie et les rôles sociaux en éducation populaire et de la formation sur mesure dans les cégeps² ».

L'État québécois comme maître d'œuvre

Dès 1961, une commission royale d'enquête, la commission Parent est mise sur pied afin d'étudier l'organisation et le financement de l'éducation au Québec. Celle-ci propose dans son rapport : « [...] un système scolaire unifié, intégré, public depuis la maternelle jusqu'à l'université et placé sous l'autorité d'un véritable ministre de l'Éducation³ ».

Un projet de société aussi ambitieux qu'excitant

Le rapport Parent est éloquent sur le projet de société que se donne le Québec au milieu des années 1960 : « Le souci de donner à chacun la meilleure éducation possible est sans conteste la préoccupation centrale de notre rapport [...]. Il faut aujourd'hui pour le plus grand nombre une instruction plus poussée [...]. Cela suppose [...] que l'enseignement soit de bonne qualité partout [...]. Il est nécessaire que chaque étudiant puisse poursuivre ses études jusqu'au niveau le plus avancé qu'il est capable d'atteindre, compte tenu de ses aptitudes et de ses succès scolaires⁴. »



Quelques membres de la commission Parent, dont le président, **Mgr Parent** (troisième à partir de la gauche).
Source : « Le Bilan du siècle », Université de Sherbrooke, [<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/1533.html>]

² A. DUFOUR, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1997, p. 87.

³ *Ibid.*, p. 88.

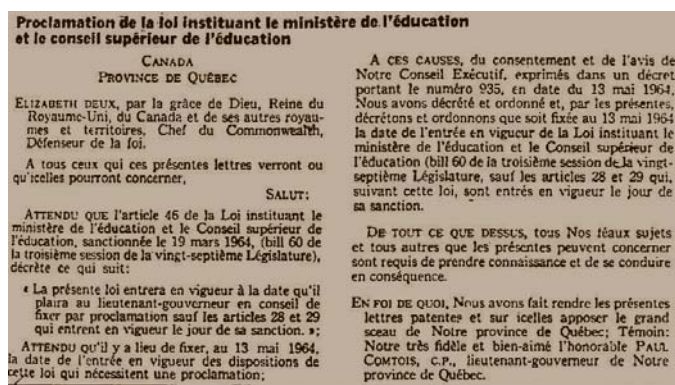
⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Rapport Parent*, volume 4, paragraphe 12, 1966.

Une date mémorable

La Loi instituant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'Éducation⁵ (« Bill 60 »), entre en vigueur le 13 mai 1964 et Paul Gérin-Lajoie devient le premier ministre de l'Éducation. Cette loi prévoit, entre autres choses, la création de cinq commissions permanentes, dont la Commission de l'éducation des adultes.



La Loi 60



Claude Ryan
Premier président de l'ICEA de 1955 à 1961 et responsable du Comité d'étude sur l'éducation des adultes entre 1962 et 1964 et directeur général au journal *Le Devoir*.
Source : [http://www.assnat.qc.ca/fra/membres/notices/q-r/ryan.htm]

L'éducation des adultes : une pièce maîtresse de la réforme

Dès 1947, la Société canadienne d'enseignement postsecondaire chargeait Claude Ryan de réaliser une enquête sur l'éducation des adultes afin de produire un répertoire de l'éducation populaire au Canada français. On identifia les organismes concernés et leurs champs d'intervention. Le rapport Ryan énonçait déjà le souhait de former une main-d'œuvre plus qualifiée.

En 1962, Claude Ryan est la personne désignée pour piloter le Comité d'étude sur l'éducation des adultes créé par le ministre de la Jeunesse. À la suite du dépôt du rapport Ryan et des recommandations du comité Barbin, le gouvernement reconnaît la nécessité d'une approche non scolaire et de programmes spéciaux adaptés aux adultes.

⁵ *Hebdo-éducation*, 15 mai 1964, vol. 1, n° 1.

L'Opération 55

Le 10 septembre 1964, on crée 55 commissions scolaires régionales catholiques et neuf commissions scolaires régionales protestantes. En plus d'intégrer les écoles d'arts et métiers, les nouvelles commissions scolaires possèdent un service d'éducation des adultes pour répondre à un grand besoin de formation. En effet, l'effectif des adultes passe de 144 000 élèves en 1965-1966 à 294 000 en 1967-1968.



Source : Jean-Pierre FOURNIER, *Forces*, Hydro-Québec, no 16, 1971, p. 3.

La Direction générale de l'éducation permanente (DGEP)

En 1966, une direction consacrée spécifiquement à l'éducation des adultes, la Direction générale de l'éducation permanente (DGEP), est créée. Le premier directeur est monsieur Fernand Jolicœur. Cette direction a pour mission : « [...] d'animer, de structurer et de coordonner les activités de tous les organismes qui, dans la province, donnent des cours d'éducation populaire et de formation professionnelle aux adultes⁶ ».

Contributions à l'éducation des adultes selon le rapport Ryan

Le rapport Ryan souligne l'apport de différents organismes et ministères qui ont contribué à l'avancement de l'éducation des adultes au Québec.

L'un des organismes qui a apporté la plus grande contribution a été le Service d'aide à la jeunesse, qui a relevé, successivement, de trois ministères : le ministère de l'Industrie et du Commerce en 1937, le ministère du Bien-être social en 1946 et, enfin, le ministère de la Jeunesse en 1958. Il a entre autres choses organisé une mine-école à Val-d'Or afin d'offrir des cours pour les chômeurs de la région.

Différents autres ministères ont contribué au développement de l'éducation des adultes. Des cours de perfectionnement pour le personnel enseignant ont été organisés par le Département de l'instruction publique, l'aide à l'apprentissage a été développée par le ministère du Travail, des cours saisonniers ont été créés à Sainte-Anne-de-la-Pocatière par le ministère de l'Agriculture, etc.

L'action de différents organismes a grandement contribué au développement de l'éducation des adultes, qu'il s'agisse de la Société Saint-Jean-Baptiste (1834), de l'Institut populaire des pères Jésuites, des nombreuses coopératives, des cercles des fermières, des associations de parents, etc.

Des établissements d'enseignement apportent leur contribution. Pensons à l'Université McGill, qui organise dès 1855 des conférences publiques, et à l'Université Laval, qui offre des cours d'été depuis 1937. L'École des hautes études commerciales de Montréal offre des cours du soir à partir de 1917 et des cours par correspondance dès 1924. En 1956, une trentaine d'établissements apportaient leur contribution à l'éducation des adultes.

Enfin, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), qui regroupe de nombreuses associations et plusieurs membres, a mené de nombreuses enquêtes, tenu des conférences et écrit des mémoires qui représentent des sources précieuses de renseignement en éducation des adultes.

Source : Rapport du Comité d'étude sur l'éducation des adultes, février 1984, p. 2-8.

⁶ M. DESPRÉ-POIRIER, *Le système d'éducation du Québec*, 3^e édition, Gaétan Morin éditeur, 1999, p. 231.

La mobilisation des femmes

Au cours des années 1960, ce sont les femmes québécoises qui ont le plus à gagner d'une démocratisation de l'enseignement, car peu d'entre elles peuvent accéder aux études postsecondaires.

Dans les décennies qui suivront, les femmes seront de plus en plus nombreuses sur le marché du travail. « Le taux d'activité des femmes double presque, passant de 26,5 %, en 1960, à près de 48 %, en 1983⁷. »

Les revendications des femmes québécoises ne se limitent plus à la scolarisation : elles partent à la conquête d'un statut égal à celui des hommes. La mobilisation des groupes féministes s'effectue principalement au sein des groupes populaires.



En 1961, **Marie-Claire Kirkland-Casgrain** devient la première femme élue députée à l'Assemblée nationale.
Source : Site Internet Bibliothèque nationale du Canada.
[<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/biographies/802.html>]

L'alphabétisation : un défi de taille

La population active au Québec connaît un taux d'analphabétisme supérieur à celui des autres provinces canadiennes, un retard qu'il est urgent de combler.

« En 1960, 55,5 % de la population active a un niveau d'instruction qui ne dépasse pas le niveau primaire. »

Source : M. CHABOT, *L'éducation des adultes au Québec (1930-1980)*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2002, p. 58.

Un autre objectif poursuivi par la réforme en éducation des adultes est de rehausser la formation de la population active du Québec, laquelle accuse un net retard par rapport aux autres provinces canadiennes. La situation est d'autant plus inquiétante lorsque l'on considère le niveau d'études universitaires, la proportion d'étudiants francophones par rapport aux étudiants anglophones étant d'environ un pour quatre.

Le défi est de taille, car dans le contexte du développement technologique accéléré qui s'impose au Québec dans la deuxième moitié du XX^e siècle, analphabétisme rime avec pauvreté.

⁷ P.-A. LINTEAU et autres, *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1986, p. 522.

Concernant les adultes, le défi est supérieur à celui qui a trait aux jeunes. D'une part, il faut rehausser la qualification de la main-d'œuvre en tenant compte du contexte de travail. D'autre part, l'organisation scolaire (entrées et sorties variables, reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires, etc.) doit atteindre un niveau de souplesse qui n'est pas souvent facile à gérer.

« En 1960, les 22 000 étudiants inscrits à temps plein dans les universités québécoises représentent à peine plus de 4 % des jeunes de 20 à 24 ans. Chez les francophones, le pourcentage est même inférieur à 3 % alors qu'il s'élève à 11 % chez les anglophones. »

Source : A. DUFOUR, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal Express, p. 84.

La première structure d'enseignement agricole pour les adultes

La réforme des structures d'enseignement agricole s'organise plus tardivement. Le milieu agricole, conservateur par tradition, voit difficilement ce que cette réforme peut lui apporter. D'un autre côté, le système scolaire est peu préparé à recevoir des cultivateurs adultes.

En 1966, pourtant, la DGEP et le ministère de l'Éducation mettent sur pied un Comité consultatif provincial en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et l'Union catholique des cultivateurs (UCC)⁸. Une entente est signée en 1968. Cette première structure d'enseignement agricole pour les adultes se fixe comme but de remédier au manque de formation des cultivateurs. « On met en place un programme à l'intérieur duquel se répartissent les cours de connaissances minimales que tout agriculteur doit posséder⁹. »

⁸ À ces institutions se joignent graduellement les autres instances intéressées telles que l'Ordre des agronomes, les commissions scolaires, les cégeps concernés, la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation et le Collège Macdonald.

⁹ A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, Québec, ministère des Communications, 1982, p. 122.

À vos marques!

Dans le cadre d'une vaste opération de rattrapage, le ministère de l'Éducation lance trois grands projets : l'opération DÉPART, l'opération SÉSAME et le projet TÉVEQ.

L'opération DÉPART¹⁰ : un inventaire

L'opération DÉPART est une enquête qui a comme objectif « d'établir un processus de prévision des besoins de formation des adultes, notamment en matière de formation professionnelle¹¹ ».

Les 55 commissions scolaires régionales réalisent cette enquête qui dure deux ans. La réflexion et la synthèse qui en découlent permettent le développement d'une politique d'éducation des adultes et la création de services d'éducation des adultes dans toutes les commissions scolaires ainsi que dans les cégeps qui remplacent les collèges classiques.

L'opération SÉSAME¹² : une recherche andragogique

Parallèlement à l'opération DÉPART, débute l'opération SÉSAME, dont le mandat est de proposer une méthode d'enseignement mieux adaptée aux adultes. SÉSAME met l'accent sur le développement des programmes d'études, la méthodologie, la pédagogie et les instruments spécifiques à l'enseignement aux adultes. Les responsables de ce projet s'occuperont par la suite de la formation des responsables de l'éducation des adultes dans les régions.

De quoi parle-t-on?

L'andragogie est la science qui étudie tous les aspects de la théorie et de la pratique de l'enseignement adapté aux adultes.

L'éducation permanente est un projet d'éducation qui s'étend sur toute la vie d'une personne : théoriquement, ce projet commence à la naissance et se termine à la mort de cette personne.

La **formation continue** est constituée de programmes de formation destinés à une personne qui a déjà quitté l'école.

Source : G. LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2^e édition, Montréal, Eska, Paris, Guérin, 1993, p. 54.

¹⁰ Développement de l'éducation permanente avec les ressources de son territoire.

¹¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Une histoire de l'éducation au Québec*, Québec, ministère de l'Éducation, 1989, p. 51.

¹² Session d'éducation spécialisée aux adultes du ministère de l'Éducation (SÉSAME).

Le projet TÈVEQ¹³ : une activité collective d'alphabétisation scolaire

Le projet TÈVEQ est un projet pilote d'utilisation de la télévision éducative pour les adultes du Saguenay-Lac-St-Jean, de Chibougamau et de Chapais. Ce programme télévisé de 48 semaines permettait aux adultes d'obtenir leur diplôme de 9^e année. L'engouement pour cette forme d'éducation dépasse les espérances. « À preuve, sur les 150 000 adultes que comptait la région à l'époque, 35 000 étaient officiellement inscrits aux cours de la télévision éducative et plus de 5 000 ont obtenu leur diplôme de 9^e année. Chaque jour, au cours de la première année du projet, 12 000 "tévèques" effectuaient leurs exercices et les postaient au cégep de Jonquière, où ils étaient corrigés par ordinateur¹⁴. »

Ce projet pilote, qui constitue une expérience unique, prend fin en 1970. Il « [...] a permis à toute une population d'effectuer une prise de conscience sociale et de prendre en mains d'une manière autonome sa destinée¹⁵ ».



Monsieur P.A. Cantin

« À l'époque, j'ai vu des cultivateurs écouter les émissions de Tèveq dans l'étable en trayant leurs vaches. C'est vous dire l'intérêt immense qu'a suscité ce projet. »

« La télévision, affirme-t-elle, c'est l'un des moyens éducatifs de l'avenir. Notre monde est très complexe et il n'existe pas suffisamment de moyens de réfléchir sur ce que nous vivons. »



Madame Roger Ouellet

Source : Recherche René Bouchard, rédaction Claude Garon, « L'extraordinaire expérience de TÈVEQ », *Cité éducative*, volume 8, n° 1, septembre-octobre 1992.

Radio-Québec : une télévision éducative naissante

L'année 1969 voit naître une télévision éducative : Radio-Québec. Au départ, elle est essentiellement productrice d'émissions pour différents organismes, en particulier pour le ministère de l'Éducation. Pour être plus cohérent avec ses objectifs d'éducation populaire, le gouvernement permet à Radio-Québec de diffuser sur la bande UHF en plus du réseau de câblodistribution. La station peut ainsi rejoindre une plus large clientèle.

¹³ Télévision éducative et communautaire.

¹⁴ « L'extraordinaire expérience de Tèveq », *Cité éducative*, Presses de l'Université Laval, vol. 8, n° 1, p. 1.

¹⁵ J.-R. NADEAU, « L'éducation permanente », *Cité éducative*, Presses de l'Université Laval, 1982, p. 62.

L'une des initiatives éducatives de la télévision d'État est de s'adresser à la population rurale. Dans le but d'atteindre le plus grand nombre de cultivateurs possible, Radio-Québec enregistre sur cassettes les cours qui leur sont destinés et diffusés en région.

De la radio éducative à la télé éducative

- Le gouvernement libéral de Taschereau présente en 1929 un projet intitulé *Loi relative à la radiodiffusion en cette province*.
- Duplessis s'y oppose.
- Le 30 juin, la Cour suprême du Canada s'y oppose également parce qu'elle juge la loi inconstitutionnelle.
- Le Conseil privé de Londres confirme le jugement de la Cour suprême en 1932.
- En 1945, la Loi autorisant la création d'un service provincial de radiodiffusion est sanctionnée. Ainsi est créé l'Office de la radio du Québec, qui deviendra réalité en 1969.
- Ce n'est qu'en 1972 que Radio-Québec devient diffuseur indépendant.

Source : A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, Québec, ministère des Communications, 1982, p. 142

La formation en milieu coopératif

Le début des années 1960 est aussi marqué par l'influence du style de vie à l'américaine, qui fait la conquête des campagnes québécoises après avoir fait celle des villes au début des années 1950. L'essor de la mentalité américaine atténue l'esprit coopératif, encore fort au Québec dix ans plus tôt. Plus centrée sur l'individu que sur le groupe, ce nouveau mode de vie provoque une baisse d'intérêt pour la formation à la coopération. Celle-ci intéresse davantage les cadres que les travailleurs eux-mêmes.

Le mouvement des Caisses populaires Desjardins s'applique à lutter contre ce désintérêt pour le coopératisme. Ainsi, pour éviter que le pouvoir échappe à la base et se retrouve entre les mains des technocrates, l'Institut coopératif Desjardins, devient, dans les années 1960, un véritable lieu de formation sur le coopératisme autant pour des groupes d'adultes d'ici que pour des stagiaires de pays en voie de développement.

La formation postsecondaire à temps partiel



En 1960, le gouvernement fédéral, par l'entremise de son secrétariat d'État, engage des sommes importantes pour l'enseignement postsecondaire, lesquelles représentent plus de 50 p. 100 des coûts de fonctionnement des collèges et des universités québécoises. Les universités ouvrent alors leurs portes plus que jamais aux étudiants à temps partiel, majoritairement adultes.

La formation en milieu syndical



À l'intérieur du mouvement syndical, les centrales syndicales CSN et FTQ reconnaissent l'interrelation entre le niveau d'instruction, le chômage et la mobilité des travailleurs. Leur principale recommandation au gouvernement concerne la gratuité scolaire à tous les niveaux d'enseignement. Ainsi, les centrales adhèrent complètement au caractère démocratique de la réforme pilotée par le gouvernement Lesage.



En 1960, le Centre de formation syndicale de la CSN dispense des cours de formation syndicale par correspondance. En 1963, les services du Centre de formation syndicale fusionnent et deviennent le Service d'éducation pour la formation des ouvriers.

Pour sa part, le Collège des travailleurs du Canada, fondé à Montréal en 1963, a comme objectif de donner une formation pratique sur le syndicalisme qui déborde largement l'aspect technique¹⁶.

Un exemple de programme non scolaire en éducation populaire

Dès les années 1960, les groupes populaires vont amorcer une réflexion sur la nature de l'éducation. Jusque-là, c'est par l'action que se faisait la formation. Progressivement, les pratiques se transforment et l'on investit davantage dans l'éducation et dans la formation des membres des organisations populaires. La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) est la première commission scolaire à offrir un programme d'éducation non scolarisant au début des années 1960. Les quartiers

¹⁶ A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, Québec, ministère des Communications, 1982, p. 134.

Saint-Henri et Pointe-Saint-Charles sont les premiers quartiers populaires à en profiter. Ces expériences isolées constituent des bancs d'essai en vue des réformes qui vont être mises en place.

Les équivalences : une question épineuse

La reconnaissance des acquis extrascolaires est une préoccupation dès les premières heures de la réforme et le demeurera pendant les décennies à venir. « Il fallait concilier les exigences générales de reconnaissance ministérielle et les adaptations nécessaires pour la clientèle adulte. Autrement dit, ne pas donner des diplômes qui pourraient avoir l'air d'être au rabais tout en ne surchargeant pas les programmes pour adultes de toutes les exigences normales pour l'enfance en formation¹⁷. »

La formation professionnelle : une compétence partagée

Patrons et syndicats reconnaissent le problème de la formation de la main-d'œuvre au Québec et applaudissent l'adoption de la Loi sur la formation professionnelle des adultes. Cette loi marque la fin des programmes à frais partagés entre les gouvernements provincial et fédéral et le début de l'initiative fédérale dans le domaine de la formation professionnelle. Le gouvernement fédéral assumera 80 p. 100 des coûts de la formation professionnelle au Québec. Le ministère de l'Éducation du Québec, qui depuis 1960 a la responsabilité de l'enseignement professionnel, intègre l'ensemble des établissements qui le dispensent. D'inévitables querelles de compétences entre les gouvernements fédéral et provincial vont marquer les décennies à venir. Malgré tout, à la faveur de l'interventionnisme de l'État, les réformes entreprises ont continué de progresser.

¹⁷ TRÉAQ FP, « Les actes du colloque », *L'Événement Alpha 2000*, 24 et 25 février 2000, p. 22.

À la fin des années 1960, l'opération DÉPART est achevée : le recensement des ressources éducatives est réalisé, ainsi que la mise en place des équipements collectifs. Les années 1970 sont une période de structuration de l'éducation, mais aussi une période d'intense réflexion à la mesure de la complexité de l'opération. Les initiatives enrichissantes qui marquent cette décennie s'inscrivent dans un processus de recherche d'un modèle original pour l'éducation des adultes. Presque partout au Québec, on remarque un dépassement du nombre des inscriptions aux cours pour adultes, ce qui traduit bien le besoin de formation de base. La population active adopte le slogan de Jean Lesage au début de la décennie : « Qui s'instruit s'enrichit! »

Chapitre 5

Une société confrontée à la crise économique

(1970-1980)

**La priorité à la formation :
un cap difficile à maintenir**

*« L'économie du savoir est d'abord l'économie
des gens qui veulent savoir. »*

Paul Bélanger

Paul Bélanger a été directeur général de l'Institut canadien d'éducation des adultes (1972-1984), directeur de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (1989-2000) et président du Conseil international sur l'éducation des adultes (depuis 2000)¹.

¹ L'économie du savoir appelle une société éducative active / Bélanger, Paul. Centre interdisciplinaire de recherche et développement sur l'éducation permanente (CIRDEP_UQAM); Québec (Province). Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2001.

Les mesures mises de l'avant au cours des années 1960 pour rattraper le retard des Québécois en matière d'éducation et dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre, à partir du réseau des écoles polyvalentes qui intègrent les secteurs régulier et professionnel, n'ont pas eu tous les effets escomptés.

Les années 1970 se déroulent sur fond de crises politiques, économiques, syndicales et sociales qui mobilisent l'essentiel des énergies du gouvernement et provoquent un ralentissement dans la mise en place des institutions issues de la Révolution tranquille. Patronat et gouvernement s'entendent pour chercher un meilleur climat social et une plus grande stabilité économique. Cependant, cela ne va pas sans remettre en cause les grands principes d'équité, d'accessibilité et de démocratisation inscrits dans la réforme de l'éducation amorcée durant la décennie précédente et provoquer tout un mouvement à l'encontre de la réforme. On cherche de plus en plus à adapter la formation de la main-d'œuvre spécifiquement aux besoins du marché du travail.

La mission de l'éducation des adultes change progressivement et la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) remplace la Direction générale de l'éducation permanente (DGEPE) mise en place durant les années 1960. Ses domaines d'activités sont la formation générale, la formation professionnelle et l'éducation populaire. L'éducation populaire, avec l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) comme chef de file, progresse dans plusieurs milieux, que ce soit en alphabétisation, dans les milieux ruraux ou urbains, dans le domaine culturel ou technique.

Malgré les contraintes d'ordre budgétaire, les moyens déployés par la DGEA pour rendre la formation accessible au plus grand nombre d'adultes de la province donnent tout de même de bons résultats et la formation professionnelle en sort gagnante.

Une crise sociale sans précédent



Les trois chefs syndicaux Louis Laberge (FTQ), Marcel Pepin (CSN) et Yvon Charbonneau (CEQ) font un séjour à la prison d'Orsainville en avril 1972 pour avoir incité les grévistes du front commun intersyndical à la désobéissance civile, contrevenant ainsi à une loi spéciale, la Loi assurant la reprise des services dans les secteurs publics (projet de loi 19), qui ordonne le retour au travail des travailleurs.

Source : Site Internet FTQ. Le Monde ouvrier, Journal de la fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ), n° 52, mars-avril 2003 p. 8.

Les années 1970 sont la scène d'un profond malaise social qui affecte l'ensemble du monde du travail. Les structures mises en place dans les années 1960 ne répondent pas aux attentes des classes populaires ni à celles des leaders du monde économique. En 1972, la grève générale qui touche 210 000 travailleurs affiliés aux trois grandes centrales syndicales le démontre bien.

On assiste à l'apparition d'un nouveau type de chômage : le chômage structurel issu de la complexité des changements technologiques auxquels sont soumis les travailleurs ainsi que de la spécialisation des tâches et de la productivité dont dépend la survie des entreprises. Seule la formation est alors capable de pallier les problèmes de la qualification de la main-d'œuvre.

Un consensus fragile

Le ministère de l'Éducation et le milieu de l'industrie reconnaissent de part et d'autre la nécessité pour les adultes de posséder une solide formation de base dont l'État reste le maître d'œuvre, en partenariat avec le secteur privé. On s'entend sur le fait que la formation adaptée aux besoins spécifiques de l'industrie doit venir après la formation de base. Cependant, le développement économique des années 1970 oblige les entreprises à vouloir du personnel qualifié plus rapidement, ce qui remet en question le consensus. Le livre vert sur la formation professionnelle (1977) traduit bien cette nouvelle réalité : le ministère du Travail remplace désormais la DGEP comme interlocuteur auprès du gouvernement fédéral pour les programmes relevant de la formation de la main-d'œuvre.

Le contexte de morosité économique provoque un mouvement qui va à l'encontre de la réforme des années 1960. Les patrons veulent moins de formation de base et davantage de cours reliés directement au marché de l'emploi. Ils ne se cachent pas pour remettre en cause la formation polyvalente, l'accessibilité universelle à l'éducation et le rôle de l'État comme maître d'œuvre.

Effets du mouvement à l'encontre de la réforme

- Plafonnement des budgets;
- Coupure des budgets pour la formation à temps complet, la francisation, la formation des agriculteurs et l'éducation populaire;
- Clientèles marginalisées (jeunes travail-leuses peu qualifiées, immigrants);
- Marginalisation des programmes d'accessibilité des adultes à la formation générale de base;
- Marginalisation des supports à l'éducation populaire et à la formation sur mesure.

La façon de sélectionner les élèves en formation professionnelle à partir des voies enrichie, régulière et allégée, dans les polyvalentes, ne cadre plus avec les objectifs visés par le rapport Parent. L'éducation des adultes n'échappe pas à ce mouvement. Malgré les quelques projets de formation originaux et novateurs réalisés principalement dans la région de Montréal, c'est la formation professionnelle et technique à court terme qui domine tous les programmes.

La réalité est dure pour les tenants de la démocratisation de l'enseignement qui, dans un contexte de formation continue, jugent que le rehaussement du niveau de la formation est une étape essentielle d'une véritable politique d'éducation des adultes. Les commissaires de la commission Parent étaient bien conscients des difficultés auxquelles il faudrait faire face pour démocratiser l'enseignement : « Il faut reconnaître qu'il s'agit là d'un idéal encore éloigné [...]. C'est pourtant dans cette direction que l'on regarde maintenant; c'est à réaliser cet idéal, en dépit des obstacles². »

Malgré cela, la réforme ne perd pas le cap et on poursuit l'objectif de rattrapage scolaire. Les années 1970 sont consacrées à la consolidation du système éducatif et à la mise en place des conditions qui vont permettre de passer à l'étape suivante : une véritable politique de formation continue.

² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Rapport Parent*, volume 4, paragraphe 13, 1966.

Une nouvelle approche s'impose

Même si on reconnaît la spécificité de l'éducation des adultes, on cherche toujours à l'harmoniser avec le secteur des jeunes en dépit de certaines problématiques qui lui sont propres. Pensons, par exemple, à l'approche non scolarisante en alphabétisation. De plus, on s'intéresse aux théories du pédagogue brésilien Paulo Freire qui a développé une pédagogie de la libération favorisant la prise de parole par les gens ordinaires et peu instruits. Son modèle s'appuie sur l'autoformation, l'expérience, la conscientisation et la capacité à transformer le monde qui nous entoure.

D'autres problématiques spécifiques à l'éducation des adultes, notamment les entrées et sorties variables ou les acquis extrascolaires, pour ne mentionner que celles-là, font en sorte que le secteur des adultes se démarque nettement de celui des jeunes.

La modification des structures

Au début des années 1970, on déleste graduellement la DGEP des responsabilités qui sont en périphérie de sa mission³ pour qu'elle puisse se concentrer principalement sur l'organisation de l'enseignement et le service des programmes et des examens⁴. Ce réaménagement est suivi en 1973 par un changement d'appellation pour la Direction générale de l'éducation permanente (DGEP), qui devient la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA). En 1990, celle-ci prendra le nom de la Direction de la formation générale des adultes (DFGA).



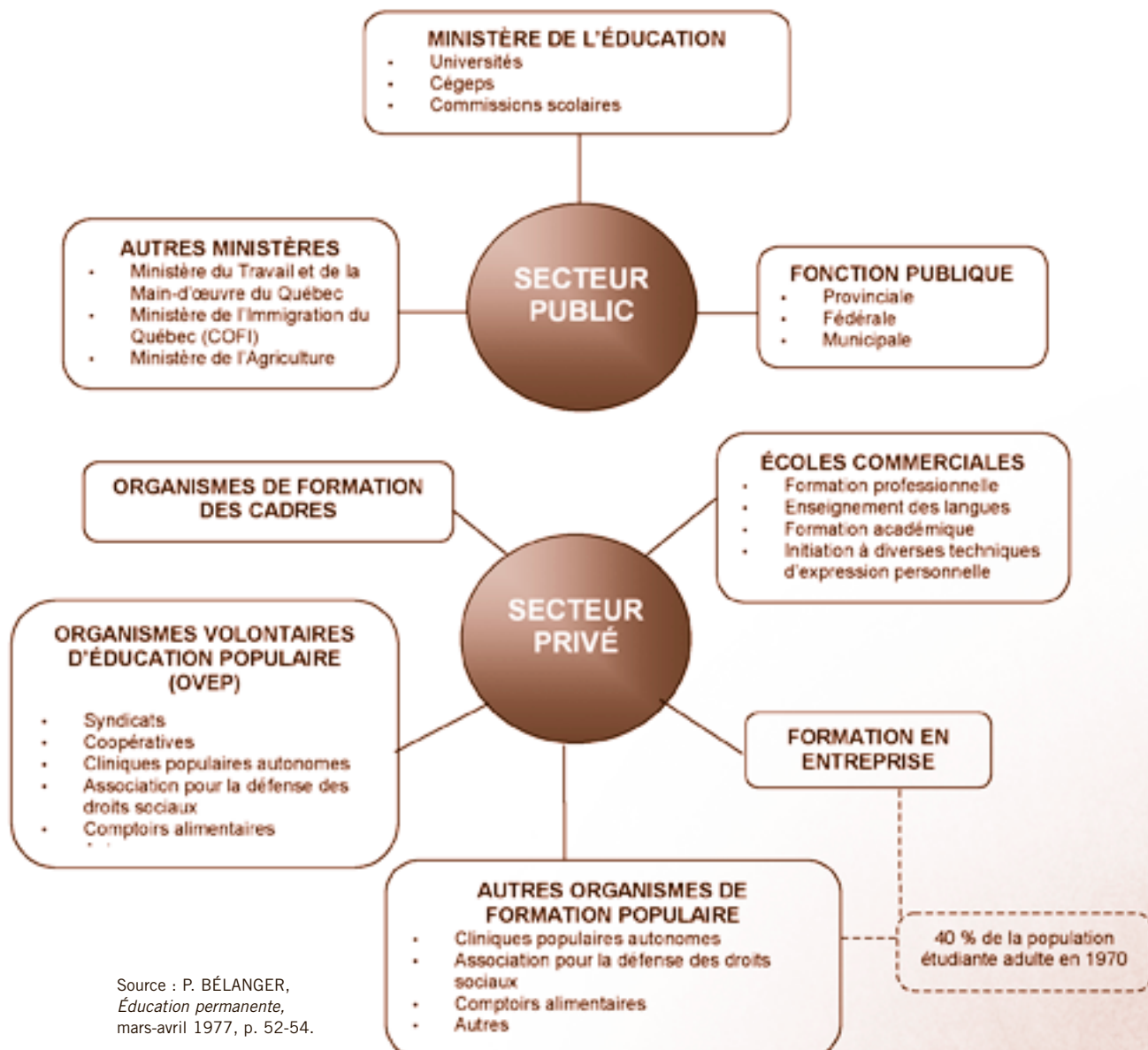
³ Les cours par correspondance transitent par le Service général des moyens d'enseignement et les émissions de la télévision éducative Radio-Québec. Le ministère du Travail s'occupe dorénavant des négociations avec le fédéral pour le Programme de la main-d'œuvre.

⁴ Deux autres services relèvent de sa responsabilité, à savoir les finances et la recherche.

Le rayonnement de l'éducation des adultes (début 1970)

Le schéma qui suit montre le rayonnement de l'éducation des adultes dans les secteurs public et privé pendant les années 1970.

Rayonnement de l'éducation des adultes pendant les années 1970



Les activités sous la responsabilité de la DGEA sont dorénavant réparties en trois secteurs : formation générale, formation professionnelle et éducation populaire.

Au terme de la décennie 1970, « on compte un service d'éducation des adultes dans 79 commissions scolaires et dans 49 cégeps⁵ ». Plus de 350 organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) organisent des activités de formation pour adultes : « [...] on peut considérer que l'ensemble de l'éducation des adultes, au Québec, touche [...] près de 600 000 Québécois, soit plus de 10 % de la population totale⁶ ».

La formation professionnelle privilégiée

Pendant cette décennie, l'enseignement en formation professionnelle se développe principalement dans le secteur industriel et, dans une moindre mesure, en agriculture. La formation sur mesure répond mieux aux besoins du moment de l'industrie et de la formation générale, en outre l'enseignement individualisé s'adapte mieux au rythme de chaque adulte.

Pendant que chez les jeunes on connaît un recul de la formation, la formation professionnelle aux adultes est en nette progression. Quant à la formation sur mesure, elle cherche plutôt à s'adapter aux exigences du marché du travail.

« On se laisse influencer par le libéralisme économique, doctrine économique adoptée par le gouvernement fédéral de qui provient plus de 86 % de tous les budgets de la DGEA⁷. »

Les femmes prennent leur place

Dans cette même décennie, les revendications des femmes poussent le gouvernement à créer le Conseil du statut de la femme (1973). L'augmentation du nombre de femmes chefs de famille fait en sorte que plusieurs d'entre elles retournent aux études ou sur le marché du travail.



Les femmes revendiquent leurs droits.

Source : L. CHARPENTIER et autres, *Nouvelles histoires du Québec et du Canada*, Montréal, CEC, 1990, p. 429.

⁵ M. DESPRÉ-POIRIER, *Le système d'éducation du Québec*, 3^e éd., Montréal, Gaétan Morin Éditeur, 1999, p. 232.

⁶ P. BÉLANGER, *Éducation permanente*, mars-avril 1977, p. 48.

⁷ *Ibid.*, p. 59.

Cette situation provoque la création de nouveaux programmes destinés à répondre aux besoins de recyclage des femmes, tels que Nouveau Départ (Montréal), Jonathan (Québec), Fer de Lance (Sherbrooke), Femme Vivante, Repartir (Cégep de Bois-de-Boulogne de Montréal).

L'éducation populaire met l'accent sur l'alphabétisation

Les années 1960 ont vu naître dans les plus grandes villes du Québec, surtout à Montréal, de nombreux groupes d'action populaire qui se sont mobilisés contre la détérioration des conditions de vie urbaine provoquée par la concentration des activités économiques dans leur quartier. Ces groupes revendiquent l'aménagement de locaux, la création de cours ainsi qu'une redéfinition de l'éducation. L'ICEA adopte leur cause et met l'accent sur l'éducation en milieux défavorisés. La lutte à l'analphabétisme devient le cheval de bataille de différents groupes volontaires, tels que le Carrefour des groupes populaires, les centres de formation populaire et les centres d'éducation populaire. Toutes ces actions concertées réussissent à sensibiliser le gouvernement.

Les activités d'alphabétisation se multiplient grâce à l'assistance de l'équipe de l'Aide au développement, dont les compétences sont reconnues par l'opération SÉSAME. En 1972, la DGEP crée les Services éducatifs d'aide personnelle et d'animation (SEPAQ) avec comme tâche d'élaborer des projets éducatifs pour la communauté et les individus. C'est à ce moment que les commissions scolaires mettent sur pied les OVEP. On y organise des cours, des débats et des journées d'étude dans les milieux ouvriers et populaires. L'ICEA appuie les OVEP et publie un mémoire sur le financement des organismes d'éducation populaire. Un peu plus tard, le ministère de l'Éducation augmentera le financement de ce secteur.

Le besoin de démocratisation du milieu agricole

La décennie 1970 marque la création de nombreux groupes d'éducation populaire en milieu rural. Le ministère de l'Agriculture subventionne de nouveaux moyens de



Le Tour de lire, un des premiers groupes en alphabétisation populaire, est situé à Hochelaga-Maisonneuve dans l'est de Montréal.
Source : Site Internet de Tour de lire, [<http://www.tourdelire.org>]

formation informelle tels que les journées agricoles, les semaines du cultivateur, les cliniques agricoles, etc. Un constat s'impose : les agriculteurs ressentent une fois de plus un urgent besoin de formation.

L'Union des producteurs agricoles (UPA) affirme qu'elle doit s'inscrire dans le contexte de l'éducation permanente, que le partenariat avec les gens du milieu est nécessaire et qu'il y a un danger à se spécialiser trop tôt, tant pour les jeunes que pour les adultes.

Le besoin de démocratisation de l'enseignement se fait donc sentir autant en milieu rural qu'en milieu urbain.

La mission éducative de Radio-Québec mise en doute

La mission première de la télévision éducative, à savoir l'éducation populaire, change à partir de 1972 alors que Radio-Québec devient un diffuseur indépendant. L'ICEA entreprend une action en 1974, où elle reproche à Radio-Québec d'avoir failli à sa tâche d'éducateur populaire. Le rapport déposé ensuite par un comité ministériel spécial propose de « s'ouvrir à l'éducation permanente, [...] de produire et diffuser certaines émissions s'adressant à des publics spécifiques⁸ ». La loi ensuite adoptée en 1979 réitère les obligations d'une programmation éducative, soit de « favoriser l'exercice du droit des citoyens à l'éducation, promouvoir l'accès des citoyens au bien-être économique et social, ou favoriser l'exercice du droit des citoyens à la liberté d'expression et d'information⁹ ».

Radio-Québec a-t-il dévié de sa mission éducative?

- 17 % du temps d'antenne est consacré aux émissions dites « scolaires »;
- 5 % du temps d'antenne est consacré aux émissions d'éducation permanente;
- Surreprésentation des gens scolarisés : 44 % des spectateurs possèdent 13 années ou plus de scolarité bien qu'ils représentent 25 % de la population.

Source : Rapport du comité spécial dirigé par Guy ROCHER en 1978, cité dans A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, Québec, ministère des Communications, 1982, p. 142.

⁸ A.-H. PÉNAULT et F. SENÉCAL, *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, Québec, ministère des Communications, 1982, p. 142.

⁹ *Ibid.*, p. 143.

La formation à distance

On le sait, la formation à distance ne date pas d'hier. Le gouvernement du Québec a mis sur pied en 1946 le Service des cours par correspondance, dont la principale tâche consiste à produire des manuels dans les deux langues officielles afin de promouvoir l'enseignement technique en région. Originellement rattaché à la Direction de l'enseignement technique, le Service des cours par correspondance est confié en 1966 à la DGEP.



Le nombre de services offerts augmente sensiblement et son rôle déborde la formation professionnelle pour offrir tous les cours de formation générale dispensés par le ministère de l'Éducation. En 1971, ce service est intégré au Service général des moyens d'enseignement.

La télévision fait aussi évoluer la formation à distance. Elle est un excellent véhicule pour la formation en région, là où l'accès aux études postsecondaires se bute à des



problèmes d'accessibilité et de coût. L'Université du Québec crée, en 1972, la Télé-université. Cette dernière développe des moyens innovateurs pour donner des services à domicile aux adultes et, dès le début, la formule est gagnante : les premiers cours touchent 4 000 étudiants. Sa popularité ne se dément pas avec le temps; 20 ans après sa création, 20 000 adultes s'y inscrivent annuellement. On lui

doit les programmes de perfectionnement des maîtres, soit PERMAMA (Programme de perfectionnement des maîtres en mathématiques) et PERMAFRA (Programme de perfectionnement des maîtres en français). Outre les cours à distance, la Télé-université participe également à des activités visant toute la collectivité.

Le Programme multimédia

Les conclusions tirées des opérations Sésame, Départ et Téveq mènent au développement d'un nouveau projet, le Programme multimédia, dont les méthodes pédagogiques spécifiques aux adultes déjà expérimentées dans Téveq sont mises à profit.

Le Programme multimédia vise plus spécifiquement à combler les besoins de formation technique, culturelle et socioéconomique ainsi que les besoins d'éducation populaire dans les milieux défavorisés. Il mise sur la participation globale des milieux ciblés et sur l'utilisation des médias. Mis en branle en 1972, ce programme connaît

cependant de nombreuses difficultés. On lui reproche de réduire la participation des gens et de ne pas cibler prioritairement les milieux défavorisés. L'expérience se termine donc en 1978.

La création de la TRÉAQ



En 1975, on voit apparaître la Table des responsables de l'éducation des adultes des commissions scolaires du Québec (TRÉAQ). Plus tard, on y ajoutera FP pour la formation professionnelle (TRÉAQ FP).



C'est un organisme autonome dont les rôles sont la concertation, le développement, la promotion de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

En résumé, la conjoncture économique difficile des années 1970 n'a pas permis au ministère de l'Éducation d'injecter toutes les ressources nécessaires pour faire avancer de façon significative la formation générale. Cependant, on a beaucoup investi dans la formation professionnelle pour former les travailleurs dans un contexte de crise structurelle majeure qui touche toutes les économies occidentales. Le rehaussement de la qualification technique de la main-d'œuvre a été privilégié pour répondre à des impératifs à court terme. Les conséquences à moyen et à long termes de cette nouvelle économie exigeront cependant une plus grande mobilité de la main-d'œuvre. Une formation plus complète devient alors prioritaire pour les adultes afin de mieux répondre aux attentes du marché du travail.

Ces enjeux n'échappent pas aux responsables de la DGEA. La Commission d'étude sur la formation des adultes, créée en 1980 et présidée par Michèle Jean, ne manque pas de mettre cette problématique au centre des préoccupations.

Chapitre 6

Une société inspirée par les nouvelles technologies

(1980-1990)

Une demande de
formation croissante

« L'éducation des adultes déborde du système d'enseignement, car elle se manifeste en des lieux très divers et elle implique de multiples acteurs engagés dans la construction de la société éducative. »

Cité éducative, vol. 17, n° 2, mars 2002.

Plusieurs paramètres viennent changer le marché de l'emploi au cours des années 1980. Le travailleur doit s'adapter aux nouvelles technologies qui envahissent de plus en plus le milieu du travail. Le salarié, lié à une entreprise qui lui assurait la sécurité, voit son statut de travailleur modifié : il devient contractuel, travailleur autonome, travailleur à temps partiel et, quelquefois, par obligation, il passe d'un statut à l'autre. De ce fait, les compétences professionnelles ont régulièrement besoin d'être mises à jour. La précarité de l'emploi, le chômage prolongé et le rétrécissement graduel du filet de sécurité social accentuent la marginalisation des travailleurs de la classe moyenne pendant ces années de compressions budgétaires successives.

Un consensus entre les différents intervenants du monde de l'éducation convainc le gouvernement québécois de l'urgence d'agir. En 1980, une commission d'enquête sur la formation des adultes, présidée par Michèle Jean, a pour mission de trouver des solutions aux irritants qui nuisent au bon fonctionnement de l'éducation des adultes, notamment le désordre administratif et les chevauchements de responsabilités entre différents ministères.

Le rapport Jean proposera une restructuration globale et des orientations pour le développement futur de l'éducation des adultes, sous le signe de la démocratisation de l'éducation au Québec. De son côté, le gouvernement misera plutôt sur l'amélioration des structures déjà existantes et endossera partiellement les grandes orientations proposées par le rapport Jean.

En 1988, la nouvelle Loi sur l'instruction publique (projet de loi 107) reconnaît l'éducation des adultes comme étant une entité administrative autonome qui se distingue du secteur des jeunes.

L'éducation populaire, pour bénéficier des subventions du ministère de l'Éducation, doit dorénavant répondre aux critères énoncés dans le Programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP).

Finalement, le contexte économique défavorable des années 1980, les pressions du marché du travail et les priorités gouvernementales (fédérales et provinciales) poussent l'éducation des adultes à s'attaquer plus que jamais au marché de l'emploi. Les formations qualifiantes et sur mesure reliées directement à l'employabilité prennent graduellement la place de la formation de base et de l'éducation populaire. Le ministère de l'Éducation voit sa mission éducative diminuer au profit du ministère de la Main-d'œuvre et les ententes de partenariat se développent de plus en plus entre les entreprises et les établissements d'enseignement.

Les contrecoups d'un contexte économique difficile

Le contexte économique des années 1960 et 1970 avait permis au gouvernement québécois de consacrer des budgets substantiels au développement de l'éducation. L'éducation des adultes a donc connu une croissance intéressante au cours de ces périodes. Les budgets alloués ont permis une amélioration de l'offre de service et ont contribué à atteindre le grand objectif de démocratisation de l'éducation, soit l'accès du plus grand nombre à l'éducation, objectif cher au rapport Parent.

Cependant, la crise économique à la fin des années 1970 a des conséquences dramatiques pour les travailleurs de la classe moyenne, les chômeurs, les immigrants, les bénéficiaires de l'aide sociale, les femmes chefs de famille monoparentale et les jeunes en général. La récession économique force le gouvernement à des restrictions budgétaires en diminuant l'accessibilité à l'assurance-emploi et à l'aide sociale.

Les entreprises, de leur côté, accélèrent le rythme de l'introduction des nouvelles technologies et font des mises à pied massives pour réduire leurs coûts de fonctionnement et améliorer leur productivité. Toutefois, elles offrent des formations spécialisées à leur personnel.

Les exigences du marché du travail augmentent, et souvent une bonne partie des travailleurs ne sont plus assez qualifiés pour garder leur emploi.

Ces bouleversements économiques entraînent l'augmentation du chômage et du nombre d'assistés sociaux, lesquels vivent aussi une forme d'exclusion sociale.



Source : J.-F. CARDIN, R. BÉDARD et R. FORTIN, *Le Québec : héritages et projets*, 2^e éd., Laval, Éditions HRW, 1994, p. 400.
Reproduit avec l'autorisation des Éditions Grand Duc une division du Groupe Educalivres inc.

La valeur du travail

« Le travail constitue la voie privilégiée d'accès et de partage des richesses dans nos systèmes à économie de marché. Il représente, dans nos sociétés actuelles, une condition de base d'intégration sociale en créant un espace de socialisation et de développement du potentiel des personnes. Là réside d'ailleurs le principal drame de l'exclusion du travail : c'est souvent la cause du peu d'estime et de confiance en soi et de l'isolement social dont sont victimes trop de personnes de notre société. »

Source : Site Internet du Groupe communautaire contre la violence [<http://www.gcclaviolence.org/historique.htm>] (8 octobre 2003).

Cette situation met en évidence la lourde tâche de l'éducation des adultes pour satisfaire de nouveaux besoins de formation. Les intervenants en éducation des adultes doivent une fois de plus répondre à cette nouvelle pression.

Ce qu'implique l'éducation des adultes

« L'éducation des adultes dont on parle ici est plus large que la formation professionnelle des adultes, elle-même à son tour plus large que le développement de la main-d'œuvre. L'éducation des adultes vise en effet le développement de la personne dans sa globalité et dans l'ensemble de ses potentialités. La formation professionnelle des adultes couvre cette partie des besoins de formation liée aux fonctions de travail. Le développement de la main-d'œuvre, dont une partie seulement a trait à la formation, vise l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, selon les caractéristiques et les tendances du marché du travail. On traite donc ici de l'accessibilité et de l'adaptation de l'éducation des adultes en son sens le plus englobant. »

Source : Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, CSE, *Accroître l'accessibilité et garantir l'adaptation, L'éducation des adultes dix ans après la commission Jean*, Québec, 23 janvier 1992, p. 2.

C'est dans cette foulée que le gouvernement crée en 1980 la Commission d'étude sur la formation des adultes (CEFA) présidée par Michèle Jean, que l'on nommera la commission Jean.

Une consultation publique démocratique

« [...] cette Commission mit sur pied de véritables états généraux de l'éducation des adultes en organisant vingt journées régionales [...] et en tenant deux cent quatre-vingts audiences dans différentes villes du Québec. »

Source : M. JEAN, *La formation des adultes, Les propositions de la Commission Jean (1982) et de l'UNESCO (1997)*, Montréal, Éd. Logiques, 2001, p. 11.

« [...] Nous avons fait treize ou quatorze régions : [...] Près de 11 000 personnes ont pu parler à la Commission. »

Source : M. CHABOT, *L'éducation des adultes au Québec (1930-1980) : Témoignages*, Montréal, ICEA, Éditions Saint-Martin, 2002, p. 67-68.

La commission Jean



Michèle Jean

Conseillère en andragogie

Source : Site Internet de l'Université de Montréal, FORUM, 25 novembre 2002, vol. 37, n° 13.

[<http://www.iforum.umontreal.ca/forum/archivesforum/2002-2003/021125/article1751.htm>]

Plusieurs raisons justifient la tenue d'une commission d'étude sur la formation des adultes. La croissance qu'elle a connue au cours des deux décennies précédentes s'est souvent faite dans le manque de partenariat entre les différents ministères. En effet, les chevauchements de responsabilités ministérielles, notamment entre le ministère de l'Éducation et celui de la Main-d'œuvre et du Revenu, se sont traduits par des dédoublements d'interventions, par la mise en application de politiques incohérentes et par un fouillis administratif.

De plus, même si la tendance dans le monde du travail et au gouvernement est de donner priorité à la formation professionnelle, les commissaires rappellent au législateur que c'est dans le développement global de l'individu, c'est-à-dire dans l'équilibre entre la formation professionnelle et la formation socioculturelle, que l'éducation des adultes prend tout son sens.

L'éducation des adultes en 1980

La commission Jean sur la situation de l'éducation des adultes au Québec constate que :

- l'égalité des chances n'est pas atteinte : une personne sur trois a moins de neuf ans de scolarité et le taux d'analphabétisme est encore très élevé;
- les inégalités sociales entretenues par des pratiques discriminatoires, entre autres envers les jeunes adultes, les travailleurs peu qualifiés, les immigrants, limitent encore l'accès à la formation;
- l'adaptation de la main-d'œuvre aux objectifs plus exigeants des entreprises contribue à marginaliser l'alphabetisation, la formation générale des adultes ainsi que l'éducation populaire;
- le cloisonnement entre les différents types de formation retarde le processus d'harmonisation obligatoire pour assurer la cohérence du système. Les commissaires soulignent que l'éducation des adultes est encore perçue comme un prolongement de l'enseignement offert aux jeunes, ce qui a comme conséquence que les formations et les services sont souvent mal adaptés aux besoins des adultes;
- finalement, la commission Jean déplore le peu de participation réelle de l'adulte à son processus éducatif et à l'identification de ses besoins : « [...] l'adulte réclame qu'on le considère autrement que comme un simple rouage de la machine¹ ».

¹ Commission d'étude sur la formation des adultes, *Apprendre : une action volontaire et responsable*, énoncé d'une politique globale de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente, abrégé, septembre 1982, p. 24.

La formation en entreprise

« [...] on constate qu'en général les cadres ont plus de chances d'avoir accès à la formation que les autres catégories d'employés; que la formation est, la plupart du temps, décidée par l'employeur; qu'elle est de courte durée et qu'elle ne donne droit à aucune reconnaissance. De plus, elle est, la plupart du temps, uniquement utilitaire, c'est-à-dire centrée sur la tâche ».

Source : Commission d'étude sur la formation des adultes, *Apprendre : une action volontaire et responsable*, énoncé d'une politique globale de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente, abrégé, septembre 1982, p. 24.

Les besoins des années 1980

Les besoins perçus par la commission Jean sont sensiblement les mêmes que ceux déjà reconnus au cours des années 1960, soit ceux touchant l'alphabétisation, la formation de base, le développement du potentiel humain et la démocratisation. Ils apparaissent encore plus pertinents au début des années 1980, même si l'État entreprend un désengagement budgétaire progressif dans le domaine de la formation des adultes. Le sous-financement entraîne une diminution des activités de formation et souvent même leur disparition. L'individu livré à lui-même doit être encore mieux outillé et débrouillard pour « prendre en charge [sa] croissance personnelle et participer au développement de la collectivité² ». Il lui faut s'adapter à la multiplicité des rôles qu'une société moderne attend de lui.

Finalité de l'éducation des adultes

« Une perspective d'éducation permanente invite les individus et les collectivités à la prise en charge et à la maîtrise progressive de leur développement intégral [...] »

Source : *La formation des adultes : Les propositions de la commission Jean (1982) et de l'UNESCO (1997)*, Les Éditions Logiques, p. 27.

² Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, CSE, *Accroître l'accessibilité et garantir l'adaptation : L'éducation des adultes dix ans après la commission Jean*, Québec, 23 janvier 1992, p. 7.

Les voies proposées au gouvernement par la commission Jean

La commission Jean demande au gouvernement des gestes concrets pour l'avenir de l'éducation permanente au Québec.

Le gouvernement québécois doit exercer sa pleine responsabilité constitutionnelle dans le domaine de l'enseignement, c'est-à-dire rapatrier les fonds fédéraux consacrés à l'éducation des adultes et les gérer selon ses priorités.

La Commission demande également que soit reconnu officiellement dans la loi le droit à l'éducation pour les adultes, afin que l'on cesse de considérer la formation des adultes simplement comme un prolongement de la formation des jeunes.

Une reconnaissance officielle

« [...] la Commission croit justifié d'exiger que soit garanti le droit à l'éducation pour les adultes du Québec au moyen d'une loi-cadre susceptible de mieux assurer cette reconnaissance. »

Source : *Les propositions de la commission Jean (1982) et de l'UNESCO (1997)*, Les Éditions Logiques, p. 27.

On recommande que le gouvernement traduise clairement, dans son action, la perspective d'éducation permanente pour contrer le déséquilibre qui s'installe en faveur de la formation liée à l'emploi et limitée à des groupes cibles.

On recommande enfin que les entreprises consacrent 1,5 p. 100 de leur masse salariale à la formation du personnel.

L'entreprise : un milieu de formation

« Dans son document *Hypothèses de solution*, la Commission avait suggéré qu'on mette sur pied des comités de formation en entreprise et qu'un pourcentage de 2,5 % de la masse salariale y soit consacré à la formation. »

Source : Commission d'étude sur la formation des adultes, *Apprendre : une action volontaire et responsable*, énoncé d'une politique globale de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente, abrégé, septembre 1982, p. 25.

Des buts et des actions sont identifiés

La commission Jean affirme qu'il est nécessaire de mener des actions précises pour permettre l'égalité des chances à tous les citoyens, dont l'instauration de la gratuité de la formation générale, la tenue de campagnes d'alphabétisation, la création de services d'accueil et de référence, la mise en place d'une politique efficace de reconnaissance des acquis, le développement de la formation à distance, le décroïsonnement de la formation liée à l'emploi, l'introduction des congés-éducations payés et non payés, etc.

Les moyens pour y arriver sont, entre autres choses : la déscolarisation du processus éducatif, le décroïsonnement, l'adaptation des contenus et des approches aux besoins spécifiques des adultes, le développement de la formation sur mesure ou par projet, l'encadrement de la démarche d'autoformation, le soutien à l'autogestion de la formation par les adultes eux-mêmes, le maintien de services spécifiques pour les adultes, etc.

Enfin, la commission Jean souhaite ardemment la participation plus active de la personne dans le processus de formation des adultes. La formation doit bénéficier de mesures la favorisant et être au cœur d'une multitude d'organismes non scolaires.

La vie associative au Québec



Source : Commission d'étude sur la formation des adultes, *Apprendre : une action volontaire et responsable*, énoncé d'une politique globale de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente, abrégé, septembre 1982, p. 25.
[<http://bv.cdeacf.ca/documents/PDF/28554.pdf>] (27 janvier 2007).



Camille Laurin

Source : Site Internet de l'Université de Sherbrooke.
[<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/photos/4893.html>] (27 janvier 2007).

Le gouvernement passe à l'action

En 1983, le ministre de l'Éducation, Camille Laurin, s'inspire des recommandations de la commission Jean. Il présente un projet d'éducation permanente dans lequel il trace les grandes lignes du développement de l'éducation des adultes pour les années à venir. Il publie, en 1984, le document *Un projet d'éducation permanente, Énoncé de politique et plan d'action* qui fixe les orientations fondamentales de l'éducation des adultes.

Fidèle aux conclusions de la commission Jean, le gouvernement en arrive aux mêmes constats : faible taux de scolarisation, inégalité des chances, lacunes dans la coordination, multiplicité et entrecroisement des programmes, nombreux dédoublements, querelles de pouvoir, absence de concertation entre les organismes et enfin, marginalisation de l'éducation des adultes dans le système d'éducation.

Priorités axées sur le marché de l'emploi

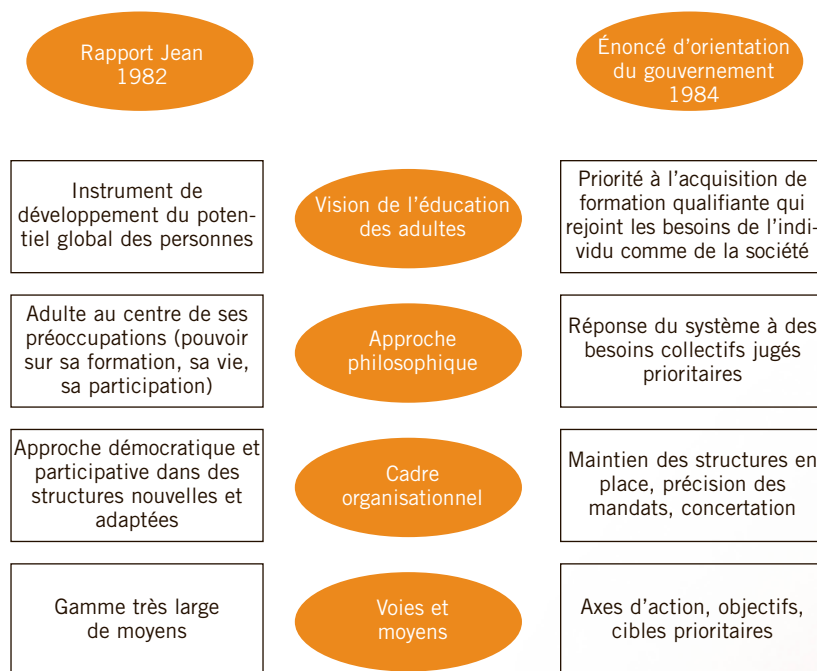
« La formation de la main-d'œuvre adulte pour l'exercice de professions reconnues d'importance nationale, le recyclage du personnel des secteurs économiques en perte de vitesse, l'alphabétisation et l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. »

Source : M. DESPRÉS-POIRIER, *Le système d'éducation du Québec*, 3^e édition, Montréal, Gaétan Morin Éditeur, 1999, p. 232.

Les besoins et les grands défis du système d'éducation identifiés par l'Énoncé de politique gouvernemental vont dans le même sens que ceux soulignés par la commission Jean, à savoir : la nécessité d'une solide formation de base pour tous, dont le noyau central est l'alphabétisation, la responsabilisation de l'individu dans sa démarche de formation, le développement équilibré du potentiel humain dans un contexte de virage technologique, la déssexualisation et le développement des communautés régionales, la concertation des intervenants en éducation des adultes et, finalement, la reconnaissance de la compétence du Québec dans le secteur de la formation aux adultes³. Cependant, le gouvernement ne souscrit que partiellement aux grandes orientations de la commission Jean.

³ Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, CSE, *Accroître l'accessibilité et garantir l'adaptation : L'éducation des adultes dix ans après la commission Jean*, Québec, 23 janvier 1992, p. 12-13.

L'Énoncé de politique reconnaît que, dans le processus de l'éducation permanente, la formation n'est jamais terminale, que la démarche éducative doit être permanente, que la formation peut se faire dans divers lieux et le développement éducatif, comporter des dimensions autant économique, culturelle que sociale. Cependant, l'Énoncé d'orientation s'éloigne, pour sa part, des recommandations du rapport Jean lorsqu'il considère les formations qualifiantes comme une voie privilégiée menant à la reconnaissance sociale. Dans ce contexte, la formation sur mesure devient l'approche pédagogique qui permet à l'adulte de nommer ses besoins, de déterminer les objectifs de sa formation et de prendre les moyens pour les atteindre. Dorénavant, l'adulte est appelé à se réaliser dans son environnement de travail. Une telle approche s'écarte de l'esprit même de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente qui vise : « [...] le développement de la personne dans sa globalité et dans l'ensemble de ses potentialités⁴ ». Le tableau qui suit présente les grandes lignes du rapport Jean et les énoncés d'orientation du gouvernement.

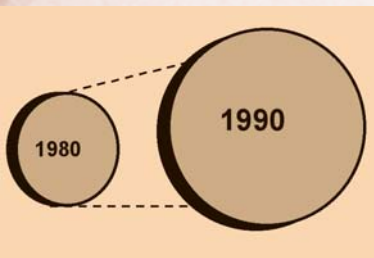


Source : Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, CSE, *Accroître l'accessibilité et garantir l'adaptation : L'éducation des adultes dix ans après la commission Jean*, Québec, 23 janvier 1992, p. 17-18.

⁴ Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, CSE, *Accroître l'accessibilité et garantir l'adaptation, L'éducation des adultes dix ans après la commission Jean*, 23 janvier 1992, p. 2.

Une plus large accessibilité

Les effectifs scolaires adultes doublent au secondaire



Source : M. DESPRÉS-POIRIER, *Le système d'éducation du Québec*, 3^e édition, Montréal, Gaétan Morin Éditeur, 1999, p. 230.

Les intentions du gouvernement quant à la démocratisation en éducation se concrétisent. L'ouverture de l'enveloppe budgétaire à l'éducation des adultes en 1985 permet une plus grande accessibilité au moins de 30 ans en formation générale et à temps plein. Cependant, les effets bénéfiques de la démocratisation sont vite rattrapés par les contraintes d'une économie en difficulté. Les compressions du gouvernement entraînent graduellement une diminution de l'enveloppe budgétaire et l'éducation des adultes connaît une fois de plus une entrave à son plein développement.

Des conditions difficiles

Des coupures de 30 millions de dollars au budget de l'éducation des adultes sont effectuées durant le mandat de la commission Jean.

Source : Conseil supérieur de l'éducation, *Accroître l'accessibilité*, 1992, p. 11.

L'alphabétisation

Au cours des années 1980, la définition d'une personne alphabétisée change. En effet, la capacité de lire et d'écrire ne suffit plus dans une société technologiquement avancée, où le décodage de l'information et la lecture des imprimés font partie du quotidien. Ainsi, « les travailleurs manuels (cols bleus) consacrent au moins deux heures par jour à la lecture d'un texte en rapport avec leur travail⁵ ».

L'analphabetisme au Canada en 1989

Selon une enquête effectuée en 1989 par Statistique Canada sur les capacités de lecture et d'écriture de la population adulte au Canada, 2,9 millions de personnes ne savent pas lire ou éprouvent des difficultés à lire les documents d'utilisation courante. Quatre autres millions de personnes ne possèdent pas les connaissances qui leur permettraient de lire des textes plus complexes et évitent les situations dans lesquelles elles sont contraintes de lire. C'est donc dire qu'au total, 6,9 millions de Canadiens, ce qui représente 38 p. 100 de la population âgée de 16 à 69 ans, souffrent d'analphabetisme.

Source : A. M. THOMAS, *L'alphabétisation : encourager les adultes à participer aux programmes*, Ottawa, Secrétariat national à l'alphabétisation, 1990, p. 1.

⁵ A. M. THOMAS, *L'alphabétisation : encourager les adultes à participer aux programmes*, Ottawa, Secrétariat national à l'alphabétisation, 1990, p. 1.

En 1984, le gouvernement du Québec augmente sensiblement les budgets des commissions scolaires. Ce financement se traduit par un accroissement du nombre des élèves et la production de nouveaux instruments pédagogiques. Au cours de la décennie 1980, le financement passe de 500 000 \$ à 58 millions de dollars, ce qui traduit bien l'importance pour le gouvernement de donner un solide coup de barre afin de relever le niveau de la formation de base et de lutter contre l'analphabétisme.

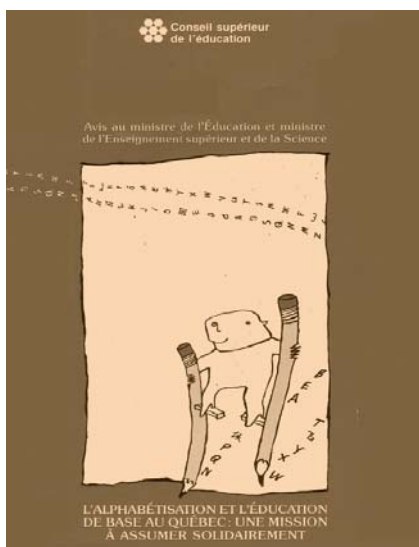
La scolarisation des adultes au Québec

Le Québec a enregistré une augmentation totale de la scolarisation au cours des dernières décennies : la proportion d'adultes qui ont atteint la 9^e année est passée de 57,7 à 81,9 p. 100, de 1971 à 1996; la proportion de personnes diplômées du secondaire est passée de 53,9 à 64,5 p. 100, de 1981 à 1996, alors que l'accès à l'université a doublé.

Source : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Vers une politique de la formation continue*, 1998, p. 15.

En 1987, le fédéral se dote d'une politique en alphabétisation et crée le Secrétariat national à l'alphabétisation. Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) publie une déclaration intitulée : « L'analphabétisme chez les adultes au Canada : définition et traitement de la question ».

À la fin de cette décennie, le Conseil supérieur de l'éducation souligne : « [...] qu'environ une personne adulte sur quinze sait à peine lire et écrire et qu'une personne adulte sur quatre éprouve des difficultés sérieuses de fonctionnement dans la vie quotidienne⁶ ».



En 1990, le Conseil supérieur de l'éducation, dans son « Avis au ministre » fait le point sur l'alphabétisation et la formation de base au Québec. Il souligne l'urgence d'agir et l'importance de relever ce défi en partenariat avec les différents intervenants en éducation.

Avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, CSE, *L'alphabétisation et l'éducation de base au Québec : une mission à assumer solidairement*, Québec, 1990.

⁶ Avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, CSE, *L'alphabétisation et l'éducation de base au Québec : une mission à assumer solidairement*, Québec, 1990, p. 9.

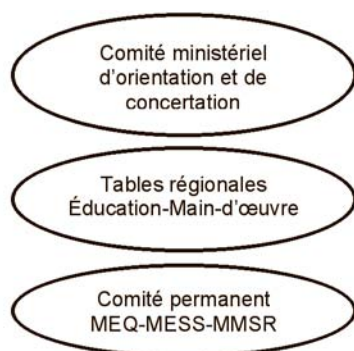
Un nouveau partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Main-d'œuvre et du Revenu

Le fort taux de chômage qui sévit en 1983 pousse le gouvernement fédéral (fournisseur de 80 p. 100 des fonds alloués à l'éducation des adultes au Québec) à financer seulement les programmes qui répondent aux besoins du marché du travail. Cette nouvelle réalité se traduit dans la décision du gouvernement québécois de départager les responsabilités de l'éducation des adultes entre les ministères de l'Éducation et de la Main-d'œuvre.

Le ministère de l'Éducation devient donc un pourvoyeur de services de programmes de développement de la main-d'œuvre. Le ministère de la Main-d'œuvre et du Revenu détermine les orientations, l'élaboration et la mise en œuvre des interventions dans ce domaine. Ce nouveau partage des responsabilités destiné à éliminer les conflits et les dédoublements n'a tout de même pas les effets escomptés.

Les comités mis en place pour assurer la concertation et les bases d'un véritable partenariat fonctionnent difficilement. Cela a pour effet de réduire la mission éducative du ministère de l'Éducation qui, depuis la fin des années 1960, avait la responsabilité de l'éducation des adultes.

Lieux de concertation



Source : Ministère de l'Éducation (MEQ), ministère de la Solidarité sociale et de la Famille (MESS), ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR).

Les progrès en éducation populaire et en animation communautaire

Jusqu'au milieu des années 1980, l'éducation populaire autonome et l'animation communautaire profitent de l'augmentation du financement de l'État. Cependant, à partir de 1985, l'État diminue son financement, lequel disparaîtra complètement au début des années 1990. L'autofinancement devient alors la seule façon d'assurer la survie de ces organismes.



Le *Groupe communautaire contre la violence* est créé en 1986 dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Source : Site Internet du Groupe communautaire contre la violence, [<http://www.gcclaviolence.org/historique.htm>] (8 octobre 2003).

La reconnaissance légale de l'éducation des adultes

La Loi sur l'instruction publique de 1988 (projet de loi 107) constitue l'événement majeur de la décennie pour l'éducation des adultes. D'une reconnaissance de fait, l'éducation des adultes obtient une reconnaissance légale. Dorénavant, tout adulte a droit à l'éducation et à la gratuité des services de formation prévus dans le régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour adultes.

L'éducation populaire est aussi touchée par cette loi : le Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA) remplace le Programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP). Pour être admissibles aux subventions, les organismes d'éducation populaire autonome doivent dorénavant être accrédités par le ministère de l'Éducation et présenter des projets qui répondent aux critères du nouveau programme.

En résumé, la décennie 1980 s'est déroulée sous le signe de la démocratisation en éducation. Des réalisations majeures telles que l'augmentation des budgets en alphabétisation et en formation générale ont permis une plus grande accessibilité à la formation. Malgré tout, cela n'a pas suffi à rejoindre la population peu scolarisée, diminuée financièrement et vivant une forme d'exclusion sociale.

En 1988, la Loi sur l'instruction publique (projet de loi 107) reconnaît officiellement que le secteur de l'éducation des adultes est distinct de celui des jeunes.

Du côté des entreprises, on reconnaît que le maintien et l'augmentation de leur compétitivité sur le marché dépendent des compétences de leurs employés et de leurs cadres, qui doivent garder leurs connaissances à jour grâce à la formation continue.

Les ententes de partenariat se multiplient au niveau régional entre les établissements d'enseignement et les entreprises. Les gens sont conscients que la société change. Une économie du savoir se met en place et détermine les priorités pour la prochaine décennie, l'une d'elles étant l'alphabétisation.

Cette évolution a donné lieu à des engagements et à des déclarations d'intention qui n'ont pas eu toutes les retombées auxquelles on était en droit de s'attendre. Le contexte économique défavorable de la fin de la décennie 1980 et ses répercussions sur les budgets consacrés à l'éducation des adultes ont ralenti le processus d'accessibilité et d'adaptation qui était visé par le rapport Jean. La fin de cette décennie accorde aussi la priorité budgétaire aux formations qualifiantes et aux mesures d'employabilité et établit le cadre avec lequel l'éducation des adultes devra dorénavant composer.

Chapitre 7

Vers une société éducative

(1990 à aujourd'hui)

La formation tout au long de la vie

« Le renouvellement continu des compétences est une exigence sociale incontournable qui ne peut plus se satisfaire d'une éducation des adultes qui serait surtout conçue comme une école de la seconde chance [...]. »

Prendre le virage du succès

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*, 1977, Québec, p. 52.

Les années 1990 et celles qui suivent sont marquées par un foisonnement d'activités, d'événements, d'études et de consultations tels que l'Année internationale d'alphabétisation, la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (projet de loi 90), le colloque de la TRÉAQ FP sur l'alphabétisation, les États généraux sur l'éducation et la publication des documents Apprendre à vivre ensemble et Prendre le virage du succès ainsi que du Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue et du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, etc.

Les actions entreprises par l'État au cours de cette période sont dictées par sa détermination à rehausser le niveau de la formation de base des adultes pour permettre à tous les citoyens de participer pleinement et activement au développement de la société et à l'implantation d'une culture de formation continue au Québec. Le gouvernement québécois publie un énoncé de politique sur le développement de la main-d'œuvre intitulé Partenaires pour un Québec compétent et compétitif afin d'enrayer la crise de l'emploi qui sévit depuis le milieu des années 1980. Il met aussi l'accent sur la formation liée directement à l'emploi, ce qui favorise le développement de l'individu en tant que travailleur plutôt que son développement global.

De plus, la Déclaration de Hambourg sur l'éducation permanente (1997), qui reprend les conclusions du rapport Delors intitulé L'éducation, un trésor est caché dedans, propose une réflexion sur le rôle de l'État dans une société du savoir et brosse un portrait de la société éducative.

Cette réflexion de Claude Ryan illustre bien la problématique des années 1990 : « [...] la qualité d'une société va toujours, en dernière analyse, relever du travail d'éducation qui est fait dans la population. Le système d'enseignement peut faire une partie de ce travail-là. Mais une autre partie très importante, celle qui est axée sur la culture de la liberté et la promotion de la personne porteuse de responsabilités sociales et civiques, doit être faite par la société civile¹. »

À tous ces événements, il faut ajouter la réforme du curriculum issue des États généraux sur l'éducation tenus en 1995.

¹ M. CHABOT, *L'éducation des adultes au Québec (1930-1980) : Témoignages*, ICEA, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2002, p. 74.

L'alphabétisation : un défi majeur

L'année 1990, décrétée par l'UNESCO Année internationale de l'alphabétisation, fait prendre conscience de l'importance des coûts sociaux qu'entraîne l'analphabétisme.

Au Québec, 28 p. 100 de la population âgée de 16 ans et plus présente des difficultés importantes à lire un texte simple, ce qui représente un taux de 8 p. 100 supérieur à la moyenne canadienne².

Parallèlement, le processus de restructuration de l'économie canadienne, dans un contexte de mondialisation combiné à une révolution scientifique et technologique, projette du même coup la société québécoise, comme toutes les sociétés occidentales, dans une économie du savoir. Les changements liés à l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont rapides et complexes.

La marginalisation d'une partie de la population représente un lourd handicap pour ce qui est des coûts sociaux et une perte de compétitivité sur le plan de l'économie.

Le gouvernement du Québec augmente les ressources financières et humaines pour rehausser le niveau de formation de la population. De plus, un travail de sensibilisation auprès de groupes cibles et un soutien mieux adapté aux besoins des personnes aux prises avec les problèmes quotidiens qu'occasionne un retour aux études donnent des résultats positifs. De nombreux groupes d'éducation populaire apparaissent dans les milieux où vivent les plus démunis de la société.

Le coût social de l'analphabétisme

« [...] sans un niveau adéquat d'alphabétisme, l'individu est placé en infériorité dans maintes situations quotidiennes : supermarché, banque, transports, exercice de ses droits civiques, etc. [...], ce qui peut conduire à des difficultés de communication, voire de l'autoexclusion ou un retrait social. De plus, les personnes marginalisées ont moins facilement accès au marché du travail; elles sont généralement cantonnées dans des emplois précaires, mal rémunérés et dans des conditions de travail difficiles. Et quand, malgré leur faible alphabétisme, les individus trouvent des emplois relativement stables et permanents, l'accès à des postes demandant une plus grande utilisation de la langue leur est souvent impossible. Des coûts sociaux sont associés à l'analphabétisme professionnel : maladies et accidents de travail, chômage et recours plus fréquents à l'assistance sociale. »

Source : S. WAGNER, *Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes*, Statistique Canada, Ottawa, 2002, p. 14.

² Statistique Canada, *Lire l'avenir : un portrait de l'alphabétisme au Canada*, Ottawa, 1996.

Les obstacles à surmonter pour les personnes inscrites en alphabétisation

- Elles doivent surmonter la **peur** et l'**angoisse** de retourner à l'école et du qu'en-dira-t-on.
- Elles doivent jongler entre leurs responsabilités professionnelles et familiales de manière à trouver un **horaire** convenable.
- Elles doivent trouver les moyens pour financer leur programme ou renouveler leur **financement** si elles décident de persévérer et de passer à l'étape suivante.
- Après avoir, pendant plusieurs années, rassemblé tout leur courage pour retourner à l'école, elles doivent non seulement chercher un emploi qui leur permettra, le cas échéant, de continuer à étudier, mais aussi franchir des **obstacles administratifs et bureaucratiques**.
- Le peu de dignité et d'**amour-propre** qu'elles ont réussi à mobiliser risque fort d'être piétiné.

Source : A. M. THOMAS, *L'alphabétisation : encourager les adultes à participer aux programmes*, Secrétariat national à l'alphabétisation, Ottawa, septembre 1990, p.11.

Également, depuis les années 1990, le portrait des adultes inscrits se modifie avec l'augmentation du nombre de jeunes décrocheurs qui raccrochent en s'inscrivant en alphabétisation.

Pourcentage des jeunes de moins de 20 ans à l'éducation des adultes

- 1984-1985 : 1,3 %
- 1991-1992 : 11 %

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Les États généraux de l'éducation*, 1995-1996, Exposé de la situation, p. 90.

- 2001-2002 : 34 %

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Statistiques de l'éducation, Chapitre 2 : l'effectif scolaire*, tableau 2.2.16 [http://www.meq.gouv.qc.ca/stat_edu/index_03.htm#chap2]

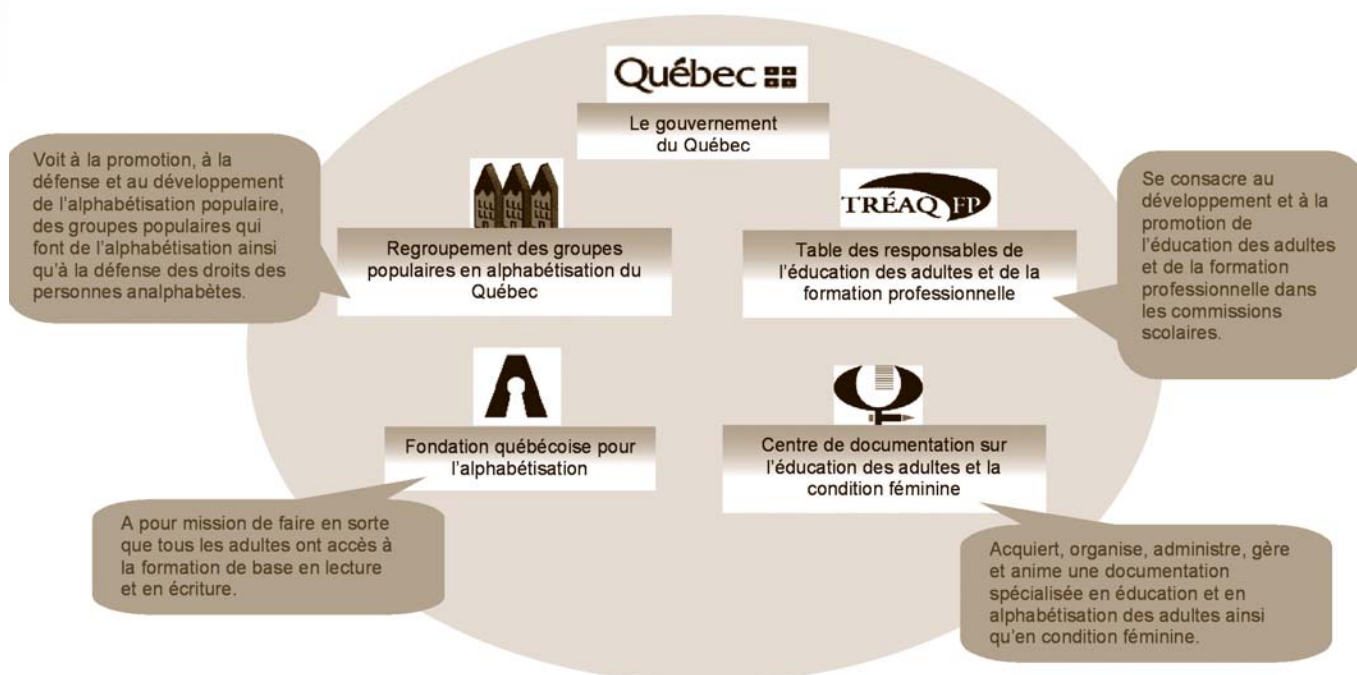
Dans les commissions scolaires, le fait que l'alphabétisation s'inscrit surtout dans une démarche pour l'obtention d'un diplôme a pour effet de restreindre l'accessibilité d'un certain groupe d'individus. Dans les groupes populaires en alphabétisation, les budgets sont limités et cela entraîne une diminution des ressources humaines sur le terrain, d'où une baisse de participation des adultes dans le programme d'alphabétisation. Ce phénomène n'est pas unique au Québec.

Raisons de la baisse de la participation

- La sous-estimation de ses besoins.
- La surestimation de l'effort requis.
- Le peu de goût pour les études.
- Les contraintes personnelles (famille, travail).

Source : A. M. THOMAS, *L'alphabétisation : encourager les adultes à participer aux programmes*, Secrétariat national à l'alphabétisation, Ottawa, septembre 1990, p. 7.

Principaux intervenants en alphabétisation au Québec



Pendant un colloque sur l'alphabétisation organisé par la TRÉAQ FP en février 2000, une intervenante mentionne : « Nous en sommes à une remise en question des prémisses de base qui sous-tendent nos actions dans le milieu. Les interventions en alphabétisation telles que nous les avons développées doivent s'implanter en rapport dynamique avec l'environnement physique et humain de la personne analphabète. Cette prémisse à l'acte d'alphabétiser excède le domaine pédagogique et implique un engagement social³ ».

Un rapport sur l'éducation et la formation des adultes - *Apprentissage et réussite* - publié en 2001 par Statistique Canada donne les raisons suivantes pour expliquer la baisse de participation des adultes : 60 p. 100 des personnes disent manquer de temps pour suivre les formations et 40 p. 100 de cette baisse est relié aux coûts des formations.

Un sondage effectué par l'entreprise Léger Marketing en novembre 2001, pour le compte de l'ICEA, révèle un écart important entre l'opinion favorable des Québécois à l'égard de la nécessité de la formation tout au long de la vie et leur faible participation effective à des activités de formation.

Perception de la formation continue par la population

- il n'est jamais trop tard pour apprendre (98,1 %)
- il faut apprendre tout au long de la vie (96,9 %)
- les adultes sont capables d'apprendre (84,7 %)
- il est plaisant d'apprendre mais c'est exigeant (95 %)

Les freins à la participation des adultes aux formations

- manque de temps (36,4 %)
- manque d'intérêt (27,8 %)
- responsabilités familiales (18,5 %)
- problèmes de santé (13,1 %)
- coûts (10,9 %)

Source : Sondage Léger Marketing sur la participation aux formations des adultes, *Cité éducative*, vol. 17, n° 2, mars 2002.

³ L'Événement Alpha 2000, TRÉAQ FP, Fédération des commissions scolaires du Québec, février 2000 (page non numérotée).

Le partenariat entre les ministères



Source : J.-F. CARDIN, R. BÉDARD et R. FORTIN, *Le Québec : héritages et projets*, 2^e éd., Laval, Éditions HRW, 1994, p. 342.

Reproduit avec l'autorisation des Éditions Grand Duc, une division du Groupe Éducalivres inc.



ISO est un ensemble de normes et de lignes directrices internationales relatives au contrôle de la qualité. Leur première parution remonte à 1987.

Source : Site Internet de l'Organisation internationale de normalisation (17 décembre 2003).

1%

Les mesures pour atténuer les effets de la récession économique des années 1990 conjuguées aux efforts des gouvernements fédéral et provinciaux pour éliminer les déficits budgétaires entraînent une transformation en profondeur du marché de l'emploi ainsi qu'une évolution des pratiques en éducation des adultes.

Le maintien et l'amélioration de la compétitivité des produits canadiens sur les marchés mondiaux tiennent au dynamisme du développement économique du pays qui, lui-même, est directement lié à la qualité de la main-d'œuvre. Les suppressions d'emplois massives dans les secteurs traditionnels, où la majorité des travailleurs est peu qualifiée, constituent un défi de taille pour les entreprises. Celles-ci doivent dorénavant produire des biens à haute valeur ajoutée exigeant des connaissances et des habiletés que les travailleurs ne maîtrisent pas toujours. Les pressions du monde des affaires sur les gouvernements pour qu'ils créent les conditions propices au redressement de la situation portent leurs fruits.

En 1991, les négociations serrées avec le gouvernement fédéral pour le rapatriement des sommes consacrées à la formation professionnelle poussent le gouvernement du Québec à publier un énoncé de politique intitulé *Partenaires pour un Québec compétent et compétitif*. Dans ce document, le gouvernement détermine le contexte dans lequel évoluera la formation continue pour les années à venir.



Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) interviendra dans le développement de la main-d'œuvre et, par le biais de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), il exercera une gestion unifiée des programmes. La stratégie mise de l'avant consiste à introduire graduellement des mesures actives de développement de la main-d'œuvre. Ces mesures de formation ciblent surtout les prestataires de l'aide sociale et de l'assurance-emploi.

La Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (projet de loi 90), adoptée en 1995, constitue la concrétisation d'une proposition faite dix ans plus tôt par la commission Jean. Depuis le 1^{er} juin 1996, les entreprises qui œuvrent au Québec sont tenues de consacrer un minimum de 1 p. 100 de leur masse salariale à la formation. Au début, cette loi a contribué à augmenter la productivité des entreprises, puis, avec le temps, elle a réussi à développer une culture de formation continue. De

L'investissement des entreprises dans la formation dans le cadre de la loi du 1 %

- Le plus élevé : Secteur des services (industrie de l'information surtout)
- Le moins élevé : Secteurs traditionnels (agriculture, construction, commerce, etc.)

Source : P. INCHAUSPÉ, *Pour une politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, ministère de l'Éducation, 2000, p. 34.

son côté, Emploi-Québec gère les fonds destinés au financement des programmes de formation de la main-d'œuvre rapatriés du fédéral et assure une structure permanente de concertation entre les patrons, les syndicats et le gouvernement.

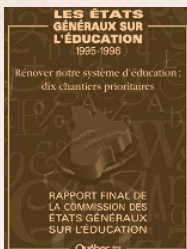
Toutefois, il faut noter qu'il y a des divergences entre le ministère de l'Éducation et celui de la Main-d'œuvre, comme en témoigne le texte suivant : « [...] le dossier de la formation continue [fait] l'objet d'une tension dynamique entre le référentiel de la qualification acquise par l'expérience et celui des diplômes, entre la place accordée aux parcours normalisés et celle qui est faite aux parcours individuels, entre des besoins d'employabilité immédiats et des besoins de formation générale élargis, entre des besoins liés au développement économique et des besoins liés au développement personnel⁴ ».

Un régime pédagogique propre au secteur de l'éducation des adultes en 1994

La Loi sur l'instruction publique (projet de loi 107), adoptée en 1988, a donné à l'éducation des adultes une reconnaissance légale assurant ainsi le droit des adultes à l'éducation et à la gratuité des services. Mais c'est en 1994 que le secteur des adultes se voit confirmer dans ses caractéristiques propres et ses pratiques par la mise en place de deux régimes pédagogiques, celui de la formation générale aux adultes et celui de la formation professionnelle.

⁴ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Vers une politique de formation continue*, Québec, ministère de l'Éducation, 1998, p. 11.

Les États généraux sur l'éducation



La tenue des États généraux sur l'éducation permet de faire le point sur la situation de l'éducation des adultes. Dix chantiers prioritaires sont retenus, dont le sixième, *Traduire concrètement la perspective de formation continue*, concerne la formation des adultes.

On y souligne les points à améliorer, notamment l'accès aux formations pour les personnes analphabètes ou inscrites en éducation populaire, celles qui ne font pas partie des groupes cibles en matière de formation de la main-d'œuvre⁵, les travailleurs à temps partiel ou à emploi précaire, les femmes, les handicapés, les allophones, etc.

Les autres points à améliorer concernent les jeunes décrocheurs du secondaire, la reconnaissance des acquis, la reconnaissance des équivalences de cours, notamment dans les universités, la formation à distance en région, les services essentiels à la réussite scolaire, comme l'accueil, l'encadrement et l'aide personnelle.

On s'entend sur la nécessité de concertation entre les différents acteurs du monde de l'éducation des adultes (organismes communautaires, établissements d'enseignement, ordres d'enseignement, entreprises et syndicats) pour créer des passerelles entre le réseau de l'éducation et celui de l'emploi. On souhaite que le transfert au provincial des programmes sous juridiction fédérale se réalise afin d'en simplifier la gestion et d'éviter les doublons.

Les personnes présentes aux États généraux soulignent l'avancement de la culture de formation continue au Québec. Des signes évidents traduisent cette réalité : la reconnaissance par les chefs d'entreprises et les syndicats de la nécessité de la formation sur mesure, avec des horaires et un financement adéquats dans les entreprises, etc. On retient en priorité quatre aspects qui ont des effets sur la qualité de l'ensemble du système de formation continue : le renforcement des services d'accueil et de référence, la reconnaissance des acquis, le développement de la formation à distance et la formation des formateurs.

La diversité des lieux de formation

Inscrire le système de formation dans une perspective d'éducation permanente, c'est [...] reconnaître que l'éducation et la formation passent par d'autres lieux et non uniquement par le milieu scolaire. Cette reconnaissance est d'ailleurs un encouragement à l'acquisition continue de compétences. Ces autres lieux de formation sont la famille, la vie associative et communautaire, les institutions culturelles, les médias, le monde du travail.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Les États généraux sur l'éducation, 1995-1996*, Rapport final de la commission des États généraux sur l'éducation, 1996.

⁵ Les assistés sociaux et les chômeurs.

Prendre le virage du succès

Le 24 octobre 1996, après le dépôt du rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation, la ministre, Pauline Marois, rend publiques les grandes orientations du gouvernement en éducation dans le document intitulé *Prendre le virage du succès*. L'une des lignes directrices définies dans ce plan d'action vise un meilleur accès à la formation continue.



Le gouvernement veut donner un sens précis au virage qui s'amorce à l'intérieur du système d'éducation au Québec : l'ensemble du système éducatif évoluera dans la perspective d'une formation tout au long de la vie. L'offre de services pour répondre à la diversité des besoins des adultes, les stratégies de lutte contre l'analphabétisme et le rôle précis que doivent y tenir les intervenants s'ajusteront à cette vision.

L'éducation envisagée dans une perspective de formation continue tout au long de la vie provoque un changement des mentalités : la certitude pour un individu qui a accumulé un bagage de connaissances et d'habiletés sur une durée de 15 à 20 ans lui permettant de se débrouiller pendant toute sa vie est une croyance surannée.

La Déclaration de Hambourg de 1997

C'est en 1993 que l'UNESCO demande à Jacques Delors de piloter un groupe de réflexion sur le genre d'éducation dont la société de demain aura besoin. Les recommandations du rapport Delors, intitulé *L'Éducation, un trésor est caché dedans*, sont présentées en 1997 à la Cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes, à Hambourg en Allemagne; 135 États dont le Québec et le Canada les approuvent et ratifient la Déclaration de Hambourg sur l'éducation permanente qui s'ensuit, dans laquelle on retrouve les grandes orientations pour l'éducation des adultes au XXI^e siècle. Le rapport Delors ainsi que la Déclaration de Hambourg placent l'humain au centre du développement futur de l'éducation, dont l'ultime objectif est la création d'une société éducative où il y a égalité des chances pour tous.

À partir de la conférence de Hambourg s'opère un changement radical qui se fera aussi sentir au Québec. Dorénavant, la question de l'alphabétisation et de la communication écrite plutôt que l'approche traditionnelle de lutte contre l'analphabétisme retient l'attention de tous les pays : « Nous nous engageons à faire en sorte que tous aient la

possibilité d'acquérir une éducation de base et d'entretenir cet acquis, et à créer dans tous les États membres un environnement de l'écrit à l'appui de l'oralité⁶. »

Une définition élargie de l'éducation des adultes

L'éducation des adultes désigne l'ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans la société à laquelle ils appartiennent développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société. Elle englobe à la fois l'éducation formelle et l'éducation permanente, l'éducation non formelle et toute la gamme des possibilités d'apprentissage informel et occasionnel existant dans une société éducative multiculturelle où les démarches fondées sur la théorie et sur la pratique ont leur place.

Source : UNESCO, *La Déclaration de Hambourg sur l'éducation permanente*, article 3.

Le droit à l'éducation qui est revendiqué dans la Déclaration de Hambourg prend en compte le caractère cosmopolite des sociétés occidentales et situe l'être humain comme apprenant et citoyen conscient, critique et responsable. La Déclaration de Hambourg met l'accent sur la participation de la population à sa formation. « Une société civile forte, c'est une société où dans les différents aspects de la vie, on réussit à faire participer tous les secteurs de la population. Une société civile forte, c'est une société où il y a de nombreux groupes communautaires et plusieurs associations qui s'impliquent dans tous les domaines. [...] Sans société civile forte, il ne peut y avoir de démocratie forte⁷. »

Le droit à l'éducation

Il est plus que jamais *nécessaire de reconnaître le droit à l'éducation et le droit d'apprendre* tout au long de la vie, c'est-à-dire le droit de lire et d'écrire, le droit d'émettre des critiques et d'analyser, le droit d'accéder aux ressources et de développer et mettre en pratique les aptitudes et compétences individuelles et collectives.

Source : UNESCO, *La Déclaration de Hambourg sur l'éducation permanente*, article 2.

6 La Déclaration de Hambourg sur l'éducation permanente, article 11, [<http://www.unesco.org/education/information/nfsu-unesco/doc/hambourg.htm>] (10 novembre 2003).

7 J. F. AUBIN, *Où s'en va l'éducation des adultes*, Centre de documentation sur l'éducation des adultes, 1998, p. 20.

Le document *Apprendre à vivre ensemble* est d'ailleurs une réponse à l'intolérance et à l'exclusion qui se manifestent un peu partout dans le monde. Dès lors, pour que se construise cette société éducative de demain et se développe cette culture de formation continue tant souhaitée, il est accepté d'emblée au Québec que l'État demeure le maître d'œuvre en éducation et que les passerelles et les ententes de partenariat nécessaires soient favorisées.

La Déclaration de Hambourg fait état des défis que rencontre l'éducation des adultes et propose des pistes de solutions orientées vers l'instauration d'une société éducative dans laquelle tous les individus, au delà de leur formation de base, continuent à apprendre tout au long de leur vie.

La réforme du curriculum

Le rapport final de la consultation populaire sur la politique de formation continue, le rapport Inschauspé, est présenté au ministre de l'Éducation François Legault en 1999. Selon l'auteur de ce rapport, les intervenants considèrent nécessaire la mise en place d'une politique gouvernementale qui assure la cohérence dans le domaine de l'éducation des adultes pour éviter que deux systèmes parallèles (l'éducation et l'emploi) assurent la gestion de la formation continue. La majorité d'entre eux se rallie autour de quatre principes directeurs qui éclairent les actions à entreprendre.

Les principes qui fondent et orientent la politique de formation



La situation des personnes handicapées

« [...] près de 900 000 personnes de plus de 15 ans sont handicapées au Québec. Par rapport au reste de la population, ces personnes sont deux fois plus nombreuses à n'avoir pas atteint neuf ans de scolarité (28,1 % contre 12,7 %), deux fois moins présentes sur le marché du travail, deux fois plus nombreuses à avoir un faible revenu. »

Source : P. INCHAUSPÉ, *Vers une politique de formation continue, Rapport final*, 1999, p. 44.

La question de l'alphabétisation et de la formation de base suscite une fois de plus beaucoup d'intérêt. On met l'accent sur le déficit de la formation de base au Québec (deux fois plus élevé que celui de l'Ontario), que l'on rend responsable du chômage de longue durée. L'urgence d'intervenir énergiquement dans ce domaine est d'autant plus impérieuse que, d'année en année, les exigences du monde du travail en ce qui concerne l'habileté à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) augmentent.

Parmi les solutions envisagées, la proposition de la TRÉAQ FP visant à établir un profil de formation de base pour adultes qui n'ont pas neuf ans de scolarité, suscite de l'intérêt. Muni d'un passe-partout pour la vie de tous les jours centré sur les apprentissages essentiels attendus dans le cadre d'une formation commune de base, l'adulte serait davantage motivé à poursuivre des études.

L'enseignement à distance suscite également beaucoup d'intérêt compte tenu du fait que les NTIC représentent autant d'instruments privilégiés capables de servir la cause de la formation continue. La formation à distance répond plus facilement à la demande individuelle de formation et facilite les entrées et les sorties variables. Finalement, elle constitue un banc d'essai idéal pour les NTIC.

Diversité des lieux de formation des adultes

« Dans leur lieu de travail (22,6 %), un centre de formation (17,7 %), un cégep (16,7 %), une université (16,6 %), une école primaire ou secondaire (9,4 %) ou un organisme communautaire (6 %). »
« Un tiers des adultes québécois ont participé à une activité de formation au cours de la dernière année. »

Source : Sondage Léger Marketing, *Cité éducative*, vol. 17, n° 2, mars 2002.

La reconnaissance des acquis est aussi un enjeu important de la réforme. Les consultations révèlent que la majorité des gens souhaite que cet aspect soit encore mieux élaboré parce qu'il tient compte des formations données dans les réseaux d'éducation au Québec et en dehors du contrôle direct des réseaux scolaires traditionnels. La complexité de ce dossier est telle qu'un leadership gouvernemental fort est jugé essentiel à l'harmonisation des politiques appliquées parallèlement par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et celui de l'Éducation.

Les raisons de la participation à des formations

« Parmi les 1,7 million de Québécois et de Québécoises qui ont eu une activité de formation au cours de la dernière année (2001) [...] Un solide bloc de 30,9 % des répondants dit étudier pour le plaisir et le développement personnel. Les autres objectifs sont l'amélioration des conditions de travail (21,7 %), la satisfaction d'exigences légales ou professionnelles (15,5 %), la volonté d'obtenir un emploi (12,8 %) ou un diplôme (4,5 %). »

« Un tiers des adultes québécois ont participé à une activité de formation au cours de la dernière année. »

Source : Sondage Léger Marketing, *Cité éducative*, vol. 17, n° 2, mars 2002.

La culture : une dimension de la formation continue

La politique culturelle mise en place par le gouvernement en 1992 prend une dimension toute particulière dans le contexte de la formation continue. Elle consacre le droit à l'éducation informelle pour chaque citoyen du Québec.

L'exercice de ce droit passe par la démocratisation de l'accès à la culture et c'est dans cette perspective que le gouvernement choisit des approches susceptibles d'alimenter une culture de formation et d'information chez les Québécois. Les documents intitulés *Agir autrement* et *Le temps de lire, un art de vivre* (1998) démontrent qu'il faut développer le goût du savoir par l'accès aux NTIC, la formation à distance via l'autoroute de l'information ainsi que l'encouragement à la lecture. On ramène les médias de masse à leur rôle d'outils de diffusion de la culture. On prend des mesures pour que Télé-Québec redevienne une véritable télévision éducative.



L'importance de la lecture dans le développement personnel

« La lecture est au cœur du développement personnel, au cœur de la vie en société, et au cœur du travail [...] Le développement culturel, mais aussi économique, scientifique et politique d'une société passe nécessairement par l'aptitude à la lecture de ses citoyens. »

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, *La politique culturelle du Québec, Notre culture, Notre avenir*, 1998, p. 1 et 5.

La formation à distance se structure

Depuis le début de la décennie 1990, le secteur de la formation à distance connaît une baisse des inscriptions pour la formation générale. Au milieu des années 1990, le gouvernement tente de structurer ce secteur.

En 1996, le ministère de l'Éducation abolit la Direction générale de la formation à distance (DGFD) et confie la responsabilité de la formation à distance à un organisme central, la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD), qui est gérée par les commissions scolaires. La SOFAD se charge de la conception, de la production, de la recherche et du développement tandis que les commissions scolaires s'occupent de l'accueil, de l'information à la population, de l'inscription aux cours, du soutien durant la période d'apprentissage et de l'évaluation des apprentissages.

Les champs d'action successifs de la formation à distance

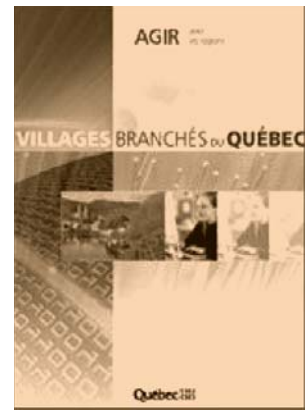
« D'abord dédiée à la formation professionnelle, la formation à distance au secondaire a étendu son rayon d'action à la formation générale en 1972, puis à l'éducation populaire dans les années quatre-vingts, et s'est finalement recentrée sur la formation qualifiante, particulièrement la formation générale, à l'aube des années quatre-vingt-dix. »

Source : B. BOLDUC, Comité conseil de la formation à distance (CCFD), *La formation à distance vue de près, état de la situation*, juin 2002, p. 8-9.

Les statistiques démontrent que la formation à distance au secondaire reprend rapidement le terrain perdu. En effet, le nombre d'inscriptions entre 1995 et 2000 passe de 11 427 à 19 218⁸. En 2000, elle touche davantage les femmes que les hommes, 55 p. 100 contre 45 p. 100; la tranche d'âge des 20-24 ans représente 26 p. 100 des élèves et les gens sans diplôme d'études secondaires, 96 p. 100⁹.

Dans le document *Projet d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue* (2001), le gouvernement mandate le Comité de liaison de la formation à distance (CLIFAD)¹⁰ pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement pour diversifier et moderniser l'offre de services de formation. Le gouvernement reconnaît que la formation à distance par le biais de l'inforoute est appelée à repousser les frontières traditionnelles de la formation continue.

En 2002, un important programme est lancé par le gouvernement pour combler le retard qu'accuse la population québécoise dans l'utilisation du modem et d'Internet par rapport aux autres provinces canadiennes. 75 millions de dollars sont investis dans le programme Villages branchés du Québec qui vise à construire un réseau Internet haute vitesse pour relier les écoles, les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, les commissions scolaires et les organismes municipaux.



« En 1997, 28 % des foyers québécois disposaient d'un micro-ordinateur à la maison, alors qu'en 1992 ce taux se chiffrait à 10,5 %. Bien que la proportion de foyers informatisés ait presque triplé en cinq ans, elle reste toujours en deçà de celle qui existe dans plusieurs provinces canadiennes, telles l'Alberta (43 %), la Colombie-Britannique (43 %), l'Ontario (40 %), et également sous la moyenne canadienne (36 %) [...] »

En ce qui concerne l'utilisation du modem et d'Internet, 8,2 % des ménages québécois s'y adonnent comparativement à 15 % des ménages ontariens ou albertains, à 18 % des ménages de la Colombie-Britannique et à 13,0 % de l'ensemble des ménages canadiens. »

Source : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Agir autrement*, 1998, p. 14-15.

8 B. BOLDUC, Comité conseil de la formation à distance (CCFD), *La formation à distance au Québec : État de la situation*, juin 2002, p. 10.

9 *Idem*, p. 8-9.

10 La CLIFAD assure la liaison entre les organismes responsables de la formation à distance dans les trois ordres d'enseignement, à savoir la SOFAD pour le secondaire, le Cégep@distance pour le collégial et Téluc pour le niveau universitaire.

L'éducation populaire : un instrument de promotion sociale

L'éducation populaire est une force vive en éducation des adultes au Québec. En effet, le rayonnement de celle-ci s'étend à plus de 800 organismes actuellement reconnus par le ministère de l'Éducation comme exerçant des activités d'éducation populaire autonome. Depuis 1967, le Ministère soutient ce type d'activités grâce au Programme des organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) et au Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA).



L'éducation populaire assure aux adultes des services éducatifs de qualité pour répondre à leurs besoins de développement personnel, familial, social, culturel et économique. Prioritairement offerte dans les centres d'éducation des adultes, elle est également assurée par des groupes communautaires.

L'éducation populaire autonome est vaste et diversifiée. Elle peut prendre différentes formes (cours, ateliers, formation par la pratique) ou encore viser la participation à la vie associative. Elle adopte une approche évolutive qui tend toujours vers la même finalité : la justice sociale.



Différents ministères, organismes et municipalités travaillent en partenariat en éducation populaire. Par exemple, le Centre des lettres et des mots (CLEM) à Montréal a développé des liens de collaboration avec le Centre de jour l'Échelon, le Groupe de recherche en adaptation, en formation et en intervention cognitive (GRAFIC). Un Mondalire, le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF), la Corporation de



développement de l'Est (CDEST), le CLSC Mercier-Est, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), le Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRECA) œuvrent également en collaboration pour soutenir l'éducation populaire au Québec.



Un plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue 2002-2007

Les discussions entreprises en 1995 dans les milieux de l'éducation, de l'action communautaire et des entreprises à l'occasion de la tenue des États généraux sur l'éducation connaissent leur aboutissement en 2001 avec la sortie du *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*.

Les points majeurs qui mobilisent les discussions depuis les États généraux sont : le maintien et le rehaussement du niveau de compétence des adultes, la formation de base pour tous, la valorisation des acquis et des compétences, etc. Ceux-ci sont repris dans la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* (2002) et, par la suite, ils sont traduits dans le *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue* (2002), dans lequel on trouve les huit mesures suivantes concernant la reconnaissance des acquis et des compétences :

- la création d'une table interministérielle de reconnaissance des acquis et des compétences;
- le droit à la reconnaissance des acquis au secondaire et au collégial en éducation;
- l'établissement d'un bilan des acquis relatifs à la formation générale de base;
- la reconnaissance des compétences dans le système de qualification professionnelle et de certification;
- la relance de la reconnaissance des acquis et des compétences dans le milieu de l'éducation;
- l'élaboration d'une approche de reconnaissance scolaire et professionnelle des compétences acquises par des groupes de personnes occupant des fonctions semblables;
- la reconnaissance des acquis des personnes immigrantes;
- l'accent sur des formations qualifiantes et transférables.



Le plan d'action spécifie, entre autres choses, les champs de développement de l'éducation des adultes pour l'avenir : la formation de base, la formation en emploi, la reconnaissance des acquis et le financement.

Formation de base

La redéfinition du concept d'alphabétisation depuis la Déclaration de Hambourg rend nécessaire un enrichissement du curriculum afin de tenir compte de la complexité des rôles que l'adulte doit assumer au sein de la société québécoise. Une formation de base équivalant à une scolarité de troisième secondaire « fournira à toutes les citoyennes et à tous les citoyens les compétences permettant à l'adulte de recueillir et de traiter l'information orale et écrite à des fins de communication efficace, de s'adapter aux changements dans son environnement immédiat, d'actualiser son potentiel tout au long de sa vie et d'exercer ses rôles sociaux¹¹. »

De plus, le gouvernement reconnaît formellement les groupes d'action communautaire autonome et prévoit du financement pour qu'ils offrent des services d'alphabétisation en complémentarité avec les commissions scolaires.

En ce qui a trait à la formation à distance, la mise en place d'une stratégie de développement reposant sur les NTIC est perçue comme un des moyens privilégiés pour accroître le nombre de personnes en formation de base ou en formation professionnelle et technique.

Formation en emploi

Le gouvernement encourage la formation sur mesure en entreprise pour développer une culture de formation continue auprès des employeurs et des travailleurs. L'offre et les modalités de formation continue connaîtront des ajustements majeurs pour augmenter le caractère qualifiant et transférable des formations en milieu de travail. Les modes d'organisation pédagogique seront revus pour bonifier l'offre de service pour les cours à temps partiel. Ces mesures augmentent la souplesse et par le fait même élargissent l'accès aux formations.

¹¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, 2002, p. 10.

Reconnaissance des acquis

Le droit à la reconnaissance des acquis sera clarifié dans les régimes pédagogiques et un bilan des acquis relatifs à la formation générale de base sera établi pour tout adulte qui entreprendra une démarche de formation. Un service d'accueil et de référence encore mieux outillé assurera une approche harmonisée entre les services gouvernementaux (Emploi-Québec, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration).

Financement

L'éducation tout au long de la vie, qui nécessite des investissements importants compte tenu de la durée de l'apprentissage, de la redéfinition des contenus, du financement de la formation qui va au-delà du diplôme d'études secondaires (DES) et du diplôme d'études professionnelles (DEP), sera une responsabilité partagée par l'État, les employeurs et les individus.

Dans l'établissement des balises concernant la formation continue, les préoccupations du gouvernement sont : l'augmentation de la demande de formation, une plus grande efficacité de l'accueil et de l'accompagnement de l'adulte, un effort d'adaptation des services à la situation particulière des adultes et le développement d'un partenariat efficace entre les différents organismes et ordres d'enseignement.



Conclusion

L'histoire de l'éducation des adultes au Québec a été parsemée de défis auxquels elle a su répondre, pour croître et assurer sa pérennité. Cette longue route, du XVI^e siècle jusqu'à nos jours, montre combien les gens ont su faire preuve d'originalité et de ténacité pour émerger de l'analphabétisme et créer des structures adaptées à la spécificité de l'éducation des adultes.

En remontant dans le temps, on constate que les communautés religieuses ont été les premières à dispenser l'instruction dans la colonie. Souvent la pédagogie lancastrienne prévalait, c'est-à-dire que les plus doués montraient ce qu'ils savaient aux plus jeunes. Pour ce qui est des adultes, ils se réunissaient le soir après le travail ou pendant la période hivernale pour mettre en commun leur savoir-faire.

Les exigences de la Proclamation royale de 1763 de même que l'idéologie ultramontaine qui sévit après la conquête anglaise mettent un frein à la scolarisation des catholiques de langue française, qui refusent d'aller à l'école anglaise protestante. L'Acte de Québec de 1774 rétablit les lois françaises et il est à nouveau permis de pratiquer la religion catholique et de s'occuper de l'éducation. On voit alors apparaître des sociétés d'éducation. Celles-ci jouissent de moyens modestes et doivent compter sur le bénévolat et sur le peu de financement offert par l'Institution royale.

Il faut attendre le XIX^e siècle pour voir apparaître les premières structures adaptées à l'éducation des adultes. C'est plus précisément en 1828, du côté anglophone, que le Montreal Mechanics' Institute accueille les adultes pour des cours du soir où l'ouvrier apprend à lire, à écrire et à compter, habiletés nécessaires à l'exercice de son travail. Du côté francophone, la Société Saint-Vincent-de-Paul crée en 1868 les premières écoles du soir. Un peu plus tard, le premier ministre Honoré Mercier (1887-1891) est le premier à mettre sur pied des écoles du soir gratuites pour les adultes de 16 ans et plus. Pendant ce temps, à la campagne, des agronomes itinérants donnent de la formation aux cultivateurs. On verra ensuite apparaître les premières écoles d'agriculture.

C'est aussi à cette époque qu'est créé, par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, surintendant de l'Instruction publique du Bas-Canada, le Conseil de l'Instruction publique (1856). Cette institution demeurera en place plus de 100 ans, soit jusqu'à la création du ministère de l'Éducation en 1964 lors de la Révolution tranquille.

Le XX^e siècle connaît plusieurs grands événements, tant sur le plan technologique que socioéconomique : la deuxième révolution industrielle, les deux grandes guerres mondiales, l'arrivée en masse des moyens de communication et des nouvelles technologies. Ces événements créent de nouveaux besoins de formation. C'est dans cette foulée que l'on assiste au développement d'organisations et de mouvements sociaux tels les organisations syndicales, les mouvements d'émancipation des femmes, les mouvements d'éducation populaire et d'alphabétisation. Ces nouveaux regroupements offrent des formations visant à améliorer les conditions de vie de leurs membres, des travailleurs et des plus démunis de la société. Également, il faut mentionner les mouvements d'action catholique (JOC, JEC, JAC)¹² qui ont assumé leur part dans la formation populaire au Québec, autant chez les jeunes, les cultivateurs que les ouvriers. En 1956, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) joue également un rôle important dans la promotion de l'éducation des adultes au Québec en prônant une approche globale pour la formation des individus; l'ICEA aura une influence importante sur les grandes réformes en éducation issues des recommandations des commissions Parent (1961) et Jean (1980) ou des États généraux sur l'éducation (1995).

La Direction générale de l'éducation permanente (DGEP), créée en 1966 au sein du ministère de l'Éducation du Québec, est la première structure officielle concernant l'éducation des adultes mise en place par le gouvernement québécois. Elle deviendra, en 1973, la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) et, en 1990, la Direction de la formation générale des adultes (DFGA). Au fil des ans, on a vu le système scolaire québécois se démocratiser et, en 1988, par la Loi sur l'instruction publique (projet de loi 107), l'éducation des adultes obtient son statut légal.

D'une approche non scolarisante pour les adultes (rapport Ryan, 1964), on est passé, au tournant des années 2000, à la nécessité des formations qualifiantes et transférables; on a vu se développer, durant cette deuxième moitié du XX^e siècle, la formation sur mesure, la formation à distance, la lutte à l'analphabétisme, la démocratisation des structures de l'éducation des adultes, la formation de base, le concept d'éducation permanente, le principe de formation continue et l'apprentissage tout au long de la vie, appuyé par la Déclaration de Hambourg de 1997.

Peu importe les époques, « l'éducation, le mal nécessaire » dont parlait George-Étienne Cartier dans les années 1850, devient « l'éducation, une utopie nécessaire » dans le rapport Delors de 1997. Cela démontre que, de tout temps, l'éducation est une finalité pour tous. De plus, le *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de la formation continue* mis de l'avant par le gouvernement québécois en 2002 fait ressortir que

la formation de base, la formation en emploi, la reconnaissance des acquis, la formation des intervenants en éducation des adultes, les services offerts et le financement sont autant de défis que doivent relever les actrices et les acteurs des prochaines décennies.

« L'histoire de l'éducation des adultes est une histoire en marche, certes incertaine et combien inachevée mais nettement positive. »

Opinion de Paul Bélanger, ex-directeur de l'ICEA, ex-directeur de l'Institut d'éducation de l'UNESCO et président du Conseil international de l'éducation des adultes¹³.

¹³ COMMISSION D'ÉTUDE
SUR LA FORMATION DES
ADULTES, *L'éducation des
adultes au Québec depuis
1850 : points de repère*,
Annexe 1, 1982, p. 6.

Bibliographie

- AUBIN, Jean-François. *Où s'en va l'éducation des adultes*, Montréal, Centre de documentation sur l'éducation des adultes (CDEACF), 1998, 26 p.
- BÉLANGER, Paul, « *L'éducation des adultes au Québec ou le projet difficile d'une éducation permanente* », *L'éducation permanente*, no 38, mars-avril 1977.
- BÉLANGER, Paul. *L'économie du savoir appelle une société éducative active*. Centre interdisciplinaire de recherche et développement sur l'éducation permanente (CIRDEP_UQAM); Québec (Province). Ministère de l'emploi, de la solidarité sociale et de la famille, 2001.
- BOLDUC, Benoît, Comité conseil de la formation à distance (CCFD). *La formation à distance vue de près : État de la situation*, juin 2002, 24 p.
- CARDIN, Jean-François et autres. *Le Québec : héritages et projets*, Montréal, HRW, 1994, 502 p.
- CHABOT, Mélanie. *L'éducation des adultes au Québec (1930-1980) : Témoignages*, ICEA, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2002, 92 p.
- CHARLAND, Jean-Pierre. *L'entreprise éducative au Québec 1840-1900*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, 452 p.
- CHARPENTIER, Louise et autres. *Nouvelle Histoire du Québec et du Canada*, 2^e éd., Montréal, Centre éducatif et culturel, 1990, 464 p.
- DESPRÉS-POIRIER, Micheline. *Le système d'éducation du Québec*, 3^e éd., Montréal, Gaétan Morin Éditeur, 1999, 307 p.
- DUFOUR, Andrée. *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1997, 119 p.
- FAURE, Edgar. *L'âme du combat*, En toute liberté, Paris, Fayard, 1970, 350 p.
- GAGNON, Mona-Josée. *Les femmes vues par le Québec des hommes : 30 ans d'histoire des idéologies*. Montréal, Éditions du Jour, 1974.
- GÉRIN-LAJOIE, Paul. *Combat d'un révolutionnaire tranquille*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1989, 389 p.
- HITSCHFIELD, W. F., vice-principal à la recherche, Université McGill, à l'occasion de la remise d'un doctorat honorifique en droit à Eric O'Connor, S. J., lors de l'assemblée du 3 juin 1980 (sujet : Institut Thomas More).
- JEAN, Michèle. *Les propositions de la commission Jean (1982) et de l'UNESCO (1997)*, Montréal, Éditions Logiques, 444 p.
- JEFFERYS, C.W. *The Picture Gallery of Canadian History*, Archives nationales du Canada, 137 p.
- JONES, G. MCCORMICK, J. *The Illustrated Companion History of Sir George Williams University*, Montréal, Université Concordia, 1977.
- LECLERC, Paul-André et Jacques SAINT-PIERRE. *La vie rurale 1866-1953*, Québec, Publications du Québec, 2001, 218 p.
- LECLERC, Richard. *L'histoire de l'éducation au Québec : Des origines à nos jours*, Québec, 1989.
- LEGENDRE, Renald. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2^e éd., Montréal et Paris, Guérin et Eska, 1993, 1 500 p.
- LEMELIN, André. *Le purgatoire de l'ignorance*, Québec, Publications MNH, 1999, 162 p.
- LEMIEUX, André et Serge ROBERT. *L'organisation de l'éducation des adultes au Québec*, Agence d'Arc inc., 1984, 253 p.
- LINTEAU, Paul-André et autres. *Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Boréal, 1986.
- LINTEAU, Paul-André et autres. *Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Boréal, 1989, 748 p.
- LINTEAU, Paul-André et autres. *Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Boréal, 1979.

- NADEAU, Jean-Réal. *L'éducation permanente dans une cité éducative*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, 358 p.
- OSSAYE, François-M.-F. *Les Veillées canadiennes; Traité élémentaire d'agriculture à l'usage des habitants franco-canadiens : approuvé par la société d'agriculture du Bas-Canada et par le Surintendant de l'instruction publique*, Québec, Augustin Côté et Cie, 1852, 150 p.
- PÉNAULT, Anne-Hélène et Francine SENÉCAL. *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*, Québec, Commission d'étude sur la formation des adultes, Gouvernement du Québec, 1982.
- PERRON, Marc-André. *Un grand éducateur agricole : Edouard A. Barnard, 1835-1898. Essai historique sur l'agriculture de 1760 à 1900*, Sans lieu, sans éditeur, 1955, 355 p.
- PROULX, Gilles. *Les premiers ministres du Canada et du Québec*, Montréal, Éditions du Trécaré, 2002, 187 p.
- THIVIERGE, N. *L'enseignement ménager familial au Québec, 1908-1970*, Québec, Université Laval, 1981.
- THOMAS, Audrey M. *L'alphabétisation : encourager les adultes à participer aux programmes*, Ottawa, Secrétariat national à l'alphabétisation, septembre 1990, 23 p.
- VALADE, François-Xavier. *Guide de l'instituteur*, Montréal, J.-B. Rolland Imprimeur-libraire, 1856, 286 p.
- WAGNER, Serge. *Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes*, Statistique Canada, 2002, 87 p.
- Documents gouvernementaux, périodiques, comptes rendus, rapports, etc.**
- Archives nationales du Canada, PA-24468.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC. *Revue d'un autre siècle*, [http://www.bnquebec.ca/illustrations/accueil.htm] L'opinion publique, Séance de fermeture de l'École de dessin, vol. 10, n° 16, 17 avril 1879.
- CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE (CDEACF). *Où s'en va l'éducation des adultes*, faits saillants et commentaires du rapport Delors et de la Deuxième conférence internationale de Hambourg, document préparé par Jean-François Aubin, avril 1998, 26 p.
- CITÉ ÉDUCATIVE. René Bouchard et Claude Garon, *L'extraordinaire expérience de Téveq*, vol. 8 n° 1, Presses de l'Université Laval, septembre-octobre 1992.
- CITÉ ÉDUCATIVE. Claude Garon. *La pauvreté, un obstacle à l'égalité des chances*, vol. 19, Presses de l'Université Laval, septembre 2003.
- CITÉ ÉDUCATIVE. *Un tiers des adultes québécois ont participé à une activité de formation au cours de la dernière année*, vol. 17, n° 2, Presses de l'Université Laval, mars 2002.
- COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES PROBLÈMES CONSTITUTIONNELS. *Mémoire des collèges classiques de jeunes filles*, Montréal, 1954.
- GAZETTE DES CAMPAGNES. 29 décembre 1887.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Rapport Parent*, volume 4, 1964.
- HYDRO-QUÉBEC, *Forces*, n° 16, 1971.
- INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES. *Apprendre à l'âge adulte : État de la situation et nouveau défi*, mai 1994, 163 p.
- LA TERRE DE CHEZ NOUS.
- LE MONDE OUVRIER, Journal de la fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ), n° 52, mars-avril 2003 p. 8.

PERRON, Normand et Serge GAUTHIER. *Histoire de Charlevoix*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 2000, 387 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Accroître l'accessibilité et garantir l'adaptation, Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, L'éducation des adultes dix ans après la commission Jean*, Québec, ministère de l'Éducation, 23 janvier 1992, 113 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'alphabétisation et l'éducation de base au Québec : une mission à assumer solidairement, Avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science*, Québec, ministère de l'Éducation, février 1990, 62 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Agir autrement : Villages branchés du Québec*, Québec, ministère de l'Éducation, 2002, 14 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Apprendre : une action volontaire et responsable, Énoncé d'une politique globale de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente*, document préparé par Michèle Jean, Québec, ministère de l'Éducation, février 1982, 866 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Le programme de formation à l'école québécoise : préscolaire et primaire*, Québec, ministère de l'Éducation, 2001, 342 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Les États généraux sur l'éducation, 1995-1996 : Exposé de la situation*, Québec, ministère de l'Éducation, 1996, 132 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Les États généraux sur l'éducation, 1995-1996 : Rapport final de la commission des États généraux sur l'éducation*, Québec, ministère de l'Éducation, 1996, 90 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, ministère de l'Éducation, 2002, 47 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*, Québec, ministère de l'Éducation, 1997, 55 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, ministère de l'Éducation, 2002, 50 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Pour une politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, document préparé par Paul Inchauspé, Québec, ministère de l'Éducation, 2000, 136 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, Québec, ministère de l'Éducation, 2001, 51 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Rapport du Comité d'étude sur l'éducation des adultes*, Québec, ministère de l'Éducation, février 1984.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Rapport du groupe de travail sur les profils de formation au primaire et au secondaire*, document préparé par Claude Corbo, Québec, ministère de l'Éducation, juin 1994.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. « L'effectif scolaire, tableau 2.2.16 » dans *Statistiques de l'éducation : Enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire*, Édition 2003, Québec, ministère de l'Éducation, 2003.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Stratégie du Québec pour les femmes, bilan, constats, perspectives 1985-2000*, Québec, ministère de l'Éducation, 127 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Une histoire de l'éducation au Québec*, Québec, Québec, ministère de l'Éducation, 1989, 55 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vers une politique de formation continue : Rapport final*, document préparé Paul Inchauspé, Québec, ministère de l'Éducation, 1999, 105 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vers une politique de formation continue*, Québec, ministère de l'Éducation, 1998, 58 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Le temps de lire, un art de vivre*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1998, 124 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA JEUNESSE. *Rapport du comité d'étude sur l'éducation des adultes*, présenté à Paul Gérin-Lajoie, Québec, ministère de la Jeunesse, février 1964.

QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *La politique culturelle du Québec : Notre culture, notre avenir*, Québec, ministère des Affaires culturelles, juin 1992, 150 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES. « Fiche 29 : Le partage du pouvoir » dans *Égalité entre les hommes et les femmes - Bilan 1995-2000*, Québec, ministère des Relations internationales.

STATISTIQUE CANADA. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA ET SECRÉTARIAT NATIONAL À L'ALPHABÉTISATION, *Lire l'avenir : un portrait de l'alphabétisme au Canada*, Ottawa, 1996.

TRÉAQ FP, *Événement-Alpha 2000*, Fédération des commissions scolaires du Québec, février 2000.

Sites Internet

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Pierre-Joseph-Olivier Chauveau*, [En ligne], 1992, [<http://www.assnat.qc.ca/fra/membres/notices/c/CHAUPJO.htm>] (7 octobre 2003).

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Claude Ryan*, [En ligne], 1992, [<http://www.assnat.qc.ca/fra/membres/notices/q-r/RYANC.htm>] (7 octobre 2003).

BANQUE D'IMAGES PÉDAGOGIQUES (BIPS) ET DE SCÉNARIOS. *Cent ans de paroles et d'images*, [En ligne], 2004, [<http://www.bips.qc.ca/lenord/1905/meli5c.htm>] (27 janvier 2007).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA. « Marie-Claire Kirkland-Casgrain, C.M., C.Q., C.R. », *Femmes à l'honneur : leurs réalisations*, [En ligne], 2000, [<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/biographies/802.html>]

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE. Bilan du siècle : Mgr Charbonneau et Maurice Duplessis lors d'une cérémonie officielle..., [En ligne], [<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/photos/561.html>] (27 janvier 2007).

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE. Bilan du siècle : Camille Laurin, [En ligne], [<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/photos/4893.html>] (27 janvier 2007).

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE. Bilan du siècle : Jean Lesage, [En ligne], [<http://www.assnat.qc.ca/FRA/membres/notices/j-l/lesaj.htm>] (27 janvier 2007).

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE. Bilan du siècle : Les membres de la commission Parent sur l'éducation. [En ligne], [<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/1533.html>]

CIVILISATION.CA. *L'éducation des enfants en Nouvelle-France : Les trois principaux objectifs de l'éducation*, [En ligne], 2002, [http://www.civilisations.ca/vmnf/education/obe00_f.html] (1^{er} mars 2004).

COALITION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE. « Développer sans exclure » Historique de la coalition, [En ligne], 2001, (25 septembre 2003). [<http://bv.cdeacf.ca/documents/PDF/28554.pdf>] (27 janvier 2007).

DESBIENS EN PHOTOS. Illustration : Rassemblement jociste à la salle paroissiale, Collection Lucie Tremblay (Régner), [En ligne], [<http://www.ville.desbiens.qc.ca>] (27 janvier 2007).

ESPACE ALPHA : ESPACE QUÉBÉCOIS FRANCOPHONE CONSACRÉ À L'ALPHABÉTISATION. *Principaux intervenants en alphabétisation au Québec et au Canada*, [En ligne], [http://www.alpha.cdeacf.ca/les_organismes/principaux.php] (19 février 2004).

FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. *Un Québec au féminin pluriel*, [En ligne], 2002, [<http://www.ffq.qc.ca/actions/quebec-fem-plur.html>] (9 janvier 2004).

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ). *Logo*, [En ligne], [<http://www.ftq.qc.ca/ftq/suite.asp?aid=2426>] (1^{er} mars 2004).

GROUPE COMMUNAUTAIRE CONTRE LA VIOLENCE. *Logo*, [En ligne], [http://www.gcclaviolence.org/historique.htm] (8 octobre 2003).

ISO - ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION. *Logo*, [En ligne], 2004, [http://www.iso.ch/iso/fr/ISOOnline.frontpage] (17 décembre 2003).

L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC. *Illustration : À la découverte de livres et d'auteurs*, [En ligne], [http://www.icqbdq.qc.ca/icq/histoire/anniversaire09.html] (7 octobre 2003).

LE KAMOURASKA. *La Pocatière - Ancienne école d'agriculture*, [En ligne], 2003, [http://www.kamouraska.com/Patrimoine/Architecture/FrameArchi.html] (5 avril 2004).

LE TOUR DE LIRE. *Logo*, [En ligne], 2002, [http://www.tourdelire.org] (2 mars 2004).

MC GILL UNIVERSITÉ ARCHIVES. *Illustration : Faculté des Arts*, [En ligne], 2003, [http://www.archives.mcgill.ca/public/hist_mcgill/campus/campus.htm] (2 mars 2004).

MONTREAL CLIC N°9 : L'ÉDUCATION [CENTRE D'HISTOIRE]. *Payée en nature*, [En ligne], 2002, [http://www2.ville.montreal.qc.ca/chm/clic/clic9.htm] (27 janvier 2007).

RADIO-CANADA. *Archives : L'émission Point de mire*, 3^e épisode, [En ligne], [http://www.radio-canada.ca/radio/profondeur/renelevesque/] (21 novembre 2003).

STATISTIQUES DE L'ÉDUCATION. *Chapitre 2 : l'effectif scolaire, tableau 2.2.16*, [En ligne], 2003, [http://www.meq.gouv.qc.ca/stat/stat_edu/index_03.htm#chap2] (27 janvier 2007).

UNESCO, CINQUIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES (CONFITEA V). *La Déclaration de Hambourg sur l'éducation permanente*, [En ligne], 14-18, juillet 97, [http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/hambourg.htm]

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. *Michèle Jean*, [En ligne], [http://www.iforum.umontreal.ca/forum/archivesforum/2002-2003/021125/article1751.htm] (25 novembre 2003).

Annexes

Annexes 1 :

Les ministres de l'Éducation au Québec 1964-2005



P. Gérin-Lajoie
1964-1966



J.-J. Bertrand
1966-1967



J.-G. Cardinal
1967-1970



G. St-Pierre
1970-1972



F. Cloutier
1972-1975



J. Choquette
1975



R. Garneau
1975-1976



J. Bienvenue
1976



J.-Y. Morin
1976-1980



C. Laurin
1980-1984



Y. Bérubé
1984



F. Gendron
1984-1985



C. Ryan
1985-1990



M. Pagé
1990-1992



L. Robillard
1992-1994



J. Chagnon
1994



J. Garon
1994-1996



P. Marois
1996-1998



F. Legault
1998-2002



S. Simard
2002-2003



P. Reid
2003-2005



J.-M. Fournier
2005-

Vingt-deux ministres de l'Éducation se sont succédés depuis la naissance du ministère de l'Éducation en 1964.

NOM	PARTI POLITIQUE	COMTÉ	DATE
Paul Gérin-Lajoie	Libéral	Vaudreuil-Soulanges	13 mai 1964-16 juin 1966
Jean-Jacques Bertrand	Union nationale	Missisquoi	16 juin 1966-31 octobre 1967
Jean-Guy Cardinal	Union nationale	Rougemont puis Bagot	31 octobre 1967-12 mai 1970
Guy Saint-Pierre	Libéral	Verchères	12 mai 1970-2 février 1972
François Cloutier	Libéral	Ahuntsic puis L'Acadie	2 février 1972-31 juillet 1975
Jérôme Choquette	Libéral	Outremont	31 juillet 1975-26 septembre 1975
Raymond Garneau	Libéral	Jean-Talon	26 septembre 1975-20 janvier 1976
Jean Bienvenue	Libéral	Crémazie	20 janvier 1976-26 novembre 1976
Jacques-Yvan Morin	Parti québécois	Sauvé	26 novembre 1976-6 novembre 1980
Camille Laurin	Parti québécois	Bourget	6 novembre 1980-5 mars 1984
Yves Bérubé	Parti québécois	Matane	5 mars 1984-19 décembre 1984
François Gendron	Parti québécois	Abitibi-Ouest	19 décembre 1984-12 décembre 1985
Claude Ryan	Libéral	Argenteuil	12 décembre 1985-5 octobre 1990
Michel Pagé	Libéral	Portneuf	5 octobre 1990-29 octobre 1992
Lucienne Robillard	Libéral	Chambly	3 novembre 1992-11 janvier 1994
Jacques Chagnon	Libéral	Westmount-Saint-Louis	11 janvier 1994-26 septembre 1994
Jean Garon	Parti québécois	Lévis	26 septembre 1994-29 janvier 1996
Pauline Marois	Parti québécois	Taillon	29 janvier 1996-15 décembre 1998
François Legault	Parti québécois	Rousseau	15 décembre 1998-30 janvier 2002
Sylvain Simard	Parti québécois	Richelieu	30 janvier 2002-29 avril 2003
Pierre Reid	Libéral	Orford	29 avril 2003-18 février 2005
Jean-Marc Fournier	Libéral	Châteauguay	18 février 2005-aujourd'hui

Annexes 2 :

Les réformes en éducation

Les années 1615 ¹	Les années 1940 ²	Les années 2000 ³
Les objectifs	Les principes	Les missions
• Instruire les enfants L'enseignement religieux constitue le motif principal de l'instruction des enfants. Les élever d'abord dans la crainte de Dieu. • Éduquer la jeunesse Les chefs religieux prennent conscience de l'ignorance tant culturelle que morale. Il faut inculquer aux jeunes des notions de lecture, d'écriture et de calcul. • Convertir les infidèles Dans un grand élan missionnaire, convertir les infidèles, surtout les jeunes amérindiennes et les sauvages.	• Être éducatif • S'adapter à l'élève • Provoquer l'activité • Socialiser l'élève • Tenir compte des différences individuelles	• Instruire Formation de l'esprit, développement intellectuel, acquisition de connaissances, maîtrise des savoirs. • Socialiser Apprentissage du vivre-ensemble, développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité, valeurs de base de la démocratie, préparation à devenir des citoyens responsables. • Qualifier Rendre possible la réussite scolaire, faciliter l'intégration scolaire et professionnelle, offrir un environnement adapté aux champs d'intérêt, aux aptitudes et aux besoins de chacun en différenciant la pédagogie, en offrant une grande diversification des parcours scolaires.

¹ [http://www.civilisations.ca/vmnf/education/obe00_f.html]

² A. LEMELIN, *Le purgatoire de l'ignorance*, 1999, p. 107.

³ *Le programme de formation à l'école québécoise, préscolaire et primaire*, 1999, p. 3.

Annexes 3 :

La description de l'analphabète

LE MONDE EST SI PETIT¹

par Guy Dumas

As-tu déjà pensé qu'il ne sait pas lire
Lui, ton voisin, ton ami, ton frère
Par tous les moyens, il a tenté de ne pas te le dire
Habilement, il aurait tellement aimé le faire
Avec toute la gêne et la honte qui l'habite
Bien ancré en lui comme une bitte
Entre le dire et ne pas le dire
Tiens! tiens! qu'est-ce qu'ils vont dire?
Il préfère pour ne pas que ça paraisse
Se taire, et ne rien faire
Amour, liberté, fraternité, recherché, connaissance
Tout lui est interdit
Ils vont rire de moé, qu'il se dit
Oui ils vont me prendre pour un niais
Non! Pourtant, j'aimerais ça être heureux

De quelle manière que j'pourrais ben m'en sortir
Etudier, je suis trop vieux
Surtout qu'à l'école, les autres vont ben en rire

Au moins que quelqu'un m'aime
De me prendre comme je suis
Uniquement pour moé, c'est t'y possible?
Là par exemple, c'est moé qui va ben rire
Tu me vois-tu être capable de lire
Ecrier, comprendre, me sentir comme tout le monde
S'ils savaient que pour moé, le monde est si petit.

¹ Guy DUMAS, dans A. LEMIEUX et S. ROBERT, *L'organisation de l'éducation des adultes au Québec*, Agence d'Arc Inc., 1984, p. 126.

Recherche et rédaction	Jocelyn Turgeon, consultant Spécialiste en histoire Louise Bourque, spécialiste en sciences de l'éducation Direction de la formation générale des adultes Danielle Thibeault, spécialiste en sciences de l'éducation Direction de la formation générale des adultes
Validation et correction	Édith Bédard, enseignante Commission scolaire de la Capitale Nadine Gobeil, enseignante Commission scolaire du Lac-Saint-Jean Jean Provencher, historien
Relecture	Hélène Roman, technicienne en documentation Bibliothèque Cécile-Rouleau
Direction de la formation générale des adultes	Louise Bourque, spécialiste en sciences de l'éducation Danielle Thibeault, spécialiste en sciences de l'éducation Responsable du dossier Marc Leduc Coordonnateur Alain Mercier Directeur
Révision linguistique	Sous la supervision des Services linguistiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Traduction	Direction de la production en langue anglaise
Traitement de texte	Jocelyn Turgeon Agathe Chamberland

Crédits photos :

Couverture (de gauche à droite) : Archives de la Commission scolaire de Montréal, Archives de la Congrégation des Frères Sainte-Croix, Archives personnelles de M^{me} Claudette Hotte, Archives personnelles de M^{me} Mariette Piquette, Archives de la Congrégation des Frères Sainte-Croix.

Couverture arrière (de gauche à droite) : Archives de la Congrégation des Frères Sainte-Croix, Archives de la Congrégation des Frères Sainte-Croix, Archives des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007-06-00153

ISBN 2-550-47157-1 (version imprimée)
ISBN 2-550-47158-X (version PDF)
Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

